OCCASIONS D'AUJOURD'HUI RéUSSITES DE DEMAIN

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Rapport annuel 2006

65400

Canada

SCHL CMHC

AU CŒUR DE L'HABITATION

Notre mission

Favoriser la qualité, l'abordabilité et le choix dans le domaine du logement.

TABLE DES MATIèRES

7 Messages

13 Régie de la Société

20 Témoigner des valeurs de la Société

23 Tirer pleinement parti des occasions d'aujourd'hui : Analyse des résultats de 2006

58 Rapport de gestion

59 Analyse financière

68 Gestion des risques

77 États financiers

109 Glossaire et coordonnées

ÉNONCéS PROSPECTIFS

Le rapport annuel de la SCHL contient des énoncés prospectifs concernant les objectifs, les stratégies et les résultats financiers prévus. Il existe des risques et des incertitudes qui sont indépendants de la volonté de la SCHL, notamment en ce qui concerne la conjoncture économique, la situation financière et le contexte réglementaire, à l'échelle nationale et internationale. Ces risques et ces incertitudes, de même que d'autres facteurs, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

This report is also available in English.

LA SCHL EST L'ORGANISME NATIONAL RESPONSABLE DE L'HABITATION AU CANADA

DANS LA POURSUITE DE SES TROIS GRANDS OBJECTIFS PRIORITAIRES, LA SCHL S'EST INVESTIE DANS UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS EN 2006 VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS DES CANADIENS EN MATIÈRE DE LOGEMENT.

NOUS AVONS AIDÉ LES CANADIENS DANS LE BESOIN

- … en collaborant avec nos partenaires provinciaux et territoriaux afin d'engager des fonds pour la création de 6 000 logements abordables, dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable, et de 3 400 autres logements, par l'entremise de notre Centre canadien du partenariat public-privé;
- … en injectant 1,8 milliard de dollars pour aider plus de 630 000 ménages qui vivent dans des logements sociaux;
- … en offrant à près de 20 500 ménages à faible revenu une aide financière pour leur permettre d'effectuer des réparations grandement nécessaires à leur logement;
- … en collaborant avec nos partenaires afin de créer des conditions qui ont favorisé la mise en œuvre de plus de 90 % de nos programmes de logement dans les réserves par des organismes des Premières nations ou des organismes autochtones;
- … en collaborant avec les Premières nations afin de produire des logements du marché dans les réserves, lorsque celles-ci le jugent souhaitable.

NOUS AVONS FACILITÉ L'ACCÈS DE TOUS LES CANADIENS À DES LOGEMENTS PLUS ABORDABLES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

- … en facilitant pour environ 631 000 ménages, l'accès à un financement hypothécaire à faible coût;
- … en engageant plus de 40 % de nos activités d'assurance hypothécaire dans des secteurs qui sont peu ou mal servis par l'entreprise privé;
- … en introduisant de nouveaux produits d'assurance prêt hypothécaire, tels que Flex 100 SCHL et l'assurance des prêts amortis sur 40 ans, afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens;
- … en garantissant plus de 36 milliards de dollars de titres hypothécaires, de manière à procurer une source stable de fonds à faible coût pour le crédit hypothécaire;
- … en fournissant par nos recherches sur le logement et analyses de marché, de l'information fiable et objective qui répond aux besoins des consommateurs et du secteur de l'habitation.

NOUS AVONS FAIT EN SORTE QUE LE SYSTÈME CANADIEN DU LOGEMENT DEMEURE L'UN DES MEILLEURS DU MONDE

- … en assurant 40 % du marché canadien du prêt hypothécaire résidentiel;
- … en améliorant constamment **emili**, notre système avant-gardiste d'approbation automatisée des demandes d'assurance prêt hypothécaire;
- … en faisant connaître davantage, au moyen d'initiatives comme la maison saine EQuilibrium, les pratiques et les normes en matière de développement durable, ainsi que leurs retombées sur l'environnement;
- … en conseillant le gouvernement du Canada en matière de politique du logement;
- … en faisant équipe avec les exportateurs canadiens du secteur de l'habitation, ce qui a permis à ce secteur d'accroître ses ventes de près de 20 % sur des marchés de premier plan et de créer près de 900 emplois pour les Canadiens;
- … en veillant à ce que la SCHL demeure un organisme solide, par l'introduction d'innovations, comme les nouveaux outils de gestion des ressources humaines, qui nous aident à attirer et à retenir les talents dont nous avons besoin pour remplir notre mandat.

Résultats financiers	Résultat 2004	Résultat 2005	Résultat 2006	Objectif 2006
Actif (M$)	81 008	101 093	124 218	107 111
Passif (M$)	77 582	96 665	118 764	101 802
Avoir du Canada (M$)	3 426	4 428	5 454	5 309
Revenus (M$)	6 560	7 334	8 262	7 971
Dépenses (M$)	5 161	5 870	6 780	6 541
Bénéfice net (M$)	950	1 002	1 026	965
Nombre d'années-personnes	1 814	1 804	1 877	1 917

Une gestion financière prudente et une planification stratégique assurent le maintien de notre bonne santé financière, ce qui nous permet de poursuivre notre mandat, qui est de soutenir la qualité, l'abordabilité et la variété dans le domaine de l'habitation, pour le bénéfice des Canadiens.

Projet du Programme d'aide à la remise en état des logements à Brantford, Ontario.

Nous sommes parvenus à accroître nos activités, tout en limitant nos dépenses

Revenus et dépenses

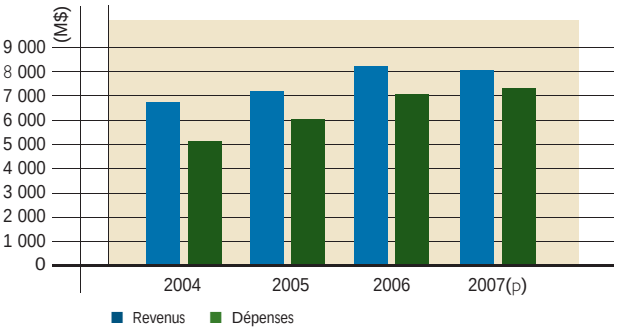

Le bénéfice net a augmenté légèrement par rapport à 2005

Bénéfice net

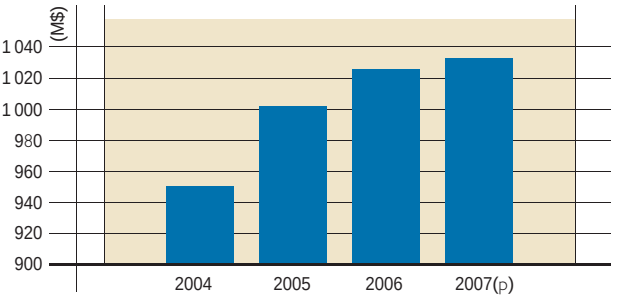

L'avoir de l'actionnaire a augmenté de 23 % en 2006

Avoir de l'actionnaire

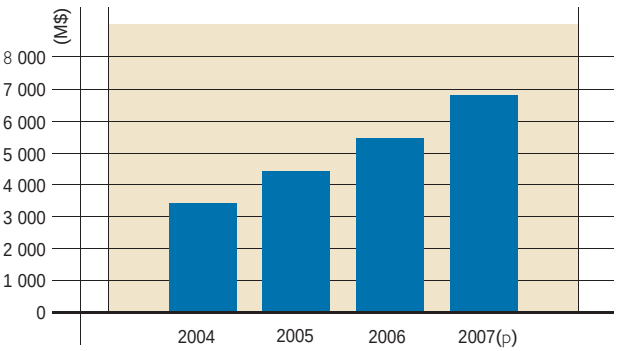

(p) = prévision

Après des années d'entraînement et d'innombrables compétitions, l'athlète qui s'approche de la ligne de départ, il se sent fin prêt, confiant et déterminé. Il fixe toute son attention sur le défi qui l'attend. Pour lui, le succès pointe à l'horizon.

Après 60 ans au service des Canadiens, nous regardons l'avenir avec optimisme quant aux défis que nous aurons à relever. Nous avons l'expérience, la crédibilité, la passion et la vision. Nous sommes prêts à saisir les occasions qui se présentent aujourd'hui pour assurer les réussites de demain dans le domaine de l'habitation au Canada.

QUI NOUS SOMMES

La SCHL, qui est une société d'État, est l'organisme canadien responsable de l'habitation. Depuis plus de 60 ans, elle aide le gouvernement du Canada à formuler les politiques et les programmes dans le domaine de l'habitation pour faire en sorte que les Canadiens aient accès à des logements abordables et de grande qualité.

Créée en 1946 par la *Loi sur la SCHL* pour fournir des logements abordables aux anciens combattants qui revenaient de la guerre, la Société est devenue une importante institution nationale, le chef de file en matière de politiques, de programmes et de recherche sur le logement et le premier fournisseur d'assurance prêt hypothécaire et de titres hypothécaires du pays.

CE QUE NOUS FAISONS

Nous mettons en œuvre des programmes de logement au bénéfice des Canadiens

- Au nom du gouvernement fédéral, nous fournissons une aide financière afin d'aider les ménages à revenu faible ou modeste à avoir accès à des logements abordables, convenables et en bon état.
- Nous soutenons les marchés du logement en fournissant des informations objectives et fiables aux consommateurs et au secteur de l'habitation.
- Nous soutenons et favorisons l'exportation de produits et de services canadiens dans le domaine de l'habitation, et nous fournissons des services de consultation sur le logement partout dans le monde.

Nous prêtons directement aux organismes de parrainage du logement social

- Nous accordons des prêts à faible coût directement aux organismes de parrainage du logement social, pour refinancer leurs ensembles d'habitation, et aux Premières nations, pour financer la production d'habitations. Il en résulte des économies de coût pour les fournisseurs de logements, ce qui permet de maximiser l'efficacité des subventions gouvernementales au logement.

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire

- Nous veillons à la disponibilité, à l'accessibilité et à la variété du financement de l'habitation pour les Canadiens en offrant de l'assurance prêt hypothécaire dans toutes les régions du pays. L'assurance hypothécaire protège le prêteur contre la défaillance de l'emprunteur. Ainsi, les acheteurs d'habitations peuvent bénéficier de taux d'intérêt plus bas, même s'ils ne disposent pas d'une mise de fonds.

Nous agissons à titre de garant aux fins de titres et d'obligations hypothécaires

- Nous garantissons le paiement ponctuel (principal et intérêts) des sommes dues aux investisseurs. Nous contribuons ainsi à l'accroissement des capitaux privés disponibles pour financer l'offre de crédit hypothécaire à faible coût pour les consommateurs.

COMMENT NOUS Y PARVENONS

- La SCHL reçoit des crédits parlementaires, s'élevant à environ deux milliards de dollars par année, pour fournir de l'aide au logement aux Canadiens dans le besoin, au nom du gouvernement fédéral.
- Nos activités d'octroi de prêts, réalisées à un taux d'équilibre, sont financées grâce à l'émission d'obligations et de papier commercial sur les marchés financiers.
- On s'attend à ce que nos activités commerciales, dans les domaines de l'assurance hypothécaire et de la titrisation, atteignent un taux de rendement raisonnable à long terme. À cet égard, nous ne recevons aucune aide gouvernementale directe.

Projet d'Initiative en matière de logement abordable à Waterloo, Ontario.

Notre mandat

Favoriser :

- la construction résidentielle, la réparation et la modernisation des habitations;
- l'accès à une diversité de logements abordables;
- l'amélioration des conditions de vie;
- l'offre de fonds à faible coûts et
- la prospérité du secteur de l'habitation.

Nos objectifs d'intérêt public

1. Aider les Canadiens dans le besoin
2. Faciliter l'accès de tous les Canadiens à des logements plus abordables et de meilleure qualité
3. Faire en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde

Nos valeurs

Nous influençons par l'exemple, nous respectons nos engagements et nous sommes déterminés à :

Servir l'intérêt public

Le public nous investit de sa confiance; nous nous faisons un devoir de le servir de façon équitable, impartiale et objective. Toutes nos activités, y compris celles de nature commerciale, servent à appuyer nos objectifs d'intérêt public. Nos actes sont guidés par notre respect de la dignité humaine et de la valeur de chaque personne.

Atteindre l'excellence en affaires

Nous mettons en pratique les normes de compétence, de confiance et de prudence les plus élevées dans la conduite de nos relations d'affaires et dans la gestion des ressources financières, matérielles et humaines qui nous sont confiées. Nous encourageons l'apprentissage, l'innovation et l'initiative personnelle afin d'améliorer constamment la conduite de nos affaires et de nous assurer que le public canadien obtient les meilleurs résultats possibles.

Bâtir une communauté au travail

Nos relations de travail sont fondées sur le respect mutuel et l'honnêteté. Nous nous entraidons pour réaliser les objectifs organisationnels et ceux de nos équipes, et pour maintenir un sain équilibre entre notre travail à la SCHL et les autres dimensions de notre vie.

Nous acceptons volontiers de rendre compte de nos gestes et nous nous tenons mutuellement responsables de témoigner des valeurs de la SCHL dans notre milieu de travail.

LE POINT SUR LES RÉALISATIONS...

Le tableau suivant résume les résultats et les prévisions de la SCHL pour chacun des principaux domaines d'activité au cours de la période de planification.

Résultats de la Société	Résultats 2002	Résultats 2003	Résultats 2004	Résultats 2005	Résultats 2006	Prévisions 2006
Actif (M$)[1]	41 430	59 925	81 008	101 093	124 218	107 111
Passif (M$)[1]	39 621	57 449	77 582	96 665	118 764	101 802
Avoir du Canada (M$)	1 809	2 476	3 426	4 428	5 454	5 309
Revenus (M$)[1]	4 634	5 563	6 560	7 334	8 262	7 971
Dépenses (M$)[1]	3 779	4 556	5 161	5 870	6 780	6 541
Frais d'exploitation (M$)[1]	257	294	305	303	298	384
Bénéfice net (M$)	544	667	950	1 002	1 026	965
Autres éléments du résultat étendu (M$)[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Résultat étendu (M$)[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de réserve (M$)	56	91	134	143	143	139
Nombre d'années-personnes	1 772	1 799	1 814	1 804	1 877	1 917[6]
ASSURANCE						
Nouveaux prêts assurés (nbre de logements)	583 225	517 795	652 573	746 157	631 191	574 633
Assurances en vigueur (M$)	224 345	230 000	243 800	273 700	291 400	264 027
Règlements nets versés (M$)	139	188	51	119	209	171
Primes et droits perçus (M$)	1 285	1 203	1 446	1 492	1 383	1 401
Placements (y compris la trésorerie) (M$)[3]	5 863	6 710	7 831	9 053	9 974	9 750
Bénéfice net (M$)	513	602	875	951	981	927
Autres éléments du résultat étendu (M$)[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Résultat étendu (M$)[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Bénéfices non répartis non affectés (M$)	255	0	0	657	1 313	1 273
Bénéfices non répartis affectés à la capitalisation (M$)	1 380	2 237	3 112	3 406	3 731	3 648
TITRISATION						
Valeur des titres garantis chaque année (M$)	20 642	27 017	29 592	30 374	36 071	18 000
Garanties en vigueur (M$)	45 473	59 994	80 800	103 709	129 500	104 700
Droits perçus (M$)	45	60	66	68	85	41
Placements (y compris la trésorerie) (M$)[3]	158	200	266	327	396	325
Bénéfice net (M$)	17	30	32	42	45	36
Autres éléments du résultat étendu (M$)[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Résultat étendu (M$)[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Bénéfices non répartis non affectés (M$)	93	123	155	197	242	223
APPLICATION DES PROGRAMMES DE LOGEMENT						
Dépenses des programmes de logement (frais d'exploitation exclus) (M$)	1 828	1 972	2 006	1 973	2 049	2 059[6]
Dépenses relatives à l'Initiative en matière de logement abordable (M$)[4]	20	166	173	175	168	159
Nombre estimatif de ménages aidés grâce à des engagements à long terme	638 850	635 900	632 650	633 000	630 000	632 000
Programmes d'aide à la rénovation (nbre de logements)	24 850	18 467	25 539	21 990	20 535	19 054[7]
Programmes d'aide à la rénovation – dans les réserves (nbre de logements)[5]	1 546	1 183	1 484	1 508	2 421	979
Nouveaux engagements – Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (nbre de logements)	1 050	968	978	1 045	4 393	4 007
OCTROI DES PRÊTS						
Prêts et investissements liés aux programmes de logement (M$)	14 586	14 075	13 669	13 170	12 706	13 186
Emprunts sur les marchés de capitaux (M$)	10 242	10 244	9 212	9 467	8 625	9 146
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (M$)	5 474	5 232	5 045	4 899	4 701	4 651
Bénéfice net (M$)	14	35	43	9	0	1
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION						
Actif (M$)	18 125	35 422	54 975	73 208	96 445	81 016
Passif (M$)	18 125	35 422	54 975	73 208	96 445	81 016

1 Les résultats des exercices antérieurs ont été révisés en raison de la consolidation de la Fiducie du Canada pour l'habitation.
2 Nouveaux éléments des états financiers rendus nécessaires en raison de la mise en œuvre des directives sur les instruments financiers (voir la section Rapport de gestion, Analyse financière des activités – Modifications de conventions comptables).
3 Compte non tenu des placements relatifs à des conventions de rachat et des intérêts courus à recevoir.
4 Cet élément est inclus dans le poste Dépenses des programmes de logement.
5 Cet élément est inclus dans le poste Programmes d'aide à la rénovation.
6 Cet élément ne reflète pas la prolongation d'un an des programmes de rénovation annoncée dans le Budget de 2006.
7 L'objectif de 2006 a été révisé et est passé de 5 378 à 19 054 par suite de la prolongation d'un an des programmes de renovation annoncé dans le Budget 2006.

...ET SUR LES PRÉVISIONS

Résultats de la Société	Prévisions 2007	Prévisions 2008	Prévisions 2009	Prévisions 2010	Prévisions 2011
Actif (M$)[1]	127 548	132 282	145 776	155 541	161 578
Passif (MS)[1]	120 752	124 342	136 569	145 037	149 652
Avoir du Canada (M$)	6 796	7 940	9 207	10 504	11 926
Revenus (M$)[1]	8 137	8 342	9 188	9 846	10 407
Dépenses (M$)[1]	6 606	6 714	7 470	8 047	8 529
Frais d'exploitation (M$)[1]	362	380	402	424	467
Bénéfice net (M$)	1 033	1 131	1 202	1 278	1 334
Autres éléments du résultat étendu (M$)[2]	65	13	65	20	88
Résultat étendu (M$)[2]	1 098	1 144	1 267	1 297	1 422
Fonds de réserve (M$)	151	147	138	127	121
Nombre d'années-personnes	1 897	1 859	1 851	1 851	1 842
ASSURANCE					
Nouveaux prêts assurés (nbre de logements)	603 061	584 781	574 659	568 141	559 150
Assurances en vigueur (M$)	308 800	314 400	318 000	320 000	320 300
Règlements nets versés (M$)	181	208	220	222	235
Primes et droits perçus (M$)	1 529	1 530	1 545	1 562	1 578
Placements (y compris la trésorerie) (M$)[3]	11 760	13 002	14 240	15 588	17 063
Bénéfice net (M$)	991	1 081	1 151	1 222	1 270
Autres éléments du résultat étendu (M$)[2]	60	15	59	22	81
Résultat étendu (M$)[2]	1 051	1 096	1 210	1 244	1 351
Bénéfices non répartis non affectés (M$)	1 608	2 314	3 235	4 267	5 432
Bénéfices non répartis affectés à la capitalisation (M$)	4 433	4 807	5 037	5 227	5 333
TITRISATION					
Valeur des titres garantis chaque année (M$)	30 500	32 500	34 500	36 500	38 500
Garanties en vigueur (M$)	136 900	140 500	153 500	160 400	169 800
Droits perçus (M$)	69	73	78	82	87
Placements (y compris la trésorerie) (M$)[3]	460	517	590	655	739
Bénéfice net (M$)	46	54	60	67	69
Autres éléments du résultat étendu (M$)[2]	4	(2)	5	(3)	7
Résultat étendu (M$)[2]	50	52	65	64	76
Bénéfices non répartis non affectés (M$)	288	343	403	469	538
APPLICATION DES PROGRAMMES DE LOGEMENT					
Dépenses des programmes de logement (frais d'exploitation exclus) (M$)	1 930	1 884	1 887	1 853	1 835
Dépenses relatives à l'Initiative en matière de logement abordable (M$)[5]	82	76	63	27	9
Nombre estimatif de ménages aidés grâce à des engagements à long terme	630 400	623 200	616 400	608 000	601 000
Programmes d'aide à la rénovation (nbre de logements)[4]	3 694	924	924	924	924
Programmes d'aide à la rénovation – dans les réserves (nbre de logements)[4,6]	644	601	601	601	601
Nouveaux engagements – Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (nbre de logements)	1 122	809	809	809	809
OCTROI DE PRÊTS					
Prêts et investissements liés aux programmes de logement (M$)	12 643	12 273	11 783	11 343	10 911
Emprunts sur les marchés de capitaux (M$)	8 694	8 773	8 502	8 263	7 975
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (M$)	4 446	4 235	4 025	3 822	3 675
Bénéfice net (M$)	(4)	(4)	(9)	(11)	(6)
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION					
Actif (M$)	99 866	103 541	116 140	125 042	130 051
Passif (M$)	99 866	103 541	116 140	125 042	130 051

1 Les résultats des exercices antérieurs ont été révisés en raison de la consolidation de la Fiducie du Canada pour l'habitation.
2 Nouveaux éléments des états financiers rendus nécessaires en raison de la mise en œuvre des directives sur les instruments financiers (voir la section Rapport de gestion, Analyse financière des activités – Modifications de conventions comptables).
3 Compte non tenu des placements relatifs à des conventions de rachat et des intérêts courus à recevoir.
4 Les engagements projetés pour les années à venir sont fonction du financement en cours du PAREL dans les réserves et du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement.
5 Cet élément est inclus dans le poste Dépenses des programmes de logement.
6 Cet élément est inclus dans le poste Programmes d'aide à la rénovation.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau national de la SCHL est situé à Ottawa. La Société administre cinq centres d'affaires régionaux à partir des grandes villes suivantes : Halifax (région de l'Atlantique), Montréal (région du Québec), Toronto (région de l'Ontario), Calgary (région des Prairies et des territoires) et Vancouver (région de la Colombie-Britannique). Elle dispose également de points de service ou de représentants dans des collectivités plus petites d'un bout à l'autre du pays. Les employés du Bureau national, des centres d'affaires régionaux et des points de service travaillent de concert en vue d'offrir aux Canadiens un accès de première ligne aux services de la SCHL.

Granville Island

La SCHL est chargée, contre rémunération, de gérer et d'administrer Granville Island pour le compte du gouvernement du Canada. Située en plein cœur de Vancouver, l'île est un espace à vocation culturelle, récréative et commerciale. Opérationnellement, on s'attend à ce que l'île devienne viable commercialement. Les acquisitions d'immobilisations sont financées par les activités d'exploitation, ainsi que par des subventions et des dons.

Fiducie du Canada pour l'habitation

La Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique indépendante pour laquelle la SCHL offre des garanties et agit à titre de conseiller en services financiers, a été consolidée à la suite de la mise en application de règles comptables. Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), à l'acquisition de placements hautement cotés, à certaines opérations de couverture connexes et à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

Membres de la haute direction

Karen Kinsley
Présidente et première dirigeante

BUREAU NATIONAL

Anthea English
Vice-présidente, Services généraux, et chef des finances

Mark McInnis
Vice-président intérimaire, Souscription, Lignes de conduite et Administration de l'assurance

Sharon Matthews
Vice-présidente, Aide au logement

Pierre Serré
Vice-président, Développement des produits et des affaires, Assurance

Douglas Stewart
Vice-président, Politiques et Planification

Gail Tolley
Vice-présidente, Ressources humaines

Charles Chenard
Directeur exécutif, Marketing de la Société

Pierre David
Directeur exécutif, SCHL International

Anne Dawson
Directrice exécutive, Communications

Gilles Proulx
Directeur exécutif, Gestion des risques et Placements

Serge Gaudet
Directeur, Services de vérification et d'évaluation

Douglas Tyler
Avocat-conseil

Luc Fournier
Secrétaire général

CENTRES D'AFFAIRES RÉGIONAUX

Carolyn Kavanagh
Directrice générale, Centre d'affaires de l'Atlantique

Sylvie Crispo
Directrice générale, Centre d'affaires du Québec

Peter Friedmann
Directeur général, Centre d'affaires de l'Ontario et directeur en chef, Titrisation

Trevor Gloyn
Directeur général, Centre d'affaires des Prairies et des territoires

Nelson Merizzi
Directeur général, Centre d'affaires de la Colombie-Britannique

MESSAGES

Message du président du Conseil d'administration
Message de la présidente

Message du président du Conseil d'administration

Dino Chiesa

Président du Conseil d'administration

Au nom du Conseil d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je suis heureux de vous présenter le bilan de nos réalisations pour l'année 2006. À titre d'ancien employé de la SCHL, personne très engagée dans le secteur de l'habitation et maintenant président du Conseil, je connais la SCHL sous de nombreux angles et j'ai pu constater à quel point ses activités exercent une influence sur la vie des Canadiens et des Canadiennes. J'ai aussi constaté le succès avec lequel la SCHL combine son savoir-faire avec de nouvelles connaissances afin de combler les divers besoins des Canadiens en matière d'habitation. Nous travaillons à de multiples niveaux et avec une foule de partenaires pour que les Canadiens disposent de logements décents et abordables. En outre, nous assumons ces fonctions de manière responsable grâce à un solide cadre de régie interne qui guide nos actions et assure la saine gestion des ressources publiques qui nous sont confiées.

Notre capacité à atteindre nos objectifs repose essentiellement sur de saines pratiques en matière de régie interne. En 2006, le Conseil d'administration s'est assuré que ses pratiques sont conformes aux résultats de l'examen de la régie des sociétés d'État, effectué par le Conseil du Trésor. Nous avons déjà pris les mesures recommandées et, dans d'autres domaines, nous sommes en train de faire en sorte que le cadre de régie interne adopté par la SCHL s'inspire des pratiques exemplaires ayant actuellement cours ou aille au-delà de celles-ci. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à présent et nous sommes prêts à améliorer encore notre cadre de régie interne. Pour ce qui est de l'avenir, nous essaierons de maintenir un système de régie interne solide lorsque nous déterminerons la meilleure façon d'accroître l'engagement du public canadien, de sorte que les intervenants soient en mesure d'exprimer leurs points de vue et d'obtenir des informations au sujet des activités de la Société.

Nous faisons notre possible pour être des administrateurs efficaces et nous évaluons régulièrement notre rendement. En 2006, nous avons fait appel à un consultant externe pour effectuer cette tâche. Cette évaluation nous permet de disposer d'un mécanisme à l'aide duquel les membres du Conseil et le président rendent des comptes les uns aux autres. Nous avons hâte de recevoir le rapport final en 2007, puisque celui-ci nous donnera des indications sur les améliorations à apporter à nos pratiques actuelles.

Nous sommes fiers de pouvoir favoriser la création de logements de qualité, à prix abordable, et d'accroître les choix des Canadiens en matière d'habitation et nos efforts en ce sens ont été reconnus. Ainsi, l'année dernière, notre présidente a été intronisée au Temple canadien de la renommée hypothécaire en reconnaissance de son service exemplaire au secteur hypothécaire.

Notre Énoncé de valeurs et notre cadre d'éthique nous ont guidés afin de bien servir les Canadiens de toutes les régions du pays. En mettant ces valeurs en pratique, nous sommes mieux en mesure d'attirer des employés compétents dans un marché concurrentiel et de raffermir la confiance des intervenants et des collectivités à l'égard de notre capacité à produire des résultats.

À titre d'administrateurs, nous consacrons tous nos efforts à la gestion de l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Nous continuerons à exercer un leadership fort parce que nous espérons mettre à profit les possibilités qui se présenteront compte tenu de la concurrence accrue, des modifications réglementaires et des autres changements qui influeront sur nos activités.

J'aimerais remercier Catherine Cronin, dont le mandat s'est terminé en 2006, pour la contribution exceptionnelle qu'elle a apportée à la SCHL. J'aimerais, par la même occasion, souhaiter la bienvenue au sein du Conseil à Joel Teal, qui nous fait bénéficier de son expérience à titre d'ancien employé de la SCHL et, depuis plusieurs années, de cadre supérieur dans la construction résidentielle et l'aménagement foncier.

Je crois que les réalisations décrites dans le présent rapport et les partenariats efficaces que nous avons formés avec divers intervenants, ainsi que l'engagement et le dévouement de nos employés, ont créé un environnement qui nous permettra de transformer les occasions d'aujourd'hui en réussites de demain.

Dino Chiesa
Président du Conseil d'administration

Message de la présidente

La notion de logement ne signifie pas la même chose pour tous les Canadiens et Canadiennes. Pour certains, cela représente la possibilité d'offrir une vie meilleure à leur famille en installant celle-ci dans un environnement sain et convenable. Pour les ménages qui ont acheté leur habitation, cela constitue un actif financier important qui leur permet de bâtir un patrimoine. Pour d'autres personnes, cela veut dire la possibilité de créer des emplois dans les domaines de la construction, de l'immobilier, des services financiers et dans d'autres secteurs d'activité.

La SCHL joue un rôle crucial pour permettre aux Canadiens de mettre à profit ces possibilités. Au fil des années, nous avons écouté les Canadiens et nous avons tenu compte de l'évolution de leurs besoins. En prêtant attention aux besoins des consommateurs et en collaborant avec d'autres intervenants du secteur de l'habitation, la Société a pris une part active à la création et au maintien d'un système de logement qui est considéré comme l'un des meilleurs du monde.

Karen Kinsley, CA

Présidente et première dirigeante

NOS RÉUSSITES

En 2006, la SCHL a obtenu de solides résultats en ce qui concerne tous ses objectifs. Les réalisations dont fait état le présent rapport se situent dans le prolongement de nos réussites antérieures et témoignent de notre détermination à exceller et à servir la population canadienne d'une manière responsable et transparente.

Aider les Canadiens dans le besoin

Nous continuons de collaborer avec nos partenaires provinciaux et territoriaux et avec d'autres intervenants à l'élaboration d'options de logement plus abordables pour les Canadiens à faible revenu. Outre l'aide à long terme accordée aux 630 000 ménages qui bénéficient d'un logement social, nous avons travaillé avec nos partenaires afin d'ajouter quelque 6 000 unités au parc de logements abordables, et ce, par l'entremise de l'Initiative en matière de logement abordable.

En 2006, le gouvernement fédéral a prolongé de deux ans nos programmes de rénovation et de réparation et consacré 256 millions de dollars à cette fin. Grâce à cet investissement, nous pourrons aider environ 38 000 ménages à rendre leur habitation conforme aux normes ou à l'adapter à leurs besoins afin de mener une vie autonome. Nous avons également accordé à des groupes des fonds pour la préparation de projets ainsi qu'un financement initial et nous avons mis à leur disposition notre savoir-faire dans le domaine du financement et de la gestion d'ensembles de logements abordables afin de créer environ 3 400 logements abordables, et ce, en faisant peu ou pas appel à des subventions continues du gouvernement fédéral.

Le logement des Autochtones et le développement de leur potentiel demeurent une priorité pour la SCHL. Grâce à des crédits budgétaires ponctuels alloués en 2005, des engagements ont été pris en 2006 en vue de la construction de quelque 4 400 nouveaux logements sans but lucratif dans les réserves. Il s'agit d'une augmentation de 320 % par rapport à 2005. De plus, 2 400 ménages environ ont bénéficié de l'aide de nos programmes de rénovation s'appliquant aux habitations situées dans les réserves. Nous avons travaillé à l'élaboration de solutions axées sur le marché et nous avons encouragé les Autochtones à faire davantage confiance au marché. Grâce à nos produits d'assurance prêt hypothécaire, nous avons contribué à l'accroissement des prêts consentis par le secteur privé. Nous croyons que nous pouvons faire encore plus pour aider à la mise en œuvre de solutions axées sur le marché, dans l'intérêt des personnes qui ont les moyens de rembourser un prêt hypothécaire, tout en continuant de soutenir celles pour qui cela est impossible. Par nos efforts, nous pouvons aider un nombre accru de collectivités des Premières nations à se rendre compte des avantages économiques associés au logement, ce que la plupart des autres Canadiens prennent pour acquis.

Faciliter l'accès de tous les Canadiens à des logements abordables et de meilleure qualité

Nous sommes bien conscients de l'évolution de plus en plus rapide du secteur des services financiers. À titre d'organisme national de l'habitation qui s'emploie à aider les Canadiens, la SCHL est bien préparée à jouer un rôle de chef de file afin de faire en sorte que les Canadiens continuent de bénéficier d'un marché innovateur et concurrentiel au sein d'un système de financement de l'habitation efficace. En 2006, nous avons contribué à rendre l'accession à la propriété plus abordable en acceptant d'assurer des prêts hypothécaires sans mise de fonds et de prolonger la période d'amortissement jusqu'à 40 ans.

Nous avons aussi favorisé l'accroissement de l'offre de fonds à faible coût destinés au crédit hypothécaire par l'entremise de nos programmes de titrisation. En 2006, nous avons garanti des titres adossés à des créances hypothécaires dont la valeur a atteint le chiffre record de plus de 36 milliards de dollars. Ce résultat est attribuable à la forte demande d'habitations et à l'arrivée de nouveaux participants au Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Dans l'avenir, nous continuerons d'améliorer nos programmes de titrisation afin d'augmenter encore l'offre et la variété des créances hypothécaires admissibles et de proposer des options de financement aux petits prêteurs dans le but de les aider à soutenir la concurrence sur le marché.

La Société joue également un rôle primordial pour favoriser le meilleur fonctionnement des marchés de l'habitation en mettant son savoir-faire et ses informations au service des Canadiens. L'an dernier, nous avons distribué plus de 1,6 million d'exemplaires de nos produits d'information à des particuliers et à des organismes, partout au pays. En outre, plus de 50 000 personnes ont assisté à des exposés portant sur divers sujets, présentés par nos analystes de marché et nos experts techniques.

Faire en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde

Par l'entremise de l'initiative de logements sains EQuilibrium, nous encouragerons les membres du secteur de l'habitation, tout en leur offrant un soutien, à procéder à la conception, à la construction et à la démonstration d'habitations saines, abordables et éconergétiques. En collaborant étroitement, en 2007, avec les équipes choisies, nous pourrons montrer comment réduire considérablement l'impact des habitations sur l'environnement.

Sur le plan international, nous avons réussi à créer des emplois pour les Canadiens en aidant les exportateurs à étendre leurs activités sur les marchés étrangers. L'an dernier, nous avons contribué à la modernisation du système de logement dans des pays en développement parce que nous avons élargi la portée de nos services de consultation. Nous avons aussi organisé le 26e congrès mondial de l'International Union of Housing Finance, qui a réuni des chefs de file mondiaux dans le domaine du financement de l'habitation.

Puisque nous reconnaissons que nos employés constituent notre ressource la plus importante, nous continuons d'élaborer des stratégies visant à les aider à suivre avec succès le cheminement de carrière qu'ils ont choisi. En 2006, nous avons modifié nos pratiques en matière de gestion de la relève afin de nous assurer de pouvoir toujours compter sur des personnes ayant les compétences nécessaires pour servir efficacement les Canadiens.

LES RÉUSSITES DE DEMAIN

À la SCHL, nous avons toujours eu le désir de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens par l'entremise d'un système de logement efficace. Les normes élevées que nous nous fixons en matière de service à la clientèle ont favorisé la création d'un système de logement dont les Canadiens peuvent être fiers. Tout en réfléchissant à nos récentes réalisations, nous examinons aussi des façons de mieux répondre aux besoins de tous les Canadiens en 2007 et par la suite.

Nous sommes conscients que nous pouvons faire davantage pour venir en aide aux personnes qui n'ont peut-être pas bénéficié de la réussite du système canadien du logement. Nous savons aussi que notre succès repose sur le fait que nous formons une organisation bien gérée, responsable et tenue de rendre des comptes. Nous sommes fiers de nos réalisations mais nous savons que nous ne les avons pas réalisé seuls. Bon nombre de nos partenaires sont déterminés à régler les problèmes que nous éprouvons actuellement dans le domaine de l'habitation, et nous continuerons de collaborer avec eux afin de mettre au point les solutions nécessaires pour que tous les Canadiens aient la possibilité de vivre dans un logement abordable, convenable et en bon état. En cherchant à saisir les occasions d'aujourd'hui, nous pouvons faire en sorte que tous les Canadiens puissent partager les réussites de demain.

Karen Kinsley, CA
Présidente et première dirigeante

RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

Une bonne régie interne est au cœur même des activités et des réussites de la SCHL. Il s'agit d'un élément essentiel qui gouverne notre façon de faire depuis longtemps et sur lequel la SCHL entend miser pour continuer à bien servir les Canadiens.

Régie de la société

À titre d'organisme national responsable de l'habitation et d'institution financière comptant parmi les plus importantes du Canada, la SCHL évolue dans un environnement complexe qui change rapidement. Certes, le changement s'accompagne de défis à relever, mais il offre aussi des occasions intéressantes à saisir. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les défis sont amplifiés en raison du mandat d'intérêt public de la SCHL.

Grâce à de bonnes pratiques de régie interne, la SCHL peut faire face aux défis que recèle son environnement. Ces pratiques constituent en même temps le principe directeur qui sous-tend notre capacité à saisir les occasions de bien servir les Canadiens et qui nous mèneront vers les réussites de demain.

C'est pourquoi le Conseil d'administration et le Comité de gestion de la SCHL continuent d'investir dans la régie interne. En 2006, ils ont prêté une attention particulière aux éléments suivants : 1) faire en sorte que l'orientation de la Société en matière de planification de la relève et de gestion des talents repose sur une vision réaliste qui permettra à la SCHL de bien gérer ses ressources humaines dans les années à venir; 2) appuyer le processus d'examen plus souple, nouvellement mis en place, qui permet à la SCHL de réagir plus efficacement aux défis inhérents à notre contexte dynamique et exigeant, et de rajuster ses priorités stratégiques et ses affectations de ressources tout au long de l'année; et 3) veiller à ce que le cadre de régie de la Société continue de répondre aux attentes du gouvernement et de correspondre aux meilleures pratiques.

De gauche à droite :
Louis Ranger, Harold Calla, Gary P. Mooney, Karen Kinsley, Alexander Werzberger, Dino Chiesa, Hugh Heron, Sophie Joncas, Joel Teal, Roberta Hayes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'heure actuelle, la SCHL fait rapport de ses activités au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Ressources humaines et du Développement social. La SCHL est dirigée par un Conseil d'administration qui rend des comptes au Ministre.

Le Conseil d'administration de la SCHL est composé du président du Conseil, de la présidente et première dirigeante de la Société et de huit autres membres nommés par le Ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les administrateurs de la SCHL forment un groupe diversifié de personnes ayant à leur actif d'importantes réalisations dans le milieu des affaires, au sein du gouvernement et dans le secteur sans but lucratif relié au logement.

Exception faite de la présidente et première dirigeante, les membres du Conseil n'ont aucun lien de dépendance avec la direction de la Société, et aucun d'entre eux n'a d'intérêts, d'entreprises ou de relations de quelque nature que ce soit qui seraient ou pourraient raisonnablement être perçus comme une entrave sérieuse à sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Société et de son actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le Conseil d'administration est responsable de la régie de la Société. Ce faisant, il doit agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la SCHL. Le Conseil a créé quatre comités qui l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de régie de la Société, le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et le Comité de nomination. La présidente et première dirigeante de la Société et un membre du Conseil d'administration sont également fiduciaires de la Caisse de retraite de la SCHL. Le Conseil détermine et approuve la structure, la composition et le mandat de chacun des comités, lesquels sont régulièrement examinés et adaptés au besoin.

Membres des comités en 2006	
Comité de régie de la Société	Dino Chiesa (président), Sophie Joncas, Karen Kinsley et Alexander Werzberger
Comité de vérification	Sophie Joncas (présidente), Catherine Cronin et Gary P. Mooney
Comité des ressources humaines	Hugh Heron (président), Roberta Hayes, Harold Calla et Louis Ranger
Comité de nomination	Dino Chiesa (président), Hugh Heron et Roberta Hayes

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des activités de la Société et de la conduite de ses affaires, conformément à la *Loi sur la SCHL*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements applicables. Dans le cadre de son rôle de gérance, le Conseil établit les grandes orientations stratégiques de la SCHL, vérifie la pertinence et l'intégrité des systèmes d'information et des pratiques de gestion de la Société, examine régulièrement le bien-fondé des objectifs d'intérêt public de la SCHL et du mandat qui lui est conféré par la loi, veille à la gestion des principaux risques pour la Société, évalue le rendement global de la Société et supervise ses résultats financiers.

Pour mener à bien la régie d'entreprise, les membres du Conseil doivent d'abord bien comprendre leurs rôles et leurs responsabilités. À cette fin, le Conseil d'administration veille à la juste répartition des responsabilités entre le Conseil et la direction. En outre, le Conseil passe en revue les lignes de conduite et les structures relatives à la régie afin de s'assurer qu'elles demeurent bien adaptées aux circonstances et aux besoins de la Société, et qu'elles continuent de tenir compte des lois applicables, des avis sur les questions de régie propres aux sociétés d'État et des pratiques exemplaires reconnues.

Renouvellement du Conseil

Pour atteindre ses objectifs et exécuter son mandat, le Conseil d'administration de la SCHL doit être composé de membres représentatifs des différents types de clients que la SCHL dessert et représenter aussi, dans la mesure du possible, la société canadienne dans son ensemble. Aux fins de la planification de la relève, le Conseil et son Comité de nomination recherchent un juste équilibre par rapport aux principaux critères suivants : expérience acquise et fonction au sein d'un conseil d'administration, sexe, langue, appartenance ethnique, représentation géographique et compréhension des besoins en matière de logement.

L'expérience récente de la SCHL en ce qui concerne le renouvellement du Conseil illustre bien l'importance que le Conseil accorde au respect de la transparence, à l'obligation de rendre compte et au rôle du Parlement dans le processus de nomination. En 2005, après que le Conseil eut approuvé, sur les recommandations du Comité de nomination, les critères de sélection relatifs au poste de président du Conseil, la SCHL a été l'une des premières sociétés d'État à avoir nommé son candidat à la suite d'un nouveau processus comprenant le recours aux services d'une agence de recrutement de cadres et la comparution du candidat devant un comité permanent de la Chambre des communes. Le Conseil s'appuie régulièrement sur le profil de compétences établi pour ses membres afin de conseiller le Cabinet du ministre au sujet des postes qui vont se libérer, des compétences manquantes et de la nécessité de veiller à ce que les mandats soient échelonnés comme il se doit.

Les nominations au Conseil d'administration de la SCHL respectent le processus et les méthodes de nomination du gouverneur en conseil. La durée du mandat est passée,

en janvier 2007, de trois ans à quatre ans par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Une communication ouverte et constante entre la SCHL et son ministre responsable est essentielle pour que le Conseil puisse garantir à la Société un Conseil d'administration compétent. En 2006, le Conseil d'administration a accueilli un nouveau membre.

En 2007, le Comité de nomination mettra à jour le profil de compétences des membres du Conseil, de même que les critères de sélection de la présidente et première dirigeante de la SCHL.

Orientation et formation continue des membres du Conseil

La SCHL offre aux nouveaux membres du Conseil une orientation de deux jours suivie de séances d'information périodiques au besoin. De plus, les membres sont tenus régulièrement au courant des activités de la SCHL grâce aux réunions du Conseil et de ses comités, aux rapports et analyses qu'ils reçoivent, et aux discussions avec la direction. Afin d'aider les membres du Conseil à préserver et à accroître leurs compétences et connaissances dans le but de mieux s'acquitter de leurs obligations, on les encourage à assister aux séances sur la gouvernance organisées par l'École de la fonction publique du Canada et le Bureau du Conseil privé. En outre, les membres du Comité de vérification participent régulièrement à des séances de formation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Processus d'évaluation du Conseil

Pour évaluer son efficacité et amorcer son renouvellement, le Conseil examine chaque année son rendement et discute des mesures requises ou souhaitables qui le rendraient plus efficace.

En 2006, sous la direction du Comité de régie de la Société, le Conseil a chargé un conseiller externe de l'aider à mettre à jour son processus d'autoévaluation et à évaluer son rendement pour toute l'année. Le Conseil de la SCHL estime que les évaluations du rendement permettent au Conseil et au président du Conseil de se responsabiliser mutuellement. L'évaluation du rendement de 2006 du Conseil d'administration de la SCHL s'est appuyée sur de solides critères d'évaluation et a été administrée par des spécialistes indépendants. Elle a été conçue pour approfondir les pratiques exemplaires en matière de leadership et de régie. Selon les indicateurs de rendement préliminaires de la SCHL pour 2006, la régie d'entreprise est ferme et le fonctionnement du Conseil, solide, particulièrement en ce qui concerne le lien entre le Conseil et la haute direction, les compétences et le leadership de ses membres, ainsi que les paramètres, la supervision et la reddition de compte touchant les questions financières. Le Conseil attend avec impatience le rapport final qui le guidera dans la mise en œuvre de mesures d'amélioration des pratiques actuelles.

PRATIQUES DE RéGIE INTERNE

La régie de la SCHL est rendue plus complexe en raison de la nature de ses activités, mais les Canadiens ont, à son égard, les mêmes attentes que pour les autres organismes publics sur les plans de l'efficience, de la responsabilité et de la transparence. La SCHL cherche à obtenir un taux élevé de satisfaction auprès de sa clientèle de même que des rendements raisonnables, mais en tant que société d'État, elle doit aussi se conformer aux exigences rigoureuses de l'obligation de rendre des comptes au public. Le Conseil d'administration évalue donc le rendement de la SCHL en tenant compte du principe directeur selon lequel la Société s'est engagée à offrir les meilleurs avantages possible aux Canadiens. Cette évaluation, qui porte sur l'atteinte de résultats financiers solides et des objectifs d'intérêt public, repose sur des processus efficients et une organisation saine et capable de réussir parce qu'elle demeure ouverte aux changements et aux nouvelles occasions qui profiteront aux Canadiens.

Planification stratégique

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance, le Conseil doit, à la base, donner à la Société une orientation stratégique. Le Conseil d'administration et la haute direction de la SCHL travaillent à établir une vision d'avenir pour la Société, à concentrer les efforts sur les priorités qui permettent de réaliser la mission, la vision et les valeurs de la Société, et à favoriser un contexte propice à l'innovation et au renouvellement.

Comme par les années passées, le Conseil d'administration a donné une direction à la Société au début du cycle de planification 2006. Il s'agit, pour le Conseil, de tenir compte des orientations fournies par le Ministre, conformément aux priorités actuelles du gouvernement du Canada. Plus particulièrement, le Conseil a mis l'accent sur l'orientation, alors que la Société s'apprêtait à relever de nouveaux défis dans le secteur de l'assurance prêt hypothécaire, y compris le positionnement à court terme et les orientations stratégiques à long terme en matière de financement de l'habitation.

Pour accroître sa souplesse et améliorer sa capacité à gérer le changement, la SCHL, avec l'appui du Conseil, a modifié ses processus de planification en y intégrant un examen trimestriel des priorités et des ressources. Grâce à cet examen complet et formel, le Conseil est maintenant mieux en mesure de revoir son orientation actuelle, et la haute direction peut rajuster les priorités et les ressources en fonction des circonstances.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité partagée entre le Conseil d'administration, la haute direction et les unités fonctionnelles qui veillent à ce que soient en place les pratiques et mesures pertinentes pour la gestion efficace des risques et du rendement, y compris la régie interne, la structure, les processus, les mesures, les contrôles et les limites connexes.

Le Comité de vérification approuve les lignes de conduite et les limites concernant les risques, et informe le Conseil au sujet des risques et occasions qui émergent, et de leurs incidences sur les orientations stratégiques. Le Conseil veille alors à ce que les mesures pertinentes soient prises.

En 2006, en plus d'explorer des orientations stratégiques à long terme pour le financement de l'habitation, le Conseil a passé en revue les progrès accomplis par la SCHL quant à la mise en œuvre de plans de gestion de la relève visant à réduire les répercussions occasionnées par le départ d'employés essentiels.

Contrôle interne et rapports financiers

Le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de vérification, collabore avec les vérificateurs internes de la SCHL pour assurer l'intégrité des systèmes de contrôle interne et de gestion de l'information de la Société. Le Conseil veille aussi à ce que les rapports de la Société sur les activités et le rendement soient efficaces et à ce que l'information soit fiable, pertinente, équilibrée et complète. La haute direction en fait régulièrement rapport au Comité de vérification au moyen des rapports trimestriels sur les finances et la gestion des risques.

Conformément aux directives du gouvernement, les membres du Comité de vérification de la SCHL sont compétents dans le domaine financier : deux d'entre eux possèdent un titre professionnel comptable et le troisième possède des connaissances spécialisées en gestion financière.

En 2006, le Comité de vérification a examiné attentivement toutes les incidences actuelles et éventuelles des notes d'orientation – nouvelles ou proposées – concernant la comptabilité et des pratiques en usage dans le milieu, afin de toujours assurer une présentation fidèle de la situation financière de la SCHL. La responsabilité de la haute direction en ce qui concerne les renseignements financiers contenus dans le Rapport annuel est décrite à la page 78. De plus, le Conseil d'administration a passé en revue et approuvé le présent rapport annuel avant sa publication.

Les vérificateurs internes de la Société relèvent, sur le plan fonctionnel, du Comité de vérification et des rencontres entre les deux groupes ont lieu régulièrement sans que des membres de la haute direction soient présents. Dans le but d'améliorer les pratiques existantes, les vérificateurs internes ont entrepris l'évaluation de la qualité de la fonction de vérification interne et des pratiques d'évaluation. Le Comité de vérification a passé en revue les résultats de l'exercice et les résultats du plan d'action. Le Comité a également supervisé l'examen de la charte des activités de vérification interne et a approuvé une mise à jour des mesures de rendement liées à cette fonction.

Par ailleurs, le bureau de la vérification de la conformité de la SCHL a terminé la concordance des principaux processus liés aux activités de trésorerie pour faire ressortir les lacunes sur le plan de la conformité et pour vérifier que les mesures nécessaires ont été prises au besoin. Du fait de la forte croissance des portefeuilles de placements de la SCHL au cours des dernières années, des lignes directrices relatives aux opérations personnelles ont été établies en 2006 et des séances d'information ont été organisées pendant l'année pour le personnel visé. Enfin, le Comité de vérification a mis à jour la politique sur les frais de déplacement et de représentation des membres du Conseil d'administration pour qu'elle continue d'être à la hauteur des attentes des Canadiens à l'égard des titulaires de charges publiques.

Efficacité organisationnelle

Le Conseil est d'avis que les valeurs et l'éthique jouent un rôle essentiel dans les pratiques commerciales modernes. Par l'intermédiaire de son Comité des ressources humaines, le Conseil a mené, en 2004 à l'échelle de la Société, un exercice de sensibilisation à l'éthique qui a porté sur diverses études de cas s'appliquant au contexte de la SCHL; par la suite, des séances de sensibilisation à l'intention des employés ont eu lieu dans l'ensemble de la Société.

En 2006, on a poursuivi les initiatives en vue de renforcer la sensibilisation des employés aux valeurs de la SCHL. Ainsi, on a présenté des études de cas additionnelles, des séances de sensibilisation à l'éthique pour les nouveaux employés et des ateliers sur la résolution des conflits à l'intention des gestionnaires et des employés.

Le Conseil d'administration et le Comité des ressources humaines sont fiers du fait que cette initiative ait été une réussite. On encourage les superviseurs, les gestionnaires et les directeurs à poursuivre le dialogue, menant à des discussions ouvertes et à la résolution des problèmes.

En 2006, le Comité des ressources humaines a passé en revue un certain nombre d'éléments et fait des recommandations au Conseil, pour approbation. Ainsi, la direction a présenté aux membres du Comité un rapport d'étape sur l'initiative de gestion de la relève à la Société. Le Comité a aussi examiné et approuvé la vision de la SCHL en ce qui touche la gestion des talents.

Interaction avec les groupes d'intérêt

En 2006, de nombreux événements à l'échelle du pays ont servi à souligner le 60e anniversaire de la SCHL, ce qui a donné au Conseil d'administration des occasions d'interagir avec les groupes d'intérêt. Chaque année, deux des réunions ordinaires du Conseil ont lieu ailleurs qu'à Ottawa, de manière à permettre aux membres d'être directement en contact avec les employés, clients et partenaires de la SCHL, et de se familiariser avec des questions d'ordre régional.

Au printemps 2006, le Conseil s'est réuni à Québec, où il a rencontré un certain nombre de clients et groupes d'intérêt afin d'en savoir plus sur leurs priorités. Au cours de l'été, le Conseil s'est rendu à Saint John (Nouveau-Brunswick) et a

pu constater sur place comment la SCHL travaille avec les groupes communautaires, les organismes sans but lucratif et le secteur pour établir des collectivités fortes et énergiques.

Gouvernance des sociétés d'État

La SCHL entreprend couramment des initiatives liées à la planification stratégique, à la gestion des risques et à d'autres aspects de la responsabilité d'entreprise, ce qui témoigne de son engagement ferme pour que son cadre de régie demeure solide et pertinent.

Après l'examen du mandat et de la structure de chacun des comités du Conseil d'administration en 2004 par un consultant externe, le Conseil a entrepris un examen approfondi de ses pratiques afin de donner suite à certaines améliorations mises en évidence dans le rapport. Le mandat des comités a été considérablement mis à jour, et un certain nombre de responsabilités ont été réaffectées. Cet exercice a permis aux membres du Conseil de mieux comprendre leur rôle au sein des comités et a permis aux comités de mieux mettre à profit leur temps et leur énergie.

En février 2004, le Conseil du Trésor a entrepris un examen approfondi de la gouvernance et du cadre de responsabilité des sociétés d'État. La SCHL et son Conseil d'administration ont participé activement au processus d'examen. Par la suite, des rapports réguliers au Conseil ont permis de constater que la SCHL avait mis en œuvre la majorité des mesures proposées dans le rapport final. La Société continuera de faire le suivi des mesures pour lesquelles l'apport et l'orientation du gouvernement sont toujours requis.

Au début de 2007, le Conseil a approuvé le nouveau profil de compétences pour ses membres et les nouveaux mandats du Conseil et de ses comités ont été mis à jour. Pour être encore plus ouvert, le Conseil a décidé d'afficher cette information sur le site Web de la Société. La SCHL sera l'une des premières sociétés d'État à fournir ce type de renseignements en ligne.

La SCHL et son Conseil d'administration continueront de participer à l'examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État et prendront toutes les mesures nécessaires pour que la régie de la Société soit conforme aux meilleures pratiques. À cette fin, ils veilleront, notamment, à ce que ses politiques et pratiques de régie respectent la nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité*.

La Caisse de retraite de la SCHL

Établie par le Conseil d'administration, la Caisse de retraite de la SCHL est gérée et administrée par des fiduciaires, conformément à l'acte de fiducie. Il incombe aux fiduciaires d'établir les objectifs et les lignes directrices en matière de placements, de choisir les gestionnaires externes et de surveiller le rendement des placements de la Caisse de retraite.

Rémunération totale des membres du Conseil d'administration et présences aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités en 2006

Membre du Conseil	Rémunération totale (jetons de présence et indemnités)[1] (en dollars)	Conseil d'administration (6 réunions)	Comité de vérification (5 réunions)	Comité de régie de la Société (3 réunions)	Comité de ressources humaines (3 réunions)	Conseil des fiduciaires de la Caisse de retraite (3 réunions)
Dino Chiesa	52 595	6/6		3/3		
Karen Kinsley[2,3]		6/6		2/2		3/3
Harold Calla	30 700	6/6			3/3	
Roberta Hayes	31 200	6/6			3/3	
Hugh Heron	28 200	6/6			3/3	
Sophie Joncas	33 200	6/6	5/5	2/3		
Gary P. Mooney[4]	18 700	4/6	3/5			
Louis Ranger[2]		1/6			2/3	
Joel Teal[5]	3 213	1/1				
Alexander Werzberger	23 200	6/6		3/3		
Catherine Cronin[6]	31 987	5/5	4/4			2/2

Nota : Le Comité de nomination ne s'est pas réuni en 2006.

1 La rémunération est établie par décret par le gouvernement du Canada. Le Bureau du Conseil privé émet des directives visant la forme, les montants et les modalités du paiement des services à temps partiel des personnes nommées par le gouverneur en conseil. Il incombe au président du Conseil d'administration d'approuver le paiement des honoraires des membres.
2 Les membres qui proviennent de la fonction publique ne sont pas rémunérés pour leurs services.
3 Membre du Comité de régie de la Société depuis mars 2006.
4 Absence en raison de maladie.
5 Nommé le 31 octobre 2006.
6 Mandat terminé le 30 octobre 2006.

En 2006, la structure et les pratiques de régie du régime de retraite de la SCHL ont été revues. Un rapport final a été remis aux fiduciaires, au Comité de régie de la Société et au Conseil d'administration. Il est ressorti de cet examen que, dans l'ensemble, la structure et les pratiques de régie du régime de retraite de la SCHL respectent ou dépassent les directives de régie établies par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). La SCHL gère son régime de façon exemplaire à plusieurs égards : réunions régulières des fiduciaires; séances d'orientation à l'intention des nouveaux fiduciaires; politiques, buts et directives clairement exprimés; examen annuel de la situation financière du Régime de retraite réalisé par la direction de la SCHL.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2006)

Dino Chiesa

Président du Conseil d'administration

Dino Chiesa est vice-président du Conseil des fiduciaires du Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust (CAP REIT). Précédemment, il a été chef de la direction du Residential Real Estate Income Trust (RES REIT), sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, chef de la direction de la Société de logement de l'Ontario et de la Société d'hypothèques de l'Ontario. M. Chiesa siège au Conseil depuis juin 2001 et il en a été nommé président en mars 2005.

Karen Kinsley, CA

Présidente et première dirigeante

Karen Kinsley est entrée à la SCHL en 1987. Elle a occupé divers postes au sein de la haute direction et a été nommée présidente et première dirigeante de la SCHL en juin 2003.

Harold Calla, CGA, CAFM

North Vancouver (Colombie-Britannique)

Harold Calla est président du Conseil de gestion financière des Premières nations. Il cumule aussi un certain nombre de fonctions au sein de la nation Squamish y compris inspecteur des contributions directes et négociateur principal pour le développement économique et les négociations bilatérales sur les aménagements avec la province de la Colombie-Britannique. Il a été nommé au Conseil d'administration de la SCHL en juin 2005.

Roberta Hayes

Moncton (Nouveau-Brunswick)

Copropriétaire et directrice de la firme HomeLife Hayes Realty, Roberta Hayes était précédemment présidente et administratrice de la Greater Moncton Real Estate Board Inc., de même qu'administratrice de l'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick et de l'Association canadienne de l'immeuble. Elle a été nommée au Conseil d'administration en octobre 2003.

Hugh Heron

Schomberg (Ontario)

Hugh Heron est directeur et associé du Heron Group of Companies, de même que président de Heron Homes Corporation. M. Heron a été, antérieurement, président de la Toronto Home Builders' Association et de l'Ontario Home Builders' Association. Il a été nommé au Conseil d'administration en juin 2001.

Sophie Joncas, CA

Longueuil (Québec)

Sophie Joncas est comptable agréée en cabinet privé. Elle est membre du comité de formation continue de l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ). Elle a de plus élaboré et enseigné les cours sur la gouvernance et sur le rôle du comité de vérification, pour l'OCAQ. Elle est, entre autres, présidente de l'Association des gens d'affaires de Saint-Hubert. Elle a été nommé au Conseil d'administration en août 2001.

Gary P. Mooney

Mississauga (Ontario)

Gary P. Mooney est président et chef de la direction de la société Fidelity National Financial, une entreprise d'assurance de titres ayant son siège social à Mississauga. Il est également associé principal au sein du cabinet d'avocats Anderson, Sinclair. Il siège au Conseil d'administration depuis juin 2005.

Louis Ranger

Gatineau (Québec)

Louis Ranger est sous-ministre au ministère des Transports. Il est administrateur général, Infrastructure et Collectivités, et dirige Infrastructure Canada. Il a été nommé au Conseil d'administration en septembre 2002.

Joel Teal

Saskatoon (Saskatchewan)

Joel Teal est président de Dundee Development/Homes by Dundee et président du Conseil d'administration de la Saskatchewan Blue Cross. Il a été nommé au Conseil d'administration de la SCHL en octobre 2006.

Alexander Werzberger

Montréal (Québec)

Alexander Werzberger est président de Traklin Groups. M. Werzberger a siégé au conseil d'administration de divers organismes, y compris l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec et l'Association de la construction du Québec. Il siège au Conseil d'administration depuis avril 2005.

Témoigner des valeurs de la société

À la SCHL, nous croyons qu'un organisme responsable tire sa fierté non seulement de ce qu'il fait, mais aussi de la façon dont il le fait. C'est pour cette raison que nous demeurons fidèles à nos convictions. Par ailleurs, notre professionnalisme en affaires nous aide à attirer et à maintenir en poste les personnes ayant les compétences nécessaires à notre succès et à raffermir la confiance de nos partenaires en notre capacité de produire des résultats. La SCHL a une tradition d'intégrité en milieu de travail profondément ancrée dans la mission et les valeurs qui nous guident dans l'exercice de nos activités. Nous savons depuis longtemps qu'il existe un lien indéniable entre la façon dont nous menons nos affaires aujourd'hui et nos réussites de demain.

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ AU TRAVAIL

Nous nous efforçons de créer le milieu organisationnel qui convient le mieux à nos employés, c'est-à-dire un milieu où les employés se sentent engagés, où ils sont à l'aise d'exprimer leurs opinions et où leur contribution individuelle et collective aux résultats est reconnue et valorisée.

Mobiliser nos employés

Pour ouvrir la voie à la mobilisation et à l'engagement du personnel, il est essentiel d'établir des pratiques de gestion efficaces. Les lignes de conduite de la SCHL en matière de ressources humaines sont considérées comme des pratiques exemplaires. Conscients que nos employés constituent la pierre angulaire de notre engagement envers la régie, nous avons inclus dans notre cadre de régie interne des normes de déontologie, un programme sur les valeurs et l'éthique ainsi qu'un mécanisme permettant aux employés de divulguer des renseignements au sujet d'actes fautifs commis en milieu de travail.

Afin d'aider les employés à concilier leurs responsabilités personnelles et professionnelles, la SCHL offre des régimes de travail flexibles et des avantages sociaux intéressants, notamment des congés pour obligations familiales et des prestations pendant le congé de maternité et le congé parental. La SCHL met également à la disposition du personnel un bureau des relations avec les employés, dont le rôle est de favoriser un milieu de travail sain en aidant les employés, les gestionnaires et les spécialistes en ressources humaines à créer et à maintenir des liens solides. En outre, lorsqu'ils font face à des situations difficiles, au niveau personnel ou professionnel, nos employés et les membres de leur famille ont accès à un service-conseil confidentiel à court terme, à participation volontaire, qui les aide à trouver le soutien dont ils ont besoin.

Ces lignes de conduite et programmes, entre autres, nous ont permis de bâtir une communauté au travail, une communauté qui témoigne de la valeur de chaque personne, du respect mutuel et de l'honnêteté. La SCHL peut compter sur le *Conseil consultatif de la présidente*, un comité bien établi dont le rôle consiste à renforcer le sentiment d'appartenance à cette communauté. Ce conseil donne aux employés l'occasion de faire connaître à la présidente leurs préoccupations, leurs suggestions et leurs recommandations. Pour la présidente, c'est une occasion de discuter en toute franchise avec des représentants élus par les employés dans l'ensemble de la Société.

En 2006, la SCHL a demandé à un consultant indépendant d'entreprendre un examen de ses pratiques de gestion. Environ 45 employés ont participé à des entrevues d'une durée de une à deux heures. Divers sujets ont été explorés, notamment l'affectation des ressources, la prise de décision et la communication. C'est en consultant ainsi ses employés que la SCHL peut évaluer l'efficacité de ses pratiques de gestion et déterminer les possibilités d'amélioration les plus importantes pour eux. Par exemple, suite à ces dernières consultations, la SCHL prépare la mise en place d'un cadre de prise de décision qui indiquera clairement le responsable d'un enjeu particulier et définira la tribune de consultation appropriée. De cette façon, nous garantissons que nos employés seront consultés et représentés dans le processus de prise de décision.

Le taux de démission des employés permanents de la SCHL témoigne des efforts que nous déployons sans cesse pour maintenir une main-d'œuvre mobilisée. En effet, à 3,5 %, ce taux est inférieur à celui que l'on rencontre chez les employeurs comparables du secteur des services financiers (7,7 %) et de l'administration publique (5,1 %).

Bâtir un effectif diversifié

La SCHL se fait un honneur d'avoir en place une main-d'œuvre représentative. En favorisant la diversité, nous sommes mieux outillés pour solidifier nos liens avec diverses communautés, améliorer la créativité et l'efficacité de notre organisation et accroître nos occasions d'affaires au pays et ailleurs dans le monde.

Profil des employés	SCHL 2006	Population active du Canada[1]
Femmes (%)	59,5	48,4
Membres des minorités visibles (%)	12,3	12,6
Personnes handicapées (%)	4,2	5,3
Personnes autochtones (%)	2,5	2,6

1 Selon les données de recensement les plus récentes (2001)

La SCHL a constamment reçu les cotes les plus élevées dans le rapport annuel du gouvernement du Canada sur l'équité en matière d'emploi. Dans le plus récent rapport, publié en 2005, la SCHL a obtenu pour la première fois la cote A sur toute la ligne, pour le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles. La SCHL s'est ainsi classée parmi les quatre meilleurs employeurs canadiens sous réglementation fédérale, aussi bien ceux du secteur privé que les sociétés d'État. En poursuivant nos efforts pour bâtir un effectif représentatif, nous étendrons nos relations avec les diverses communautés, ce qui nous permettra d'accroître notre visibilité en tant qu'employeur.

Redonner aux collectivités

Les employés de la SCHL soutiennent les activités des organismes de bienfaisance, comme la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada, à l'appui de Centraide. En 2006, les employés et les retraités de la SCHL ont amassé plus de 275 000 dollars destinés à nos collectivités. Cette même année, la Société a organisé comme activités de charité, partout au pays, des concours de construction de maisons en pain d'épice et de maisons d'oiseaux. Cela a permis de recueillir 41 000 dollars qui ont été remis à divers organismes de bienfaisance, comme Habitat pour l'humanité.

SERVIR L'INTÉRÊT PUBLIC

Nous sommes résolus à donner aux Canadiens et aux collectivités des résultats qui leur sont profitables. Notre capacité à apporter une contribution au Canada dépasse toutefois le mandat que nous avons d'appliquer des programmes et d'établir des politiques pour le bien de la population canadienne. Témoigner de nos valeurs signifie de notre part un engagement à servir l'intérêt public en respectant la dignité et la valeur de chaque personne.

Bien servir nos clients

La SCHL est déterminée à servir tous ses clients avec compétence, objectivité et ponctualité. En 2006, elle a reçu un prix d'excellence du gouvernement du Canada pour sa contribution à l'Initiative d'amélioration des services (IAS) du Conseil du Trésor entre 2000 et 2005. L'un des objectifs de l'IAS était d'accroître de 10 % le taux de satisfaction des clients à l'égard des services offerts par le gouvernement du Canada. Pendant cette période, le taux de satisfaction des clients à l'égard des services financiers, dont la SCHL fait partie, s'est accru de 17 % par rapport au taux de référence, ce qui est nettement supérieur à la cible.

Les nouveaux immigrants du Canada ont souvent besoin de services spécialisés pour accéder à un logement convenable. La hausse des taux d'immigration au Canada et le plein essor du multiculturalisme au sein de la population de la région de Toronto ont incité la SCHL à mettre en œuvre récemment une stratégie de communication multiculturelle d'envergure dans cette ville. Ainsi, en plus d'être offerts en français et en anglais, les produits d'information clés, destinés aux organismes de Toronto travaillant au service des nouveaux arrivants, sont distribués en chinois, en russe, en espagnol, en tagalog, en arabe et en urdu. La diversité culturelle chez les employés de la SCHL permet souvent d'aider les néo-Canadiens qui souhaitent obtenir de l'information sur le logement dans leur langue maternelle.

Respecter notre engagement envers les langues officielles et les communautés linguistiques minoritaires

En tant que société d'État fédérale, la SCHL adhère entièrement à l'esprit et à l'objectif de l'engagement du Canada envers les langues officielles. Au cours des dernières années, la Société a réalisé des progrès importants dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui a trait à l'amélioration et au maintien des compétences linguistiques de son personnel. En effet, en 2006, 90 % des titulaires d'un poste bilingue répondaient aux exigences linguistiques s'y rattachant. Pendant l'année, la Société a également maintenu son appui aux minorités francophones et anglophones par l'entremise d'une vaste gamme d'activités, y compris les relations avec les médias et les associations, la promotion des programmes et le développement des affaires.

ATTEINDRE L'EXCELLENCE EN AFFAIRES

Pour mériter la confiance de ceux que nous servons et obtenir les meilleurs résultats possible pour les Canadiens, nous mettons en pratique les normes les plus élevées en matière de compétence, de confiance et de prudence dans la conduite de nos relations d'affaires et dans la gestion des ressources financières, matérielles et humaines qui nous sont confiées.

Investir dans la croissance et le perfectionnement des employés

Les employés de la SCHL ont accès à d'excellentes occasions d'apprentissage et de perfectionnement. En 2006, un employé sur cinq a obtenu une affectation de perfectionnement temporaire, une mutation latérale ou une promotion. De plus, les crédits que la SCHL consacre à l'apprentissage s'élèvent à 2,7 % de sa masse salariale, ce qui représente 2 092 dollars par employé. Cet investissement dépasse l'investissement moyen observé dans le secteur des services financiers et place la SCHL dans la tranche supérieure de 10 % des entreprises canadiennes.

Gérer les ressources matérielles qui nous sont confiées

Depuis juin 2006, la SCHL est assujettie à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Cette loi exige une évaluation environnementale de tout projet proposé dont l'autorité responsable (un ministère fédéral) est soit le proposant, soit la partie qui cède des terrains, fournit des fonds ou octroie un permis ou une autorisation. La SCHL examine actuellement chacun de ses programmes afin de mesurer les conséquences éventuelles de cette exigence et, déjà, les lignes de conduite et méthodes de certains secteurs d'activité ont été adaptées pour tenir compte des obligations que représente cette loi.

La SCHL continue de collaborer avec ses partenaires pour récupérer des terrains contaminés – des sites abandonnés, inoccupés ou sous-utilisés autrefois occupés par des entreprises industrielles ou commerciales – afin de les rendre productifs à nouveau. On évalue à 30 000 le nombre de terrains contaminés au pays, ce qui signifie que ces efforts pourraient avoir une incidence positive considérable sur l'environnement. En 2006, nous avons poursuivi nos recherches sur les obstacles au réaménagement des terrains contaminés. Nous avons également apporté des assouplissements concernant l'assurance prêt hypothécaire et mis en place un cadre de référence pour le partage des risques dans les collectivités d'Orillia, en Ontario, et de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Cette dernière initiative vise à réduire les risques environnementaux liés aux propriétés contaminées.

Nous gérons aussi nos répercussions directes sur l'environnement. L'utilisation régulière de papier recyclé, la consommation réduite de papier et l'adoption de diverses mesures de recyclage des déchets de construction, des emballages d'aliments, des piles, des fournitures et de l'équipement de bureau usagé font partie des moyens mis en place par la SCHL.

TIRER PLEINEMENT PARTI DES OCCASIONS D'AUJOURD'HUI

Analyse des résultats de 2006

Être un organisme solide, c'est savoir tirer parti des occasions qui se présentent, réagir au changement et relever de nouveaux défis en mettant à profit son expérience. C'est aussi savoir quand poursuivre son chemin et quand envisager un nouveau parcours pour améliorer la vie des Canadiens au moyen de logements abordables, écologiques et de qualité convenable. En fin de compte, c'est travailler dès aujourd'hui aux réussites de demain et continuer à favoriser la création de collectivités dynamiques et saines partout au pays.

OBJECTIFS D'INTÉRÊT PUBLIC

Notre but est de contribuer à la société canadienne en aidant les plus démunis, en améliorant l'abordabilité et la qualité des habitations, et en faisant en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde. Nos objectifs d'intérêt public et les priorités qui s'y rattachent sont énoncés ci-après. Nous mesurons notre rendement par rapport à ces priorités.

Objectif un

AIDER LES CANADIENS DANS LE BESOIN

1.1 Aider les Canadiens dans le besoin à avoir accès à des logements abordables, convenables et en bon état.

1.2 Améliorer les conditions de vie des Autochtones au Canada.

Objectif deux

FACILITER L'ACC...S DE TOUS LES CANADIENS À DES LOGEMENTS PLUS ABORDABLES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

2.1 Veiller, en matière d'assurance prêt hypothécaire, à ce que les Canadiens aient accès à des produits et à des outils adaptés à leurs besoins.

2.2 Accroître l'offre de fonds à faible coût destinés au crédit hypothécaire en élargissant la portée des programmes de titrisation.

2.3 Fournir de l'information exhaustive, pertinente et à jour, de manière à permettre aux consommateurs canadiens et aux membres du secteur de l'habitation de prendre des décisions éclairées.

Objectif trois

FAIRE EN SORTE QUE LE SYST...ME CANADIEN DU LOGEMENT DEMEURE L'UN DES MEILLEURS DU MONDE

3.1 Faire en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde.

3.2 Soutenir le système de logement ainsi que les produits et les services canadiens reconnus mondialement et en faire la promotion sur la scène internationale.

3.3 Faire en sorte que la SCHL demeure un organisme solide, capable de remplir son mandat.

AIDER LES CANADIENS DANS LE BESOIN

Depuis 60 ans, nous avons aidé des millions de familles à faible revenu de tous les coins du pays à se procurer un chez-soi. Nous nous sommes également appliqués à réduire l'écart qui existe, en matière de logement, entre les Autochtones et le reste de la population canadienne. Nous sommes fiers d'avoir créé des programmes et des politiques qui ont permis aux Canadiens d'avoir accès à des logements abordables, convenables et en bon état, et nous continuerons de faire en sorte que tous les Canadiens puissent en bénéficier.

RESSOURCES

56 millions de dollars de frais d'exploitation

386 années-personnes

Objectif 1.1

AIDER LES CANADIENS DANS LE BESOIN À AVOIR ACC...S À DES LOGEMENTS ABORDABLES, CONVENABLES ET EN BON ÉTAT

Ce que nous faisons

En collaboration avec nos partenaires des secteurs public et privé, nous aidons les Canadiens à revenu faible ou modeste à se procurer un logement abordable, convenable et en bon état.

En quoi c'est important

Un logement abordable, convenable et en bon état est essentiel à la santé et au bien-être des personnes et de la collectivité.

Comment nous y parvenons

Au nom du gouvernement fédéral, nous offrons :

1) de l'aide financière permanente pour les logements sociaux existants;
2) des fonds aux provinces et aux territoires en vue d'accroître l'offre de logements abordables;
3) de l'aide financière permettant de préserver, grâce à des travaux de rénovation, le parc de logements pour ménages à faible revenu.

Nous accordons des prêts à faible coût directement aux fournisseurs de logements sociaux.

Nous offrons du soutien technique et financier afin de faciliter la production d'ensembles de logements abordables, sans aide permanente du gouvernement fédéral.

Nous contribuons à une meilleure compréhension des besoins particuliers de logement des groupes à risque.

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX OUTILS SUIVANTS :

Initiative en matière de logement abordable

Différentes options mises à la disposition des provinces et des territoires, notamment :

- Nouveaux logements locatifs
- Achat de logements
- Préservation de l'accession à la propriété
- Préservation des logements locatifs
- Suppléments au loyer
- Flexibilité de l'assurance prêt hypothécaire

Programmes de rénovation

- Programme d'aide à la remise en état des logements
- Programme de réparations d'urgence
- Logements adaptés : aînés autonomes
- Programme d'amélioration des maisons d'hébergement

Partenariats public-privé

- Financement initial
- Financement pour la préparation de projets
- Conseils et perfectionnement des compétences
- Assouplissement de l'assurance prêt hypothécaire
  - Primes d'assurance réduites
  - Rapport prêt-valeur pouvant atteindre 95 %

Aide financière en vertu d'engagements à long terme

- Logements publics
- Logements sans but lucratif
- Suppléments au loyer
- Coopératives d'habitation

Prêt direct

Exemples de produits découlant de la recherche sur les besoins particuliers en matière de logement :

- Le Guide du logement au Canada pour le nouvel arrivant
- Maintenir l'autonomie des aînés par l'adaptation des logements : Guide d'évaluation par les aînés

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (www.schl.ca).

Pour faire en sorte que tous les Canadiens puissent jouir des avantages d'être bien logés, nous venons en aide aux ménages qui n'ont pas les moyens de se procurer un logement convenable et en bon état. En collaboration avec nos partenaires du secteur public et d'autres intervenants du secteur de l'habitation, nous travaillons à combler ces besoins et à changer le cours des choses.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

Un ménage canadien sur sept n'est pas en mesure de se procurer un logement abordable, convenable et en bon état

Dans l'ensemble, le Canada a fait des progrès par rapport aux besoins en logement : en effet, entre 1996 et 2001, le nombre de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement a diminué de 82 000. Parmi les ménages aux prises avec de tels besoins – ils étaient près de 1,5 million – plus des trois quarts se trouvaient dans cette situation parce que leur logement était inabordable, c'est-à-dire qu'ils y consacraient plus de 30 % de leur revenu. Les immigrants récents, les familles monoparentales, les personnes âgées et les ménages autochtones sont plus susceptibles que les autres Canadiens d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. En plus, ces groupes démographiques sont ceux qui connaissent la plus forte croissance au sein de la population canadienne.

	Tous les ménages	Ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement
Nombre de ménages	10 805 600	1 485 300
Pourcentage de ménages aux prises avec des besoins impérieux*	–	13,7
Revenu annuel moyen ($)	60 976	17 439
Frais de logement moyens mensuels ($)	764	643
Rapport moyen des frais de logement au revenu (%)	21,3	48

Nota : Données fondées sur les résultats du Recensement de 2001. Les résultats du Recensement de 2006 relatifs aux frais de logement seront diffusés en mai 2008.
*Ces chiffres ne tiennent pas compte des ménages vivant dans les réserves.

Sous l'effet de la demande croissante, les taux d'inoccupation sont demeurés bas sur le marché locatif en 2006

Le grand nombre d'emplois créés, la progression appréciable du revenu, l'arrivée de nombreux immigrants et la hausse des coûts relatifs à la possession d'une habitation ont fait croître la demande de logements locatifs au cours de l'année. Ces facteurs ont exercé des pressions à la baisse sur les taux d'inoccupation, dont la moyenne est passée de 2,7 % en octobre 2005 à 2,6 % en octobre 2006 dans les grands centres urbains du Canada. Le loyer moyen des appartements de deux chambres dans les 28 principaux centres urbains du pays a augmenté de 3,2 % pendant cette période.

Les logements des Canadiens à faible revenu ont besoin de réparations

En 2001, environ 15 % des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement occupaient des habitations qui nécessitaient des réparations majeures. On s'attend à ce que le nombre de ces logements augmente de quelque 22 000 par année en raison du vieillissement du parc.

Des fonds fédéraux supplémentaires sont engagés pour le logement abordable

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il versera un montant de 1,4 milliard de dollars pour le logement abordable. Cette somme non renouvelable, que se partageront les provinces et les territoires sous forme de fonds fiduciaires, se répartit comme suit : 800 millions pour le logement abordable, 300 millions pour le logement dans le Nord et 300 millions pour le logement des Autochtones vivant hors réserves.

Analyse des résultats

En collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous avons travaillé à améliorer les conditions de vie des Canadiens qui ont besoin d'un logement

Chaque année, plus de 630 000 ménages canadiens à revenu peu élevé au Canada bénéficient du parc de logements sociaux soutenus par le gouvernement fédéral. Ce résultat découle des efforts qui ont été déployés à cette fin pendant de nombreuses années par l'entremise de la SCHL. Les fonds que reçoit la SCHL pour le logement social sont désormais administrés en grande partie par les provinces et les territoires. En concluant des ententes en ce sens, on reconnaît que la responsabilité première en matière de logement pour les personnes à faible revenu incombe aux provinces et aux territoires.

En outre, la SCHL a des ententes avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour la mise en œuvre de l'Initiative en matière de logement abordable et le partage des coûts y afférents. Par l'intermédiaire de la SCHL, le gouvernement fédéral consacre actuellement 1 milliard de dollars pour accroître l'offre de logements abordables au Canada. Il incombe par ailleurs aux provinces et aux territoires de concevoir des programmes financés dans le cadre de cette initiative, de les appliquer et, conjointement avec d'autres intervenants, d'apporter une contribution supplémentaire de 1 milliard de dollars.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Dépenses relatives à l'Initiative en matière de logement abordable (en millions de dollars)	175	159	167,5	82

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

En 2006, les dépenses au titre de l'Initiative en matière de logement abordable ont atteint 167,5 millions de dollars, une somme supérieure à l'objectif de 159 millions. Depuis l'annonce concernant cette initiative en 2001, près de 700 millions de dollars ont été engagés ou annoncés pour favoriser la création de quelque 31 000 logements dans l'ensemble du Canada.

Les programmes de rénovations de la SCHL ont aidé plus de 20 500 ménages en 2006

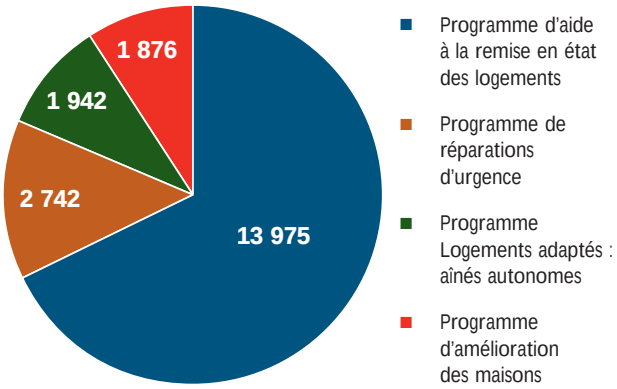

Source : SCHL

Nos points forts

- Important programme de recherche conduisant à une compréhension approfondie des besoins en logement d'une population diversifiée.
- Relations bien établies avec les administrations fédérale, provinciales et municipales et avec les différents intervenants du secteur de l'habitation.
- Connaissances et compétences d'expert, conjuguées à l'expérience de fournir efficacement des logements de divers types.
- Mine de renseignements concernant des approches novatrices et des pratiques exemplaires de partout au pays qui peuvent faciliter la production de logements abordables.

Les défis à relever

- Trouver des solutions durables pour réduire les besoins impérieux en matière de logement.
- Gérer le parc vieillissant de logements sociaux au Canada.
- Continuer de gérer efficacement l'application et l'administration des programmes de logement.

Les occasions à saisir

- Mettre en œuvre une stratégie améliorée pour aider à développer et à entretenir nos relations avec les groupes qui proposent de produire des logements abordables.
- Encourager le secteur privé à investir dans le logement abordable.

Nous avons contribué à préserver les logements destinés aux Canadiens à faible revenu

Les programmes de rénovation de la SCHL aident les ménages à faible revenu, les personnes handicapées et les Autochtones à rendre leurs logements conformes aux normes minimales de salubrité et de sécurité. Ils permettent en outre de réparer les maisons d'hébergement destinées aux victimes de violence familiale – ou d'en produire au besoin – et d'adapter les logements des aînés à faible revenu afin que ceux-ci puissent y demeurer de manière autonome le plus longtemps possible. En 2006, nous avons versé 155 millions de dollars et aidé plus de 20 500 ménages dans le cadre des programmes de rénovation dans les réserves et hors réserves. Plus de 750 000 ménages à revenu peu élevé ont bénéficié des programmes de rénovation de la SCHL depuis leur mise en œuvre il y a plus de 30 ans. En décembre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé que le financement des programmes serait prolongé de deux ans grâce à une somme de 256 millions de dollars. Ces fonds serviront à améliorer les conditions de vie de quelque 38 000 ménages à faible revenu. En 2007, la SCHL travaillera avec les provinces et les territoires en vue de prolonger les ententes actuelles régissant la prestation des programmes.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Programmes de rénovation (nbre de logements)	21 990	19 054[1]	20 535	N/A[2]

■ Objectif atteint ou dépassé
■ Objectif réalisé en grand partie
■ Objectif non réalisé

1 L'objectif de 5 378 logements énoncé dans le Plan d'entreprise 2006-2010 a été révisé et porté à 19 054 par suite de l'annonce confirmant la prolongation des programmes de rénovation pour une période d'un an. La modification du Plan d'entreprise 2006 a été déposée le 19 juillet 2006.
2 Dès 2007, la SCHL utilisera une nouvelle mesure (sommes engagées) pour mieux rendre compte de son rendement au regard de ses programmes de rénovation. L'objectif pour l'année 2007 est de 22,6 M$.

Nous avons aidé les collectivités à parrainer leurs propres ensembles de logements abordables

Le Centre du partenariat de la SCHL est constitué d'un réseau d'experts en habitation répartis un peu partout au pays, qui aident les groupes fournisseurs de logements à monter leur projet. Depuis ses débuts en 1991, il a contribué à la création de 43 000 logements abordables. En 2006, grâce à la promotion de nos outils et aux assouplissements de l'assurance prêt hypothécaire, plus de 3 400 logements abordables ont été créés au pays, un chiffre qui dépasse de plus de 100 % notre objectif. Dans plus de 40 % des cas, des primes réduites d'assurance prêt hypothécaire ont été appliquées, ce qui a facilité la tâche aux groupes qui proposaient de fournir des logements abordables dans leur collectivité.

En 2006, des cyberforums gratuits se sont ajoutés aux services et outils offerts par le Centre du partenariat. Ils permettent aux participants, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, de voir et d'entendre des exposés en ligne sur divers sujets touchant la production de logements abordables. Les huit forums présentés en 2006 ont attiré un large éventail de représentants d'organismes sans but lucratif, d'entreprises privées et de municipalités des quatre coins du Canada.

En outre, nos activités de prêt direct contribuent à réduire les coûts pour le gouvernement. En 2006, nous avons continué de prêter directement à des organismes de parrainage de logements sociaux dans les réserves et hors réserves. En tant que société d'État fédérale, nous pouvons obtenir des fonds à faible taux et ce, en émettant des obligations et des billets de trésorerie sur les marchés financiers. En 2006, nous avons versé 385 millions de dollars en nouveaux prêts et 1,9 milliard de dollars en prêts de renouvellement.

Grâce à nos partenariats et à nos activités de prêt, nous mettons outils, connaissances et ressources à la disposition des fournisseurs de logements sociaux et d'autres organismes de parrainage de logements abordables pour les aider à améliorer la situation des Canadiens les plus démunis. La SCHL continuera de créer des occasions de fournir des solutions novatrices aux Canadiens.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Nombre de logements créés grâce à un partenariat public-privé	2 378	1 470	3 422	1 650
Demandes d'assurance approuvées pour des logements abordables issus d'un partenariat public-privé (nbre de logements)	1 640	1 250	1 455	1 250

■ Objectif atteint ou dépassé
■ Objectif réalisé en grand partie
■ Objectif non réalisé

Plan d'action et priorités pour 2007

Travailler en collaboration pour accroître l'accès à des logements abordables, convenables et en bon état

Mettant à profit ses outils actuels ainsi que ses connaissances approfondies, la SCHL travaillera avec son réseau d'intervenants des secteurs public, privé et sans but lucratif afin de trouver et mettre en commun des solutions novatrices visant à offrir davantage de logements abordables, convenables et en bon état aux Canadiens dans le besoin.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Examiner nos activités actuelles pour veiller à utiliser au maximum nos produits et services afin de promouvoir et d'encourager des moyens novateurs de produire des logements abordables.
- Explorer des formules pouvant favoriser la rénovation et la revitalisation de grands ensembles de logements publics et sociaux.
- Rechercher de meilleures options de logement pour les nouveaux arrivants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu au Canada.

Objectif 1.2

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES AUTOCHTONES

Ce que nous faisons

Nous travaillons avec les collectivités des Premières nations et les organismes autochtones pour résoudre les problèmes auxquels ils font face en matière de logement, dans les réserves et hors réserves.

En quoi c'est important

Un logement abordable, convenable et en bon état est essentiel à la santé et au bien-être des personnes et des collectivités.

Dans le domaine de l'habitation, les besoins des Autochtones sont urgents. Il existe un écart considérable entre les conditions de logement des Autochtones et celles des autres Canadiens.

Comment nous y parvenons

Nous fournissons des fonds et nous travaillons en partenariat avec les Premières nations, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres groupes pour la mise en application des programmes d'aide au logement, la construction d'habitations et la rénovation de logements existants.

Nous encourageons l'adoption de solutions axées sur le marché qui respectent la notion de propriété collective du territoire autochtone.

Nous transmettons nos connaissances et notre savoir-faire en matière d'habitation afin d'accroître le potentiel des Premières nations pour ce qui est de concevoir, de construire, de rénover et d'entretenir les parcs de logements.

Nous soutenons la création de marchés et d'institutions qui permettent aux Autochtones de prendre en charge de plus en plus la gestion et l'administration de leurs logements.

Ouverture du Complexe pour aînés Batchewana.

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX OUTILS SUIVANTS :

Logement social

- Programme de logement locatif sans but lucratif dans les réserves

Développement du potentiel

- Initiative d'amélioration de la qualité des logements
- Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits
- Formation d'inspecteurs
- Formation à l'intention des occupants de logements
- Soutien accordé à différents organismes, comme l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières nations et l'Association nationale des gestionnaires d'habitations des Premières nations

Programmes de rénovation

- Programme d'aide à la remise en état des logements
- Programme Logements adaptés : aînés autonomes
- Programme d'amélioration des maisons d'hébergement

Assurance prêt hypothécaire dans les réserves

- Propriétaires-occupants vivant dans les réserves (avec garantie d'emprunt ministérielle)
- Propriétaires-occupants vivant dans les réserves (sans garantie d'emprunt ministérielle) – projet pilote

Subventions au logement découlant d'engagements à long terme

- Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones
- Programme de logement pour les Autochtones en milieu urbain

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (www.schl.ca).

Il existe un écart considérable entre les conditions de logement des Autochtones et celles des autres Canadiens. Nos efforts en vue d'améliorer les conditions de vie des Autochtones revêtent donc une importance particulière par rapport à notre objectif de faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des logements abordables, convenables et en bon état.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

Au Canada, la population autochtone augmente cinq fois plus rapidement que la population dans son ensemble

En 2001, il y avait près d'un million d'Autochtones au pays qui formaient environ 3,4 % des ménages canadiens. Les résultats d'une recherche menée conjointement par la SCHL et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien indiquent que le nombre de ménages autochtones devrait progresser de plus de 70 % d'ici 2026, selon une hypothèse de croissance moyenne. Compte tenu de ce scénario, les gouvernements, les collectivités et les organisations autochtones devront étudier les moyens d'offrir et de financer des services d'habitation et d'autres services.

Les conditions de logement des ménages autochtones demeurent moins bonnes que celles des autres ménages canadiens

Les défis économiques et sociaux que doivent relever les Autochtones sont bien documentés et font en sorte que les besoins de ce groupe sont beaucoup plus importants que ceux du reste de la population canadienne. À l'heure actuelle, un tiers des ménages vivant dans une réserve habite dans un logement surpeuplé et/ou nécessitant d'importantes réparations. En raison du surpeuplement et de la forte proportion d'habitations endommagées par l'humidité et les moisissures, le parc de logements se détériore rapidement. On estime qu'il manque de 20 000 à 35 000 logements dans les réserves pour contrer l'actuelle pénurie chez de nombreuses Premières nations. Chaque année, la population autochtone augmente et de nouveaux ménages se forment; on prévoit donc que l'écart à combler dans les réserves sera encore plus important, soit environ 2 200 logements, ce qui dégradera encore plus les conditions de logement.

Les ménages des régions du Nord doivent relever des défis plus grands

Dans les régions nordiques et éloignées, les ménages dépendent beaucoup du logement social en raison de leur difficulté à payer les frais associés à une habitation convenable et en bon état. Divers facteurs socio-économiques contribuent à cette situation, dont un fort taux de chômage, les coûts élevés de construction et d'exploitation, et le manque d'investissements privés dans le logement. Le climat rigoureux du Nord canadien constitue un défi supplémentaire; en s'ajoutant au surpeuplement, il accélère la détérioration du parc de logements.

L'accent est mis sur l'élaboration de solutions à long terme

Une stratégie à long terme visant à réduire l'écart entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres Canadiens pourrait être fondée en partie sur l'adoption, dans les réserves, de solutions axées sur le marché qui respectent la notion de propriété collective du territoire autochtone. Les terrains dans les réserves ne peuvent pas faire l'objet d'un privilège, d'un nantissement, d'une hypothèque, d'une opposition, d'une réquisition ou d'une saisie par un non-Indien. Ces dispositions ont donc restreint l'utilisation des terrains dans les réserves et limité les moyens dont disposent les personnes ou les conseils de bande pour obtenir du capital privé à investir dans le logement.

Analyse des résultats

Nous avons travaillé à raffermir nos relations avec les Premières nations et les organismes autochtones

Nous partageons nos connaissances et nos ressources avec les membres des Premières nations et les organismes autochtones, de manière à contribuer à l'adoption d'une démarche efficace à long terme pour améliorer les conditions de logement des Autochtones au Canada. En 2006, nous avons poursuivi nos travaux dans le cadre du comité national de liaison sur le logement des Premières nations, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres intéressés. Ce comité supervise la planification, l'application et le suivi des programmes de logement dans les réserves. Nous avons également continué à tisser des liens avec des organismes autochtones nationaux et régionaux et avons soutenu leur développement. Dans le but de consolider nos relations avec les proposants de projets d'habitations pour Autochtones hors réserves, nous avons travaillé avec les autres participants à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, une initiative pluriannuelle lancée par le gouvernement du Canada afin de répondre aux besoins des Autochtones vivant dans les principaux centres urbains. On a notamment offert de l'information et du soutien, donné des séminaires à l'intention de propriétaires-occupants autochtones et participé à la préparation de projets.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Programmes et services mis en œuvre dans les réserves par des organismes des Premières nations ou des organismes autochtones (en pourcentage)	89,3	80	93,6	80

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Nous avons transmis nos connaissances et notre savoir-faire et contribué au développement du potentiel des Premières nations

La SCHL travaille avec les personnes, les collectivités et les organismes intéressés par le logement afin de développer le potentiel existant dans le domaine de l'habitation. Elle porte une attention particulière à la qualité, à la gestion et à l'entretien des habitations ainsi qu'aux services connexes. En 2006, la SCHL a collaboré avec un groupe de gestionnaires d'habitations des Premières nations afin de mettre en place un nouvel organisme, l'Association nationale des gestionnaires d'habitations des Premières nations. Dans un premier temps, il faudra embaucher un directeur de projet et réunir des gestionnaires d'habitations provenant de toutes les régions au pays, afin de donner une forme définitive à l'Association. Celle-ci sera constituée en société et verra le jour officiellement au début de 2007.

Des partenariats de ce genre nous aident en outre à offrir des occasions de perfectionnement et de formation professionnelle aux Premières nations. Dans l'ensemble, le pourcentage de programmes dans les réserves appliqués par des organismes des Premières nations ou des organismes autochtones s'est accru, passant de 89 %, en 2005, à près de 94 %, en 2006. La SCHL a également continué d'appuyer les efforts déployés par l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières nations, lui permettant ainsi de dépasser son objectif d'avoir 50 titres professionnels décernés. En effet, elle compte maintenant 37 inspecteurs agréés et 23 stagiaires en voie d'obtenir une accréditation de niveau 1.

Nos points forts

- Solide expérience de la production de logements durables et de grande qualité pour les collectivités des Premières nations.
- Connaissance des besoins des Autochtones en matière d'habitation, acquise grâce à des relations continues avec des organismes autochtones et à l'expérience directe de l'application des programmes.
- Contribution attestée à la formation sur les compétences et au développement du potentiel.
- Solides compétences en recherche et connaissances techniques à l'appui de la diffusion de l'information relative à des enjeux essentiels, comme la prévention et l'élimination des moisissures.

Les défis à relever

- Trouver des solutions durables aux problèmes de logement dans les réserves, solutions qui répondent aux besoins de divers groupes autochtones.
- Accroître le potentiel des Premières nations afin qu'elles puissent mieux gérer leur parc de logements.
- Orienter le développement d'un système de logement efficient dans les réserves, de manière à répondre aux besoins des Canadiens autochtones.

Les occasions à saisir

- Mieux comprendre les tendances et les problèmes relatifs aux Autochtones.
- Mettre en œuvre une stratégie améliorée pour le logement des Premières nations afin d'offrir un meilleur service à la clientèle et d'avoir des relations plus fortes et plus productives.
- Travailler avec les intervenants autochtones afin d'utiliser efficacement les ressources actuelles.
- Avoir recours à l'important savoir-faire de la SCHL en matière de financement de l'habitation afin de faciliter la mise en place de solutions axées sur le marché dans les réserves.

Nous avons favorisé des conditions propices à la création d'un marché de l'habitation dans les réserves

Grâce à ses produits d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL a facilité un meilleur accès au financement privé dans les réserves. Nous avons mis en place des séances de formation sur mesure dans les collectivités afin de faire ressortir l'intérêt d'être propriétaire de son habitation ainsi que les avantages de nos produits d'assurance prêt hypothécaire.

La SCHL continue de travailler en étroite collaboration avec les Premières nations afin de mettre sur pied un produit pilote d'assurance prêt hypothécaire pour propriétaire-occupant dans les réserves. Ce produit permettra d'augmenter le taux de propriétaires-occupants dans les réserves, de stimuler la construction et la rénovation résidentielles, en plus de créer de l'emploi et des occasions d'affaires dans les réserves. Dans la foulée de l'entente conclue en 2005 avec la Première nation Nak'azdli de la Colombie-Britannique, le Conseil des Mohawks de Kanawake a signé en décembre 2006 une convention de fiducie. Nous n'avons pas réussi à atteindre notre objectif pour 2006, qui était de signer des accords avec deux autres bandes. Toutefois, il semble que l'initiative gagne du terrain. En décembre 2006, une deuxième bande s'est engagée à participer au projet pilote en adoptant une résolution en ce sens en janvier 2007. Un troisième conseil de bande a manifesté de façon officieuse son intention de se joindre à ce projet.

Nous avons mis en œuvre une nouvelle initiative pour améliorer la qualité des logements dans les réserves

La qualité des habitations demeure un enjeu pour tous, qu'il s'agisse de chefs ou de conseils de bande, de membres du personnel affecté au logement, d'inspecteurs, de constructeurs, de rénovateurs ou d'occupants. Afin de joindre ces différents publics et de leur transmettre des renseignements utiles, la SCHL a lancé, à la fin de 2005, l'Initiative d'amélioration de la qualité des logements, un programme complet de formation et d'éducation.

En vertu de cette initiative, la SCHL a conclu en 2006 des ententes avec 29 collectivités des Premières nations. Grâce à ces ententes, les communautés recevront une formation correspondant à leurs besoins, et les résultats à long terme seront mesurés. La SCHL a présenté plus de 120 séances de formation sur la qualité des habitations au cours de la dernière année. Un élément essentiel de cette initiative est la qualification de formateurs autochtones qui peuvent donner la série de séances sur une base permanente. En 2006, la SCHL a signé 22 ententes de prestation avec des formateurs autochtones et établi 23 plans de formation et de perfectionnement.

La SCHL, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de la Santé ont participé, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, aux travaux du Comité interministériel sur les moisissures et ont rédigé l'ébauche d'une stratégie complète visant à résoudre le problème des moisissures dans les logements à l'intérieur des réserves. La stratégie a été présentée au Comité permanent des comptes publics en novembre 2006. D'autres discussions auront lieu avec les Premières nations et, une fois finalisée, la stratégie sera mise en œuvre en 2007.

Nous avons travaillé à limiter la progression de la pénurie de logements observée dans les réserves

La SCHL a continué de produire des logements dans les réserves au moyen des modes de financement continu et de l'affectation ponctuelle de 103 millions de dollars sur cinq ans annoncée dans le budget de 2005. Ainsi, en 2006, la production de 4 393 logements sans but lucratif dans les réserves a été approuvée; ce total est plus de quatre fois supérieur à celui enregistré en 2005 et dépasse de 10 % l'objectif fixé pour 2006. Ce résultat a été atteint même si le système de logement est surchargé dans les réserves en raison du volume accru et même si certaines Premières nations n'ont pu trouver d'entrepreneurs compétents pour répondre à leur appel d'offres en raison d'une pénurie de main-d'œuvre.

Le financement additionnel accordé dans le budget de 2005 a aussi donné lieu à une hausse de 61 % de l'activité de réparation et de rénovation dans les réserves en 2006 par rapport à 2005.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Nouveaux engagements – Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (nbre de logements)	1 045	4 007	4 393	1 122

■ Objectif atteint ou dépassé
■ Objectif réalisé en grand partie
■ Objectif non réalisé

La Première nation Shegulandalh de l'île Manitoulin a entrepris son deuxième projet à but non lucratif dans sa communauté en 2006.

Plan d'action et priorités pour 2007

Travailler avec d'autres afin d'accroître l'accès à des logements abordables, convenables et en bon état dans les réserves et hors réserves

La SCHL continuera de transmettre aux collectivités autochtones des compétences et des connaissances dans divers domaines, tels l'urbanisme, la construction et la rénovation résidentielles, la gestion et l'entretien de parcs de logements. La SCHL encouragera l'adoption de solutions axées sur le marché lorsque cela est possible et souhaité par les Premières nations et, à plus long terme, investira dans des activités visant à créer des systèmes de logement autochtones.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Mettre en œuvre une stratégie améliorée pour le logement des Premières nations afin d'offrir un meilleur service à la clientèle et d'avoir des relations plus fortes et plus productives.
- Concevoir des solutions axées sur le marché pour les logements dans les réserves, de manière à augmenter la production et la qualité ainsi que les résultats sur le plan socio-économique obtenus par les Premières nations.
- Analyser les défis particuliers du logement dans les régions éloignées et du Nord du Canada, surtout en ce qui a trait aux coûts énergétiques, à la durabilité et à la santé.

FACILITER L'ACC...S DE TOUS LES CANADIENS À DES LOGEMENTS PLUS ABORDABLES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

Les Canadiens de tous les milieux tirent profit du bon fonctionnement des marchés de l'habitation. La SCHL contribue à ce bon fonctionnement, notamment grâce à son assurance prêt hypothécaire, qui protège les prêteurs contre la défaillance des emprunteurs pendant la durée du prêt. Nos programmes de titrisation des créances hypothécaires contribuent à la vigueur du système de financement de l'habitation en assurant une offre abondante de fonds à faible coût. De plus, grâce à notre gamme complète de rapports de recherche et d'analyse de marché, nous fournissons des informations de grande qualité aux consommateurs, aux organismes publics et aux membres du secteur de l'habitation, ce qui leur permet de faire des choix éclairés.

RESSOURCES

129 millions de dollars de frais d'exploitation

788 années-personnes

Objectif 2.1

VEILLER, EN MATI...RE D'ASSURANCE PRÛT HYPOTHÉCAIRE, À CE QUE LES CANADIENS AIENT ACC...S À DES PRODUITS ET À DES OUTILS ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Ce que nous faisons

Nous offrons une grande variété de produits d'assurance prêt hypothécaire pour répondre aux besoins des consommateurs et des membres du secteur des services financiers.

En quoi c'est important

Nos produits d'assurance prêt hypothécaire réduisent le coût de l'accession à la propriété pour les Canadiens, ce qui leur permet de devenir propriétaires plus rapidement.

Grâce à notre assurance prêt hypothécaire pour immeubles locatifs, les propriétaires-bailleurs et les promoteurs ont accès à des fonds à faible coût, ce qui permet de préserver et d'accroître le parc de logements locatifs au bénéfice des Canadiens.

Comment nous y parvenons

Nos produits d'assurance prêt hypothécaire protègent les prêteurs contre la défaillance des emprunteurs. Ainsi, les acheteurs d'habitations peuvent bénéficier de taux d'intérêt plus bas, même s'ils ne disposent pas d'une mise de fonds.

Nous offrons une gamme complète de produits, et ce, dans toutes les régions du pays et dans des segments de marché que le secteur privé est peut-être moins enclin à servir, notamment dans celui des logements locatifs.

Nous menons nos activités d'assurance hypothécaire dans un contexte commercial, selon des principes d'équité et de concurrence.

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX PRODUITS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE SUIVANTS :

Logements de type propriétaire-occupant

- Assurance prêt achat
- Assurance des prêts de refinancement
- Assurance des prêts avec mise de fonds multisource
- Assurance des prêts avec paiement des intérêts seulement
- Assurance prêt achat, avec améliorations
- Assurance des marges de crédit
- Assurance prêt pour les résidences secondaires
- Remise de prime pour les habitations éconergétiques
- Traitement des avances échelonnées aux constructeurs pendant la construction
- Assurance prêt pour les logements transportables

Logements locatifs

- Assurance prêt achat
- Assurance des prêts de refinancement
- Remise de prime pour les habitations locatives éconergétiques

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (www.schl.ca).

Le secteur canadien du financement de l'habitation se transforme rapidement. Dans ce contexte, nous croyons que, pour tirer le meilleur parti possible des occasions qui s'offrent à nous, il faut trouver un équilibre entre le changement et la stabilité – entre l'innovation et l'expérience – pour que les Canadiens continuent, pendant de nombreuses années encore, de récolter les fruits d'un système de financement de l'habitation qui fonctionne efficacement.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

Le marché canadien du logement repose sur des bases solides

À cause des faibles taux d'intérêt, de la vigueur de l'emploi, de la croissance des revenus et du niveau élevé de confiance des consommateurs, les mises en chantier ont atteint leur deuxième sommet en importance en près de deux décennies, soit le chiffre de 227 395 unités pour l'année. Même si l'on prévoit que les marchés de l'habitation demeureront actifs en 2007 comparativement aux normes historiques, ils entameront un repli graduel en raison de l'augmentation des charges de remboursement hypothécaire lorsque le prix des maisons et les taux d'intérêt entreprendront une remontée.

Une concurrence élargie en 2006

Le crédit hypothécaire à l'habitation a progressé d'environ 10,7 % en 2006, pour atteindre 694,7 milliards de dollars. Cette performance suscite de plus en plus d'intérêt pour le marché hypothécaire canadien de la part des assureurs hypothécaires des États-Unis.

Ralentissement des mises en chantier prévu pour 2007

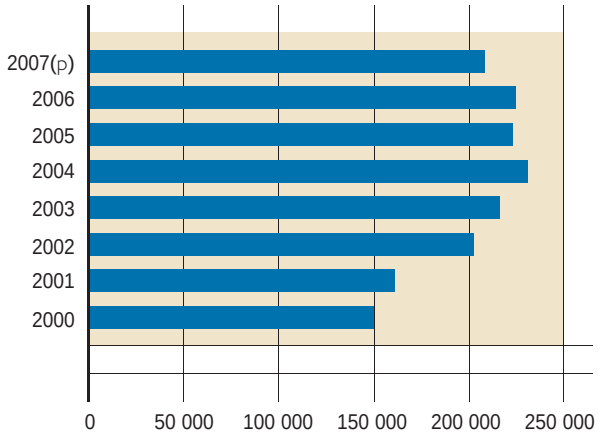

Source : SCHL

Pendant de nombreuses années, la SCHL et Genworth Financial Canada ont été les seuls assureurs hypothécaires actifs au Canada. Toutefois, après avoir reçu la permission de faire des affaires au Canada en juillet 2006, un troisième assureur hypothécaire, AIG United Guaranty, a lancé officiellement sa gamme de produits en octobre 2006. Trois autres entreprises américaines ont également signifié leur intention de faire leur entrée sur le marché canadien. Quoi qu'il en soit, cette situation n'est pas nouvelle pour la SCHL, qui a mené ses activités dans un contexte concurrentiel pendant la plus grande partie de son existence.

L'évolution du marché hypothécaire a continué de s'accélérer

De nouveaux développements, comme l'accroissement des prêts de qualité inférieure et quasi supérieure, laissent craindre que le marché hypothécaire canadien suive les traces de celui des États-Unis, où l'on a vu de nombreux consommateurs s'endetter de façon excessive. Bien que certains types de prêts de qualité inférieure et quasi supérieure commencent à être offerts au Canada, très peu, sinon aucun, s'adressent à des emprunteurs ayant une faible cote de solvabilité. Comme l'a révélé l'Enquête auprès des emprunteurs hypothécaires, réalisée en 2006 par la SCHL, les consommateurs canadiens sont très prudents à l'égard de leur dette hypothécaire, puisque les trois quarts des répondants déclarent avoir pour but de rembourser leur emprunt le plus rapidement possible.

Analyse des résultats

Nous avons permis aux Canadiens de toutes les régions du pays d'acquérir ou de louer une habitation plus facilement

La SCHL est beaucoup plus qu'un simple assureur hypothécaire. C'est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Voilà pourquoi nous tirons pleinement parti des possibilités de financement qui se présentent aujourd'hui afin d'accorder aux Canadiens le plus d'avantages possible. En matière de financement de l'habitation, nous offrons des produits et des outils, tels que l'assurance prêt hypothécaire, qui facilitent l'accès à un logement pour le plus grand nombre possible de Canadiens, que ce soit à titre de propriétaires-occupants ou de locataires. Nous assurons des prêts hypothécaires dans toutes les collectivités du Canada, et nous continuerons d'être actifs sur ces marchés tant durant les périodes de prospérité économique que celles de récession.

En 2006, le nombre total des approbations d'assurance prêt hypothécaire a dépassé les prévisions, principalement en raison du succès remporté par nos produits pour propriétaires-occupants, qui ont profité des bonnes conditions du marché. Toutefois, le niveau atteint est inférieur à celui de 2005, en partie parce que nous avons délibérément différé le lancement de notre produit d'assurance des prêts amortis sur plus de 30 ans. Nous voulions être sûrs que cet assouplissement n'exercerait pas de pression excessive sur les consommateurs canadiens et n'aurait pas de répercussions négatives sur les marchés de l'habitation.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Nouveaux prêts assurés (nbre de logements)	746 157	574 633	631 191	603 061

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Par ses efforts, la SCHL fait en sorte que le plus grand nombre possible de Canadiens bénéficient de ses produits. En 2006, à peu près 42 % des prêts hypothécaires approuvés par la SCHL concernaient des habitations situées dans des marchés peu ou pas servis par le secteur privé. En particulier, la SCHL a assuré des prêts hypothécaires relativement à des ensembles de logements abordables, des centres d'hébergement, des habitations pour retraités, des immeubles locatifs et des maisons mobiles, tout comme elle l'a fait dans des régions rurales ou nordiques, dans des villes monoindustrielles et dans des réserves. En 2006, nous avons clairement dépassé notre objectif de réaliser un tiers de nos activités dans le but de soutenir les objectifs de la politique gouvernementale, et ce, à la faveur d'une augmentation des demandes d'assurance approuvées se rapportant à des prêts consentis pour l'achat d'immeubles locatifs ou à des prêts contractés dans des régions rurales ou éloignées.

Evergreen Heights est un projet pour aînés à White Rock, en Colombie-Britannique, financé par l'Initiative pour le logement abordable. Le financement a aussi été facilité par l'assurance hypothécaire de la SCHL.

Nos points forts

- Produits et services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.
- Solide équipe de représentants dévoués et de souscripteurs très compétents répartis dans toutes les régions du pays.
- Pratiques fiables et cohérentes de paiement des demandes de règlement.
- Plateforme technologique et modèles d'évaluation des risques de premier ordre favorisant la souscription rapide et efficace de l'assurance prêt hypothécaire.
- Assises financières solides.

Les défis à relever

- Préparer la SCHL en vue d'un changement dans le secteur du financement de l'habitation, tout en augmentant, à court terme, les avantages de l'assurance hypothécaire pour les prêteurs et les emprunteurs.
- Conserver une position concurrentielle dans le contexte de l'arrivée de nouveaux compétiteurs et d'un ralentissement probable sur le marché de l'habitation, tout en continuant à faire preuve de prudence sur le plan financier.
- Faire face aux éventuels développements sur le marché de l'assurance hypothécaire, notamment à une progression de l'autoassurance parmi les prêteurs non assujettis à l'assurance obligatoire.
- Collaborer avec les prêteurs, les autorités policières et les autres intervenants afin de réduire la fraude hypothécaire.

Les occasions à saisir

- Demeurer à l'avant-garde de l'innovation dans le domaine du crédit hypothécaire, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.
- Élaborer une stratégie à long terme afin d'exercer efficacement nos activités dans un environnement dynamique et compétitif.

En ce qui concerne l'avenir, les grands paramètres de la demande sont demeurés favorables, et rien n'indique qu'une bulle immobilière menace le Canada. Une hausse de l'offre de logements et des charges de remboursement hypothécaire laisse prévoir un refroidissement du marché en 2007. On prévoit donc un léger repli de nos activités d'assurance durant cette année.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Pourcentage des nouveaux prêts assurés en vue de servir des marchés moins bien servis ou d'appuyer certaines priorités du gouvernement	33,7	33	42,5	33

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Nous avons tenu compte de l'évolution des besoins des Canadiens et du secteur du financement de l'habitation en créant des produits innovants

En ce qui a trait à l'amélioration de l'abordabilité des logements, nous devons poursuivre nos efforts assidus. Voilà pourquoi la SCHL a continué de rechercher de nouvelles façons d'assouplir ses exigences relatives aux fonds nécessaires pour accéder à la propriété ou produire des logements locatifs abordables. En 2006, par exemple, la SCHL a ouvert la voie en éliminant le droit de demande dans le cas de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants. Nous avons accepté de prolonger la période d'amortissement et lancé Flex 100 SCHL, un produit comportant des options supplémentaires pour les emprunteurs qui n'ont pas épargné l'argent nécessaire à la constitution d'une mise de fonds. En offrant une variété de modalités de remboursement aux ménages ayant démontré leur capacité à gérer leurs dettes de manière responsable, ces nouveaux produits permettent aux emprunteurs de composer avec la hausse du prix des habitations.

Nous avons également facilité l'accès des promoteurs aux fonds nécessaires pour produire des ensembles de logements abordables, en élargissant les assouplissements relatifs à l'assurance prêt hypothécaire introduits en 2005, ce qui a permis de hausser le rapport prêt-valeur maximum dans le cas des collectifs d'habitation neufs.

Plan d'action et priorités pour 2007

Relever les défis et saisir les occasions qui se présentent dans un environnement concurrentiel en constante évolution

En 2007, la SCHL mettra à profit le succès obtenu par la gamme actuelle de ses produits et services d'assurance prêt hypothécaire en lançant de nouveaux assouplissements et de nouvelles améliorations, grâce auxquels les Canadiens et les membres du secteur de l'habitation disposeront d'une panoplie complète d'outils leur permettant de satisfaire leurs besoins qui évoluent. De plus, nous nous emploierons à mieux expliquer les avantages de nos activités sur le plan de la politique gouvernementale, tant dans le domaine du financement de l'habitation que dans le contexte réglementaire dans lequel nous fonctionnons.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Améliorer les produits d'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants ou en créer de nouveaux afin de mieux combler les besoins de certaines clientèles mal servies, notamment les immigrants installés depuis peu au Canada, les emprunteurs dont le crédit est entaché et les travailleurs autonomes, de même que les besoins des prêteurs.
- Faire connaître et faire comprendre aux intervenants du secteur de l'habitation et à l'ensemble des Canadiens les avantages que présente le système canadien de financement de l'habitation sur le plan de la politique gouvernementale, notamment l'assurance prêt hypothécaire et les produits et services offerts par la SCHL.
- Continuer d'assumer un rôle de chef de file au sein du secteur du crédit hypothécaire en offrant des activités de formation visant à accroître le professionnalisme et les compétences de ses membres dans certains domaines, comme la détection et la réduction des fraudes hypothécaires.

Objectif 2.2

ACCROÀTRE L'OFFRE DE FONDS À FAIBLE CO”T DESTINÉS AU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE EN ÉLARGISSANT LA PORTÉE DES PROGRAMMES DE TITRISATION

Ce que nous faisons

Nous garantissons le paiement ponctuel du capital et des intérêts aux détenteurs de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles.

Les titres garantis par la SCHL comprennent les titres hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH) émis par des institutions financières et les Obligations hypothécaires du Canada (OHC) émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation.

En quoi c'est important

Par nos activités, nous faisons en sorte que des fonds à faible coût soient toujours disponibles pour financer des prêts hypothécaires. Ainsi, les petits prêteurs ont plus facilement accès aux fonds dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence, ce qui favorise le bon fonctionnement et la compétitivité du système de financement de l'habitation.

D'une part, les Canadiens qui achètent des habitations bénéficient de meilleurs taux d'intérêt.

D'autre part, les investisseurs ont la possibilité de détenir des placements sûrs et de grande qualité dans des créances hypothécaires résidentielles consenties au Canada.

Comment nous y parvenons

Nous concevons et mettons en application des programmes de titrisation qui tiennent compte à la fois des besoins des établissements qui octroient des prêts hypothécaires et des investisseurs.

Puisque les créances hypothécaires titrisées font partie du portefeuille des prêteurs, ceux-ci peuvent disposer de fonds additionnels pour accorder des prêts hypothécaires aux consommateurs.

Nous nous efforçons de créer un marché dynamique pour les titres adossés à des créances hypothécaires en favorisant la participation accrue des investisseurs aux émissions lancées sur les marchés de capitaux.

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX PROGRAMMES SUIVANTS :

- Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH)
- Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (www.schl.ca).

Pour maximiser les occasions à saisir maintenant, il faut tirer le meilleur parti possible d'un climat favorable aux affaires. Nous avons accompli cela en 2006 lorsque la conjoncture du marché a créé une occasion propice à l'élargissement de nos programmes de titrisation. En permettant à davantage d'institutions financières de disposer d'autres sources de fonds à faible coût garantis par la SCHL et en titrisant une gamme accrue de créances hypothécaires, nous contribuons à la réduction des frais que doivent supporter les propriétaires-occupants. Nous aidons également à créer un système de financement de l'habitation solide et capable de tenir compte de l'évolution des besoins des Canadiens, maintenant et dans l'avenir.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

En 2006, les conditions étaient propices à l'accroissement de la titrisation des créances hypothécaires

La part des créances hypothécaires qui sont titrisées avec les TH LNH, certains parmi lesquels furent plus tard inclus dans le programme des OHC, est passé de 15,1 % (100,3 milliards de dollars) en 2005 à 17 % (124,2 milliards de dollars) en 2006.

Cette croissance est attribuable à plusieurs facteurs. Premièrement, en 2006, le marché de l'habitation a été plus vigoureux que les prévisionnistes l'avaient affirmé à l'origine, et les institutions financières se sont montrées fort intéressées par la possibilité d'obtenir des fonds à faible coût destinés au crédit hypothécaire au moyen de la titrisation des créances hypothécaires. Deuxièmement, les institutions qui n'acceptent pas de dépôts, notamment de grandes sociétés de prêt américaines et de jeunes entreprises canadiennes, titrisent ou vendent beaucoup de leurs créances hypothécaires. Troisièmement, à mesure qu'augmente la gamme des prêts hypothécaires offerts aux consommateurs, les possibilités de titrisation s'accroissent, car les prêteurs cherchent des sources de fonds à faible coût pour financer ces produits. Enfin, il existe une forte demande de la part des investisseurs pour des placements de grande qualité offrant un bon rendement, comme les TH LNH et les OHC. Cette demande est stimulée par la faiblesse des taux d'intérêt et le dynamisme des marchés.

Analyse des résultats

Nous avons tiré le meilleur parti possible de la demande accrue à l'égard de nos programmes de titrisation

Pour combler le besoin de fonds à faible coût destinés au crédit hypothécaire, la Fiducie du Canada pour l'habitation a émis des OHC dont la valeur a atteint le chiffre record de 25,1 milliards de dollars en 2006. Il s'agit d'une augmentation de 39 % par rapport à 2005. La SCHL a garanti le paiement ponctuel des montants dus aux détenteurs des OHC faisant partie de ces quatre émissions. Le Programme des OHC a continué de permettre de recueillir des fonds à faible taux car, en 2006, les OHC affichaient un écart moyen de 11,5 points de base par rapport aux obligations à cinq ans équivalentes du gouvernement du Canada. Comme en témoignent l'accroissement du volume des émissions, l'essor du Programme des OHC, la stabilité de l'écart et la diversification des investisseurs, le succès remporté en 2006 démontre clairement que le secteur canadien du crédit hypothécaire a adopté cet instrument de financement des prêts hypothécaires.

OHC : Répartition initiale selon la région (émissions de 2006)

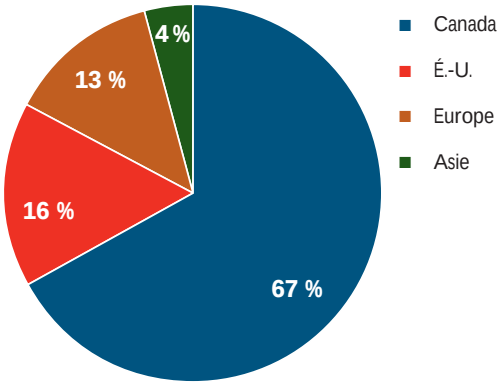

Source : SCHL

OHC : Répartition initiale selon le type d'investisseur (émissions de 2006)

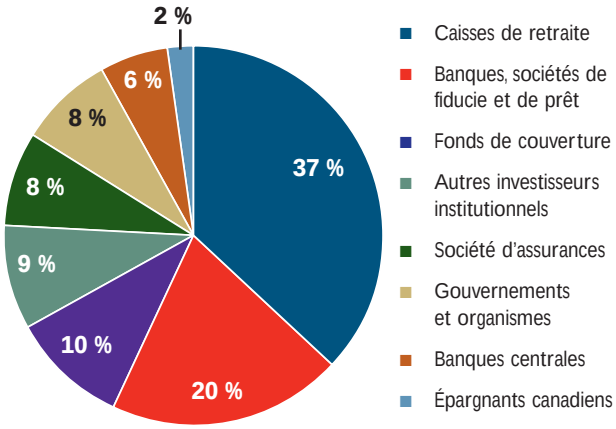

Source : SCHL

La SCHL a également garanti le paiement ponctuel des montants dus aux détenteurs de TH LNH vendus directement sur les marchés de capitaux, dont la valeur totale des émissions s'élève à 11,0 milliards de dollars, ce qui porte le volume total des créances titrisées pendant l'année à plus de 36 milliards de dollars. Les volumes prévus ont donc plus que doublé en raison de la demande exceptionnellement forte de fonds à faible coût de la part des établissements de crédit, attribuable

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Valeur des titres garantis par année (en millions de dollars)	30 374	18 000	36 071	30 500

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

au dynamisme soutenu des marchés de l'habitation, partout au Canada. Les nouveaux participants au Programme des OHC ont également contribué à cette croissance. Pour 2007, l'objectif visé a été porté à 30,5 milliards de dollars afin de mieux tenir compte de ces tendances.

Nous avons continué de positionner la Société pour qu'elle puisse saisir les occasions qui se présentent dans un marché hypothécaire en constante évolution

En 2006, nous nous sommes efforcés d'élargir l'éventail des institutions financières habilitées à titriser et à financer des prêts hypothécaires par l'entremise de nos programmes de titrisation. Nous avons apporté plusieurs améliorations au Programme des TH LNH et au Programme des OHC afin d'accroître l'offre et la variété des prêts hypothécaires susceptibles d'être financés. Par exemple, nous avons offert la possibilité de titriser des créances relatives à des logements collectifs par l'entremise du Programme des OHC. Ce faisant, nous facilitons l'accès à des fonds à faible coût pour financer des prêts relatifs à des immeubles locatifs. Comme nous continuerons de mener nos activités dans un environnement en mutation, nous concentrerons nos efforts sur le développement de produits adaptés aux besoins nouveaux des investisseurs et des membres du secteur du financement de l'habitation.

Afin de s'assurer que le Programme des OHC est avantageux pour les Canadiens, la SCHL procède actuellement à l'évaluation de sa contribution au système de financement de l'habitation. Au cours de cette évaluation, elle examinera l'incidence de l'offre de fonds à faible coût sur la compétitivité du marché ainsi que sur les frais que doivent supporter les emprunteurs hypothécaires. Les résultats devraient être publiés à la fin de 2007.

Plan d'action et priorités pour 2007

Accroître l'accès à des fonds à faible coût destinés au crédit hypothécaire

La SCHL concentrera ses efforts sur la détermination des gains d'efficience possibles et sur l'élaboration de nouvelles approches de manière à ce que les institutions financières

Nos points forts

- Chef de file dans le domaine de la titrisation des créances hypothécaires, la SCHL facilite l'obtention, par les institutions financières, de fonds à faible coût destinés au crédit hypothécaire.
- Les titres sont entièrement garantis par le gouvernement du Canada et ils jouissent d'une cote de crédit élevée (c.-à-d. Standard and Poor's A-1+ pour le court-terme et AAA pour le long-terme).
- Les programmes de titrisation sont bien conçus et ils réduisent au minimum les risques de défaillance des institutions financières participantes, auxquels la SCHL est exposée.
- Les liens étroits établis avec les milieux financiers au Canada et la bonne compréhension des besoins des investisseurs et des institutions qui accordent des prêts hypothécaires contribuent ainsi à la création d'un marché dynamique pour les titres garantis par la SCHL.

Les défis à relever

- S'adapter à la tendance vers la spécialisation accrue au sein du secteur du crédit hypothécaire, qui posera de nouveaux défis et créera de nouvelles possibilités de financement et de titrisation.

Les occasions à saisir

- Améliorer nos programmes de titrisation de manière à financer de nouveaux types de prêts hypothécaires à mesure que le marché évolue.
- Offrir aux petites institutions financières la possibilité d'obtenir des fonds à faible coût par l'entremise des programmes de titrisation et leur permettre ainsi de concurrencer les joueurs importants sur le marché des créances hypothécaires résidentielles.

disposent d'une source stable de fonds à faible coût pour financer les prêts hypothécaires, au bénéfice des Canadiens. La SCHL va également se préparer aux changements d'ordre réglementaire susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités de titrisation.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Évaluer les critères que devront respecter les institutions financières pour participer aux programmes de titrisation de la SCHL compte tenu du « dégroupement » dans le secteur du crédit hypothécaire et de l'arrivée de nouveaux participants qui évoluent dans un contexte réglementaire différent.
- Élargir les critères d'admissibilité des créances hypothécaires pouvant être titrisées par l'entremise des programmes de la SCHL en raison de la demande accrue provenant de nouveaux prêteurs hypothécaires innovateurs.

Objectif 2.3

FOURNIR DE L'INFORMATION EXHAUSTIVE, PERTINENTE ET À JOUR, DE MANI...RE À PERMETTRE AUX CONSOMMATEURS CANADIENS ET AUX MEMBRES DU SECTEUR DE L'HABITATION DE PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES

Ce que nous faisons

À titre d'experts en habitation au Canada, nous offrons un large éventail de renseignements objectifs et fiables en la matière.

En quoi c'est important

Nous aidons les intervenants du secteur de l'habitation à prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Nous aidons aussi les consommateurs à faire des choix éclairés, que ce soit pour l'achat, la location, la rénovation ou l'entretien de leur habitation.

Comment nous y parvenons

Nous travaillons avec des universitaires, des organismes gouvernementaux et des spécialistes du secteur de l'habitation pour produire des informations de première qualité.

Nous transmettons nos connaissances et notre savoir-faire aux consommateurs et aux membres du secteur de l'habitation par voie de conférences, de séminaires et de communiqués de presse.

Nous rendons nos produits d'information facilement accessibles, par l'entremise de notre centre d'appels (1-800-668-2642), de notre site Web ou du Centre canadien de documentation sur l'habitation (CCDH).

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX OUTILS SUIVANTS :

Publications de recherche

- L'*Observateur du logement au Canada*
- Collection « Le Point en recherche »
- Feuillets de la série « Votre maison »
- Divers ouvrages de référence d'actualité, tels que :
  - Construction de maison à ossature de bois – Canada
  - Manuel du propriétaire-occupant
  - Votre maison : l'entretien et la réparation
  - Votre guide pour la location d'un logement
  - Guide de l'habitation coopérative

Initiatives de recherche

- Recherche commandée
- Programme de subventions de recherche
- Comité national de recherche sur le logement
- Prix d'excellence en habitation
- Prix du mérite en études sur l'habitation
- Abordabilité et choix toujours
- Diffusion de l'information (séminaires, exposés, bulletins d'information électroniques)

Produits d'analyse de marché

- Perspectives du marché de l'habitation
- Actualités habitation
- Statistiques sur le logement
- Rapports sur le marché locatif
- Enquête annuelle sur les dépenses de rénovation
- Séries de données chronologiques
- Conférences et séminaires sur les perspectives du marché de l'habitation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes ou les publications de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (ww.schl.ca).

À titre de principale source de renseignements dans le domaine de l'habitation et de l'analyse de marché au Canada, la SCHL doit saisir toutes les occasions de communiquer ses connaissances et son savoir-faire pour que les décideurs, les intervenants de l'industrie et les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées. Pour y parvenir, elle doit offrir le bon produit aux bonnes personnes, au moment opportun.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

La confiance dans le logement demeure élevée

L'enquête de la SCHL sur les intentions des consommateurs montre que 8 % des ménages interrogés envisageaient l'achat d'une maison cette année. Les rénovations sont toujours populaires; en effet, 13 % des propriétaires-occupants qui ont répondu au sondage ont indiqué qu'ils étaient prêts à entreprendre des rénovations de 1 000 $ ou plus.

Les consommateurs s'attendent à une amélioration du marché de l'emploi et de leurs finances personnelles, ce qui laisse présager que les dépenses de consommation seront soutenues en 2007. La demande en matière de logements pour propriétaires-occupants et de rénovation devrait demeurer relativement forte, bien qu'inférieure à ce qu'elle a été ces dernières années. La SCHL offre une vaste gamme de produits d'information pour répondre aux besoins des consommateurs qui envisagent l'achat d'une maison ou des travaux de rénovation.

L'habitation contribue grandement au mieux-être des Canadiens

Le secteur de l'habitation a apporté beaucoup à l'économie canadienne en 2006, compte tenu de la forte croissance de l'emploi, de l'augmentation du revenu, et des bas taux hypothécaires qui ont alimenté la demande de logements et contribué à l'activité intense enregistrée sur les marchés de la construction résidentielle, de la revente, de la rénovation et du crédit hypothécaire. De plus, le niveau d'instruction, le taux de criminalité et la santé de la population en général sont tous liés aux conditions de logement et à l'offre d'habitations. Pour que les Canadiens continuent d'être logés convenablement, que des décisions éclairées soient prises au bénéfice de tous et que l'on tienne compte de questions relatives au logement au moment de prendre des décisions stratégiques de grande portée, il faut que les intervenants du secteur de l'habitation aient à leur disposition de l'information et des données sur le marché.

Nos points forts

- Principale source de renseignements fiables et objectifs sur l'habitation au Canada.
- Volumineuse base d'informations et vastes connaissances acquises en recueillant des données sur le logement et en effectuant des recherches dans le domaine de l'habitation pendant plus de 60 ans.
- Savoir-faire reconnu et recherché en matière d'habitation, jumelé à une capacité d'informer les consommateurs, les gouvernements et d'autres intervenants du secteur de l'habitation à propos de questions de première importance qui concernent le logement.

Les défis à relever

- Promouvoir le large éventail de ressources et de produits de la SCHL auprès du grand public et cibler les consommateurs ayant des besoins particuliers.
- Transmettre efficacement le savoir-faire de la SCHL pour sensibiliser les intervenants du secteur de l'habitation et les décideurs aux questions importantes qui ont trait au logement.

Les occasions à saisir

- Adapter les produits d'information pour mieux répondre aux besoins changeants des intervenants.
- Utiliser les résultats des recherches et les produits d'information de la SCHL pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'intérêt public.

Le programme des Prix d'excellence en habitation 2006 a reconnu 16 des meilleures pratiques en logement abordable à travers du pays.

Analyse des résultats

Nous avons créé des occasions de fournir de l'information sur le logement aux Canadiens et aux intervenants du secteur de l'habitation

En 2006, la SCHL a élaboré ou mis à jour 66 produits d'information, dont des produits de recherche technique, comme le *Guide des assurances à l'intention des constructeurs d'habitations et des rénovateurs*, des initiatives de recherche sur les besoins en logement des aînés, des nouveaux arrivants et des personnes handicapées, ainsi qu'un portrait complet des conditions de logement des Canadiens grâce à sa publication phare, *L'Observateur du logement au Canada*.

La SCHL a également distribué plus de 1,6 million d'exemplaires de ses produits d'information à des individus et à des organismes aux quatre coins du pays. Même si les enquêtes menées auprès des utilisateurs de produits d'information montrent un taux élevé de satisfaction à l'égard des produits actuels, la SCHL continue d'améliorer sa gamme de produits, afin de renforcer sa position à titre de source fiable en matière de conseils sur la recherche et les politiques.

La dernière nouveauté de la SCHL, le *Logement au Canada en ligne* (LACEL), constitue un excellent exemple des efforts déployés pour aligner ses produits et services sur les besoins des décideurs. Le LACEL est un outil interactif qui comprend une sélection, sur mesure, de conditions de logement et de données sur les besoins impérieux de logement. Les intervenants du secteur (organismes de logement à l'échelon fédéral, provincial et municipal; organismes sans but lucratif et chercheurs universitaires) utilisent cet outil novateur pour orienter la recherche, élaborer des politiques et mettre en œuvre des programmes.

Pour faire connaître à un plus grand nombre de personnes les avantages des programmes de recherche et du savoir-faire de la SCHL en matière d'habitation, nous avons présenté en 2006 361 exposés sur divers sujets, devant plus de 16 000 personnes. Les séminaires présentés en 2006 ont porté notamment sur la prévention de la moisissure lors de la construction et de la rénovation, et sur les principes de conception adaptée, axée sur les besoins particuliers des aînés et des personnes handicapées. Grâce à des améliorations et des perfectionnements continus, ces ateliers constituent maintenant des événements de premier ordre qui sont bien ciblés par rapport à leur auditoire, et qui affichent une cote d'utilité globale de 94 %.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Pourcentage des destinataires des rapports de la collection « Le Point en recherche » nouvellement publiés, qui les ont trouvés utiles	69	70	68	70
Pourcentage des destinataires des feuillets documentaires de la série « Votre maison » nouvellement publiés, qui les ont trouvés utiles	93	80	83	80
Pourcentage des participants aux séminaires d'information, qui les ont trouvés utiles	83	70	94	85

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Nous avons continué de raffermir notre réputation de chef de file en analyse de marché

La participation aux conférences de la SCHL sur les perspectives du marché de l'habitation indique que les intervenants du secteur de l'habitation veulent savoir ce que nous avons à dire. Des records d'affluence ont été enregistrés en 2006 : plus de 4 800 personnes ont assisté aux 17 conférences et séminaires sur les perspectives du marché de l'habitation d'un bout à l'autre du pays et 33 500 personnes ont assisté à des exposés présentés par les analystes de marché de la SCHL lors de nombreuses autres activités reliées à l'habitation.

En 2006, la SCHL a communiqué les résultats de l'évaluation de sa fonction d'analyse de marché, laquelle a examiné les besoins nationaux en matière d'information sur les marchés de l'habitation, et les avantages engendrés par les activités d'analyse de marché par rapport aux coûts. Sur la foi des enquêtes menées auprès des clients en 2004, les évaluateurs sont arrivés à la conclusion suivante : la SCHL offre des informations sur le marché de l'habitation qui sont fiables, cohérentes et complètes. Les clients ont en outre indiqué qu'ils ont recours à ces informations pour la prise de décisions. Par ailleurs, en utilisant des procédés qui permettent de mesurer l'exactitude des prévisions et le taux d'utilisation par les clients, les évaluateurs ont estimé que l'information avait donné lieu à des gains d'efficience d'environ 28 millions de dollars par année sur le marché des logements neufs. Ces gains, dont une partie est attribuable à la fonction d'analyse de marché, sont supérieurs à ce qu'il en coûte pour l'ensemble des activités d'analyse de marché de la SCHL.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Exactitude des prévisions relatives aux mises en chantier d'habitations (%)	-6,8	À 10 % près des chiffres réels	-8,9	À 10 % près des chiffres réels
Rang occupé par la SCHL au classement des prévisionnistes pour ce qui est de l'exactitude des prévisions relatives aux mises en chantier d'habitations	2e	Classement dans le premier quartile	4e	Classement dans le premier quartile
Pourcentage des destinataires de publications du Centre d'analyse de marché, qui les ont trouvées utiles	94,8	70	94	70
Pourcentage des participants aux conférences sur les perspectives du marché de l'habitation, qui les ont trouvées utiles	99	80	99,7	90

■ Objectif atteint ou dépassé
■ Objectif réalisé en grand partie
■ Objectif non réalisé

À la suite de vastes consultations auprès de ses clients et de l'examen effectué relativement à ses produits et services au cours de 2005 et 2006, la SCHL a annoncé qu'elle apporterait un certain nombre d'importantes améliorations à ses produits d'analyse de marché. Ces améliorations comprennent une plus grande couverture du marché locatif secondaire, une enquête additionnelle du marché locatif à effectuer au printemps, et une enquête annuelle sur les dépenses de rénovation. Notre gamme de publications a également été élargie pour y inclure d'autres régions urbaines.

Plan d'action et priorités pour 2007

Mettre à contribution nos connaissances et notre savoir-faire pour améliorer le système canadien du logement

En 2007, la SCHL tentera de trouver des moyens pour améliorer sa gamme de produits d'information sur l'habitation et ses méthodes de distribution, et veillera à ce que ses activités de recherche et d'analyse de marché servent à faciliter et à améliorer les décisions en matière de politique du logement.

Parmi les priorités pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Poursuivre la publication de *L'Observateur du logement au Canada* qui sert de plaque tournante pour la tenue de discussions éclairées sur des questions liées à l'habitation.
- Élargir la diffusion des données sur le Web pour aider à la prise de décision.
- Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen des produits et services de l'Analyse de marché, y compris l'analyse et la diffusion des résultats de la nouvelle enquête annuelle sur le marché locatif secondaire et de l'enquête sur les logements locatifs effectuée au printemps.

FAIRE EN SORTE QUE LE SYST...ME CANADIEN DU LOGEMENT DEMEURE L'UN DES MEILLEURS DU MONDE

À titre d'organisme national responsable de l'habitation au Canada, la SCHL joue un rôle prépondérant en faisant en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde. À cette fin, nous conseillons le gouvernement du Canada sur les questions touchant à la politique du logement. Nous favorisons en outre la création de logements et d'aménagements résidentiels durables et sains, qui procurent des avantages à long terme aux Canadiens. Nous revoyons régulièrement le fonctionnement du système de logement dans le but de déceler les lacunes qui peuvent laisser certains Canadiens dans l'impossibilité d'avoir accès à un logement convenable et abordable. De plus, nous collaborons avec le gouvernement fédéral, la collectivité et nos partenaires du secteur de l'habitation en vue de combler ces lacunes.

Puisque nous comprenons les avantages que le système de logement apporte aux Canadiens, nous vendons notre savoir-faire aux pays étrangers qui se montrent intéressés à adapter nos solutions en matière de logement à leurs besoins et à leurs réalités. Nous faisons la promotion de la technologie du bâtiment résidentiel et des méthodes de construction canadiennes par le soutien que nous accordons aux exportateurs de produits et de services reliés à l'habitation.

Pour continuer d'exercer un rôle de premier plan dans le domaine du logement aussi bien au pays qu'à l'étranger, nous veillons à ce que la SCHL soit un organisme solide, capable de remplir son mandat et de relever les défis que lui réserve l'avenir.

RESSOURCES

90 millions de dollars de frais d'exploitation

703 années-personnes

Objective 3.1

FAIRE EN SORTE QUE LE SYST…ME CANADIEN DU LOGEMENT DEMEURE L'UN DES MEILLEURS DU MONDE

Ce que nous faisons

Nous donnons des conseils au gouvernement du Canada sur les questions touchant à la politique du logement.

Nous faisons la promotion des maisons saines et durables sur le plan de l'environnement qui sont bâties au sein de collectivités saines où il fait bon vivre, et ce, partout au pays.

En quoi c'est important

Notre travail consiste à faire en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde et que tous les Canadiens récoltent les avantages de ce système qui est reconnu mondialement.

L'aménagement de quartiers durables et la planification de l'utilisation des sols permettent de réduire le coût des infrastructures et les répercussions sur l'environnement, tout en préservant l'habitabilité des collectivités.

Une maison saine est avantageuse pour les gens qui l'habitent et pour l'environnement.

Comment nous y parvenons

Nous élaborons et mettons en œuvre une politique et des programmes de logement qui font en sorte que les administrations publiques, les collectivités et le secteur de l'habitation unissent leurs efforts pour répondre aux besoins de tous les Canadiens.

Nous collaborons avec les universitaires, les membres du secteur de l'habitation, les gouvernements et d'autres intervenants dans le domaine du logement afin d'élaborer et de diffuser des pratiques exemplaires en matière de conception et de construction de logements durables.

Nous travaillons directement avec les collectivités pour trouver des solutions innovatrices et respectueuses des principes du développement durable qui sont adaptées à leurs besoins particuliers.

Nous favorisons l'efficacité énergétique et nous offrons des conseils pratiques et faciles d'accès pour l'entretien d'une maison.

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX OUTILS SUIVANTS :

- Élaboration de la politique du logement
- Initiative de logements sains EQuilibrium (autrefois connue sous le nom de Maison saine à consommation énergétique nette zéro)
- Ateliers sur la planification et la conception de collectivités durables
- Assurance prêt hypothécaire pour habitations éconergétiques – remise de prime de 10 %
- Gamme de produits d'information et de services, tel *Lors de votre prochain déménagement : Choisissez un quartier comportant des caractéristiques durables*

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (www.schl.ca).

Grâce à six décennies de progrès dans le domaine de l'habitation, les conditions de logement se sont améliorées au Canada. Les Canadiens ont bénéficié d'améliorations considérables en matière d'habitation, comme en témoignent aujourd'hui les caractéristiques et l'état des logements, ou encore les taux de propriétaires-occupants. Avec nos activités continues de recherche et d'élaboration de propositions, nous créons les conditions requises pour atteindre notre objectif de faire en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde, afin d'offrir aux Canadiens une grande variété d'habitations abordables, convenables et en bon état.

NOS POINTS FORTS

- Savoir-faire dans le domaine de l'habitation et organisme responsable de l'habitation au Canada depuis plus de 60 ans.
- Expérience dans l'élaboration de la politique du logement.
- Vaste réseau de relations au sein des administrations publiques, du secteur de l'habitation et des organismes sans but lucratif.

LES DÉFIS À RELEVER

- Travailler avec divers ordres de gouvernement.
- Établir un lien entre le logement et les grands enjeux comme l'environnement et l'infrastructure.

LES OCCASIONS À SAISIR

- Élaborer des propositions relatives à des outils nouveaux ou améliorés pour soutenir le système canadien du logement.
- Contribuer à une meilleure compréhension de la performance des habitations en ce qui concerne l'environnement.
- Travailler avec les provinces et les territoires à des options de logement social après l'expiration des conventions de subvention.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

Le parc de logements sociaux du Canada fait face à des difficultés

De nombreux ensembles de logements sociaux, particulièrement dans les grandes villes, ont besoin d'être remodelés. Les obstacles que doivent surmonter les gestionnaires immobiliers n'ont pas seulement trait aux investissements nécessaires à la rénovation et à l'amélioration des bâtiments. Ceux-ci doivent aussi gagner la confiance des résidents de telle sorte qu'ils acquièrent un sentiment de fierté et d'appartenance. Une opération de remodelage touche bien sûr la structure matérielle d'un bâtiment, mais elle améliore aussi le bien-être des occupants.

Une autre difficulté dont il faut tenir compte est que les accords d'exploitation (qui régissent les subventions gouvernementales) commencent à arriver à terme, et que leur nombre ira en augmentant dans les prochaines années.

Les préoccupations croissantes à l'égard de l'environnement suscitent un intérêt renouvelé

Les enjeux environnementaux et la réduction des émissions de gaz à effet de serre occupent de plus en plus l'avant-scène de l'actualité. Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre un plan canadien pour la réduction des gaz à effet de serre afin de procurer aux Canadiens de l'air, de l'eau, des sols et de l'énergie propres.

Les avantages de la densification et de la rénovation urbaines font l'objet d'études

Les municipalités aussi se penchent sur les répercussions que peut avoir leur travail de planification et d'aménagement sur l'environnement. Depuis le milieu des années 1940, la plupart des aménagements ont été réalisés en périphérie de zones urbaines, sur des terrains « vierges » comme les forêts et les terres agricoles, créant ainsi des agglomérations moins compactes que le noyau des villes. Les quartiers peu densifiés ont entraîné une utilisation inefficace des infrastructures municipales, la perte de zones agricoles et de milieux naturels, la dépendance à l'égard de l'automobile, la congestion des voies de circulation et la détérioration de la qualité de l'air. Étant donné que les véhicules de tourisme sont à l'origine de près de la moitié des émissions personnelles de gaz à effet de serre des Canadiens, la densification urbaine peut réduire ces impacts, tout en abaissant les coûts de viabilisation et d'infrastructure.

Analyse des résultats

Nous avons participé de près à l'élaboration de la politique du logement

En qualité d'organisme national responsable de l'habitation, la SCHL joue un rôle important en s'assurant que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde, et qu'il peut s'adapter et évoluer pour répondre aux besoins changeants des Canadiens en matière d'habitation.

En 2006, dans le cadre de notre travail dans le domaine des politiques, nous avons examiné différentes options pour la gestion du parc de logements sociaux existants. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la SCHL, vient en aide à plus de 630 000 ménages à faible revenu. Il accorde des subventions au logement social permanentes totalisant environ 1,8 milliard de dollars annuellement, en vertu d'ententes à long terme

conclues avec des fournisseurs de logements publics et privés sans but lucratif et avec les administrations provinciales et territoriales. Ces ententes procurent un financement durable à long terme, étalé sur 25 à 50 ans, et garantissent que les ensembles sont bien gérés et bien entretenus conformément au cadre de responsabilisation intégré aux ententes. Cela dit, les premières ententes signées ont commencé à arriver à échéance et elles auront toutes pris fin d'ici à la décennie 2030. Le travail d'orientation de la SCHL sera axé sur la gestion de ces logements une fois que les ententes seront arrivées à terme. Comme les provinces et les territoires administrent ces ensembles et participent au financement d'un grand nombre d'entre eux, ce travail s'effectuera en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux.

Nous avons élaboré une vision pour un avenir sain et durable

La SCHL est l'architecte d'une initiative réunissant le gouvernement et l'industrie qui vise à mettre au point un modèle pour la création de maisons saines et durables. La maison EQuilibrium (autrefois connue sous le nom de Maison saine à consommation énergétique nette zéro) constitue une approche novatrice en matière de conception, de construction et d'occupation de maisons à la fois très éconergétiques et efficaces sur le plan des ressources, qui offrent un cadre de vie sain, en plus d'être écologiques et abordables. L'engagement fédéral à l'endroit de cette initiative s'élève à 1,4 million de dollars.

Le président du Conseil d'administration de la SCHL Dino Chiesa, le Ministre Monte Solberg, la présidente Karen Kinsley et le secrétaire parlementaire Jacques Gourde discutent des modèles sélectionnés pour l'Initiative de la maison Saine EQuilibrium.

En 2006, nous avons terminé la première étape de cette initiative. Soixante-douze équipes ont soumis une proposition, traduisant ainsi un vif intérêt pour ce concept de la part du secteur canadien de l'habitation. Vingt équipes ont ensuite été invitées à élaborer une proposition détaillée pour leur projet. En janvier 2007, les 12 concepts définitifs ont été sélectionnés. La construction s'amorcera au printemps de 2007.

Nous avons travaillé avec les collectivités pour trouver des solutions axées sur le développement durable

Dans les petites collectivités, le développement durable est une nécessité parfois moins évidente que dans les grandes villes, mais les pressions sont tout aussi réelles. C'est pourquoi nous proposons nos ateliers sur la planification et le développement durables pour les petites collectivités, conçus spécifiquement pour les urbanistes et les fonctionnaires municipaux. En 2006, des ateliers ont eu lieu dans 15 municipalités et ont attiré 332 personnes. Ces ateliers ont fourni de l'information pratique sur les enjeux du développement durable dans l'optique des petites collectivités et ont, du même coup, jeté des bases solides pour le développement durable dans chacune de ces municipalités. Nos ateliers sur la durabilité ont reçu un accueil très favorable en 2006, ayant été cotés comme utiles ou très utiles par 94 % des participants.

La SCHL a aussi donné des ateliers d'un bout à l'autre du pays sur la conception intégrée, lesquels ont réuni des intervenants des secteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, notamment des ingénieurs, des architectes, des urbanistes, des élus et des citoyens. En 2006, trois charrettes ont été organisées, dont une à Fort McMurray, qui portait sur la planification d'un nouveau lotissement résidentiel. La charrette avait pour objectif de préserver les systèmes naturels et de promouvoir un aménagement à densité d'occupation élevée sans nuire à l'habitabilité des lieux. Nous avons aussi assuré la coordination d'une charrette de conception à Vancouver devant rallier tous les intervenants autour des objectifs de conception durable en vue de l'aménagement du village olympique des Jeux de 2010 dans le secteur South East False Creek. Dans le Nord, nous avons aidé la ville de Whitehorse à explorer les enjeux communautaires et environnementaux entourant l'aménagement d'un nouveau lotissement.

La SCHL a aidé le démarrage du processus intégré de modelisation du village olympique à Vancouver.

Plan d'action et priorités pour 2007

Assurer le succès durable du système canadien du logement

La SCHL va appuyer les priorités du gouvernement du Canada en offrant des conseils et du soutien en regard de la politique du logement. Elle va également gérer tous les processus possibles de consultation fédéral, provincial et territorial afin de faciliter les améliorations au système canadien du logement. Elle travaillera à aligner ses programmes et ses lignes de conduite en matière d'habitation afin de démontrer que la technologie actuelle peut réduire l'incidence du logement sur l'environnement. Elle collaborera également avec les partenaires intéressés afin de faire connaître des techniques améliorées de conception et de rénovation résidentielles qui rendront les habitations et les collectivités plus durables aux quatre coins du pays.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Promouvoir la durabilité environnementale à l'appui des objectifs actuels du gouvernement en matière de changement climatique en illustrant des mesures pratiques et des résultats concrets (l'initiative de la maison EQuilibrium, par exemple).
- Élaborer des propositions de politiques et engager les provinces, les territoires et d'autres parties prenantes dans des discussions au sujet du vieillissement du parc de logements sociaux et de l'expiration des ententes.

Objectif 3.2

SOUTENIR LE SYST...ME DE LOGEMENT, AINSI QUE LES PRODUITS ET LES SERVICES CANADIENS RECONNUS MONDIALEMENT ET EN FAIRE LA PROMOTION SUR LA SC...NE INTERNATIONALE

Ce que nous faisons

Nous nous allions aux exportateurs canadiens du secteur de l'habitation en faisant de la promotion des produits et des services canadiens sur les marchés extérieurs.

Nous fournissons des services de consultation à divers clients étrangers. Dans ce cadre, nous élaborons et mettons en œuvre des solutions en matière de logement et de financement de l'habitation qui permettent à ces clients de relever les défis auxquels ils font face.

Nous représentons le gouvernement du Canada, au pays et à l'étranger, en ce qui a trait aux questions touchant le logement, et participons aux programmes des Nations Unies.

En quoi c'est important

Nous améliorons la qualité de vie et les conditions de logement dans les pays en développement et les pays émergents.

Nous contribuons à renforcer le secteur canadien des exportations dans le domaine de l'habitation, en plus de développer sa capacité d'innovation.

Nous aidons à créer des emplois partout au pays, ce qui stimule l'économie canadienne.

Comment nous y parvenons

Nous soutenons les entreprises canadiennes dans leur démarche de diversification des marchés et dans leur recherche de débouchés à l'exportation dans le domaine de l'habitation.

Nous faisons valoir les avantages des solutions canadiennes en matière de logement et nous aidons les clients à prendre des décisions leur permettant de renforcer leur système de logement.

En partenariat avec le secteur de l'habitation et les gouvernements, nous travaillons à faire connaître et apprécier, sur les marchés extérieurs, les techniques, les produits et les services canadiens reliés à l'habitation.

Nous accueillons des délégations étrangères au Canada afin de leur permettre de mieux connaître et comprendre les solutions canadiennes en matière de logement.

La boîte à outils de la SCHL

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF PRIORITAIRE, NOUS AVONS RECOURS AUX OUTILS SUIVANTS :

- Services d'aide à l'exportation de SCHL International, dans le domaine de l'habitation
- Services de consultation de SCHL International
- Relations internationales de la SCHL

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services de la SCHL, veuillez visiter notre site Web (www.schl.ca).

Le Canada a mis au point un bon système de logement et les effets en sont visibles : les Canadiens comptent parmi les peuples les mieux logés du monde. Cette réussite du Canada est source d'occasions d'intervenir auprès d'autres pays afin de les aider à améliorer leur système de logement et, parallèlement, de commercialiser sur la scène mondiale les produits et les services canadiens reliés à l'habitation. Grâce aux efforts effectués en ce sens, la présence internationale du Canada dans le domaine de l'habitation s'est considérablement accrue ces dernières années, créant ainsi de nombreuses occasions qui mèneront aux réussites de demain.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

La mondialisation a continué d'être bénéfique aux fournisseurs mondiaux de solutions pour l'habitation

À l'échelle mondiale, on est de plus en plus conscient des solutions qui existent çà et là en matière d'habitation. Ainsi, les pays en développement reconnaissent que d'autres pays, dont le Canada, disposent d'un bon système de logement, et ils souhaitent en emprunter des éléments. Un secteur de l'habitation qui fonctionne bien contribue à la prospérité économique et à la stabilité sociale dans ces pays. L'adoption dans le monde de solutions canadiennes pour l'habitation procure aussi au Canada, sur le plan du savoir-faire et des exportations, des avantages concurrentiels et des débouchés.

Les exportations dans le domaine de l'habitation contribuent à la prospérité du Canada

Le Canada vend aux autres pays divers produits et services reliés à l'habitation, à savoir des matériaux de construction, des composants préfabriqués, des systèmes constructifs complets, de même que son savoir-faire en matière d'urbanisme, de conception et de construction d'habitations. En 2006, les exportations de produits reliés à l'habitation sont estimées à 8,76 milliards de dollars. Les États-Unis demeurent la première destination des exportations canadiennes, puisqu'ils reçoivent plus de 90 % des exportations canadiennes dans le domaine du bâtiment résidentiel.

Le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et l'amorce d'une correction du marché de l'habitation n'ont pas constitué de trop bonnes nouvelles pour les exportateurs canadiens en 2006. Toutefois, il y a eu un côté positif pour eux, soit la baisse du dollar canadien qui, bien que graduelle, a permis de contrebalancer en partie les effets du ralentissement américain.

Nos points forts

- Réputation sur la scène mondiale comme étant, en matière de consultation, un partenaire fiable, compétent et axé sur les résultats.
- Fidélité et témoignages de nos clients tant dans le domaine de l'exportation que de la consultation.
- Rapports étroits et solides partenariats avec d'importants acteurs internationaux tels que la Banque mondiale et l'IUHF, de même qu'avec des organismes canadiens comme Développement International Desjardins.
- Capacité à produire des résultats pour les exportateurs : ces derniers déclarent que la SCHL leur a permis de créer plus de 4 100 emplois et de réaliser un chiffre d'affaires à l'exportation de 378 millions de dollars au cours des six dernières années.

Les défis à relever

- S'occuper de la question des barrières commerciales.
- Aider les entreprises canadiennes relativement plus petites à tirer leur épingle du jeu dans un marché mondial hautement concurrentiel.
- Intervenir dans des pays en développement et à économie émergente où il existe une certaine instabilité sur les plans politique et économique.

Les occasions à saisir

- Se positionner de manière à tirer parti de l'importance que l'on accorde de plus en plus dans le monde à l'aménagement d'habitations et de collectivités durables.
- Promouvoir le concept de la maison Super E® et contribuer à le faire reconnaître et accepter de plus en plus.
- Se positionner de manière à profiter de l'importance accrue qu'un nombre croissant de pays accordent aux politiques du logement.

Exportations de produits du bâtiment canadiens associés au logement (à l'exclusion des secteurs du bois de sciage)

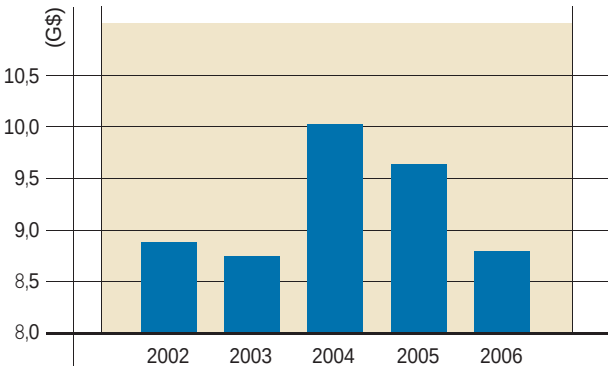

(estimé)
Source : SCHL adapté de Statistiques Canada

Analyse des résultats

Nous avons compétitionné avec succès pour des contrats internationaux de services de consultation

La SCHL est un chef de file dans l'offre de solutions permettant de rendre les logements plus abordables et de faciliter l'accession à la propriété dans différents pays à l'échelle du monde. En 2006, la SCHL a signé de nouveaux contrats – à réaliser au cours des prochaines années – qui totalisent un montant record de 4,6 millions de dollars, et elle a dépassé de 28 % son objectif de revenu au titre des services de consultation. Plus important encore, les services de consultation offerts par la SCHL aident grandement un bon nombre de pays à relever leurs défis les plus pressants en matière d'habitation. À titre d'exemple, la SCHL contribue, en partenariat avec Développement International Desjardins, à la réalisation au Ghana d'une réforme de la réglementation et au développement des capacités de quatre établissements financiers ghanéens. En Jordanie, la SCHL contribue à la mise sur pied de ce que l'on déclare être la première société privée d'assurance prêt hypothécaire du Moyen-Orient. Notre travail consistait à élaborer une stratégie commerciale et à fournir une assistance technique pour mettre en place et soutenir les activités de la société en question, dont l'entrée en fonction est prévue pour 2007.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Revenus tirés de la vente du savoir-faire de la SCHL à l'étranger (en millions de dollars)	1,3	1,5	1,86	1,95

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Nous avons élargi la gamme de nos services pour répondre à la croissance de la demande

Pour pouvoir être présents dans un maximum d'endroits du monde, nous avons élargi notre gamme de services de consultation au-delà des domaines traditionnels comme le financement de l'habitation et les politiques de logement; nos services touchent désormais d'autres aspects inhérents à un bon système de logement, comme l'établissement de sources d'informations fiables sur le marché. En Égypte, par exemple, nous aidons à mettre sur pied un observatoire urbain national qui permettra de recueillir des données détaillées sur la situation du logement dans ce pays. De plus en plus, la Société noue également des partenariats avec d'autres institutions canadiennes à l'étranger en vue de la réalisation de mandats et fait la promotion d'autres prestataires de services canadiens, notamment des praticiens juridiques spécialisés en financement de l'habitation, des spécialistes de l'évaluation des marchés de l'habitation et des experts des technologies de l'information.

En élargissant son réseau de partenaires, la SCHL multiplie les possibilités de débouchés et de réussites, et ce, tant pour elle-même que pour ses partenaires.

Nous avons aidé les exportateurs canadiens du domaine de l'habitation à bien se positionner pour réussir

Notre équipe d'aide à l'exportation a une connaissance approfondie des besoins et des capacités des clients, ce qui profite aux exportateurs canadiens du domaine de l'habitation et promet aux services d'exportation un bel avenir. Ainsi, les exportateurs clients de la Société ont déclaré un volume de ventes facilitées par la SCHL en hausse de 18 % par rapport à l'an dernier et dépassant de 11 % les objectifs fixés. Le chiffre d'affaires de près de 80 millions de dollars que représentent les ventes facilitées par la SCHL a contribué à créer plus de 870 emplois pour les Canadiens en 2006.

Les marchés d'exportation prioritaires pour la SCHL englobent les États-Unis et le Mexique, ainsi que bon nombre de pays qui, selon Commerce international Canada, possèdent le plus grand potentiel de croissance, notamment la Chine, l'Union européenne, la Corée du Sud, le Japon et la Russie. Les marchés qui ont enregistré une vigueur exceptionnelle en 2006 sont le Royaume-Uni et l'Irlande, les États-Unis et le Mexique. Bien que la majorité des marchés de prédilection de la Société aient réalisé en 2006 un rendement remarquable, les clients ont connu des résultats moins heureux dans certains marchés; la SCHL s'applique donc à déterminer les raisons de cette contre – performance et à consolider son réseau dans ces pays de manière à permettre à ses clients exportateurs d'obtenir dans le futur de meilleurs résultats.

Valeurs des ventes facilitées par la SCHL telles que rapportées par ses principaux clients

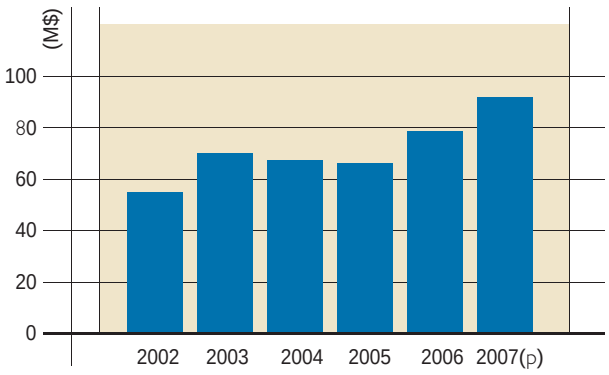

Source : SCHL

La force de notre équipe d'exportation transparaît dans les résultats du sondage annuel sur la satisfaction des clients : 82 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits des services fournis par la Société. Les clients ont déclaré tirer le plus grand des bénéfices de la visibilité que la SCHL donne au secteur canadien de l'habitation à l'étranger, des contacts et pistes qu'elle leur offre, de l'information et du soutien qu'elle prodigue aux entreprises à l'entrée de nouveaux marchés, de même que des efforts qu'elle déploie pour promouvoir activement leur entreprise et le secteur canadien de l'habitation à l'étranger. Les clients ont laissé entendre que si la SCHL mettait en place davantage de ressources et subventionnait certaines activités, la valeur de ses services s'en trouverait accrue. La Société examine différentes options en vue de mieux répondre aux besoins des clients.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Taux global de satisfaction des principaux clients exportateurs (%)	84	75	82	75
Valeur des ventes facilitées par la SCHL, selon les principaux clients (en millions de dollars)	66,7	71,4	79,3	92,8

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Rang d'accueil à la réception du 26ième Congrès mondial de l'IUHF : Ted McGovern, président sortant, IUHF; Renu Karnod, nouvelle présidente, IUHF; Harold Calla, Conseil d'administration, SCHL; Karen Kinsley, présidente, SCHL; Pierre David, Directeur exécutif, SCHL International.

Nous avons organisé le Congrès mondial de l'IUHF

En 2006, la SCHL a tiré le meilleur parti possible de l'occasion qui lui a été donnée d'organiser le 26e Congrès mondial de l'*International Union of Housing Finance* (IUHF) à Vancouver. L'événement a réuni 213 décideurs du domaine du financement de l'habitation, représentant 112 organismes de 44 pays différents, notamment des dirigeants de sociétés de financement de l'habitation et de crédit hypothécaire, ainsi que des cadres du secteur public et d'institutions financières internationales. Les participants se sont penchés pendant trois jours sur les différents angles du sujet énoncé dans le thème : *Le financement de l'habitation dans le monde actuel : défis, occasions et crises*. Le congrès a remporté un franc succès et a été, pour la SCHL et d'autres experts canadiens du financement de l'habitation, l'occasion de rencontrer des homologues d'autres parties du monde et de discuter des enjeux actuels du financement de l'habitation.

Plan d'action et priorités pour 2007

Se positionner pour tirer le meilleur parti des occasions qui se présentent à l'étranger

Sur le plan international, la SCHL soutiendra les objectifs de la politique étrangère canadienne en se positionnant de manière à profiter de l'importance accrue que revêt le secteur de l'habitation dans les politiques internes d'un nombre croissant de pays. La SCHL s'appliquera de plus à tirer le meilleur parti des nombreuses occasions de développement des affaires découlant de l'organisation fort réussie du 26e Congrès mondial de l'IUHF.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Étendre le programme de services personnalisés offert aux exportateurs par la SCHL.
- Faire valoir l'importance du financement de l'habitation dans les pays à économie émergente et les pays en transition et contribuer au développement de celui-ci.
- Déceler les occasions de servir les intérêts du Canada sur la scène mondiale en matière d'aménagement d'habitations et de collectivités durables.
- Faire connaître les pratiques exemplaires en usage au Canada et doter la SCHL de ressources supplémentaires pour assumer de nouveaux contrats de consultation.

Objectif 3.3

FAIRE EN SORTE QUE LA SCHL DEMEURE UN ORGANISME SOLIDE, CAPABLE DE REMPLIR SON MANDAT

Ce que nous faisons

Nous veillons à ce que la SCHL demeure un organisme solide, responsable et progressiste en s'inspirant de ses 60 années d'expérience pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement.

En quoi c'est important

Nous offrons aux Canadiens des avantages essentiels à leur qualité de vie et à leur bien-être.

Une gestion efficace des ressources et un fonctionnement efficient représentent une valeur accrue pour les Canadiens.

Comment nous y parvenons

Nous menons nos activités d'une manière éthique et responsable, conscients que nos ressources humaines constituent l'actif le plus important.

Nous utilisons des procédés et des systèmes efficaces pour les finances, l'administration et les technologies de l'information.

Depuis sa création, la SCHL a démontré qu'elle était capable de s'adapter aux réalités actuelles et de contribuer de manière importante à l'amélioration des conditions de logement et de vie au Canada. Nous savons qu'il reste du travail à faire, mais nous avons aussi la certitude que les bases que nous avons posées – grâce à nos pratiques de régie durables et à nos lignes de conduite dynamiques en matière de ressources humaines, ainsi qu'à notre esprit novateur, à notre expertise et à nos méthodes efficaces en ce qui a trait à la gestion financière, à la gestion des risques et à la reddition de compte – préparent la voie aux efforts qu'il faudra déployer pour relever les défis qui nous attendent. Tournés vers l'avenir, nous continuerons de veiller à ce que la SCHL dispose des structures requises pour être un organisme solide qui, grâce à sa vision, peut tenir le cap au besoin ou élaborer de nouvelles orientations lorsque les enjeux l'exigent.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats de 2006

Les entreprises font le nécessaire pour maintenir leurs travailleurs compétents en poste

Beaucoup d'entreprises commencent à faire face à des problèmes de gestion des talents en raison de divers facteurs, tout particulièrement la retraite prochaine des membres de la génération du baby-boom. Comme de nombreuses autres sociétés, la SCHL connaît une augmentation de sa proportion de travailleurs âgés, une diminution de l'offre de jeunes travailleurs et un besoin croissant de travailleurs du savoir, scolarisés et hautement spécialisés. Étant donné que la concurrence continue de s'intensifier dans le secteur du financement de l'habitation, il y aura sans doute plus de pressions du côté de la dotation en raison du recrutement possible, par d'autres entreprises, des employés de la SCHL ayant des compétences très recherchées. Dans ce contexte, il est donc très important d'ancrer les résultats aux orientations stratégiques, au perfectionnement professionnel, à la formation et à la planification de la relève. La gestion de la main-d'œuvre et le maintien en poste n'ont pas seulement trait à la satisfaction des employés; ils déterminent aussi la viabilité commerciale des entreprises, leur capacité de production et leur croissance.

Nos points forts

- Des valeurs fortes et bien acceptées qui guident toutes nos activités.
- Un processus d'examen stratégique flexible qui permet à la direction de modifier l'ordre des priorités et de réorienter les ressources en fonction des besoins.
- Un cadre de gestion des risques détaillé et de nombreux rapports sur les résultats de la Société en fonction de ses objectifs.

Les défis à relever

- Élaborer des méthodologies et des paramètres améliorés afin de mieux illustrer la valeur que la gamme de programmes et de services de la SCHL offre aux Canadiens.
- Rivaliser pour aller chercher les employés ayant les aptitudes dont la SCHL a besoin.
- Capter l'attention des consommateurs pendant les campagnes de publicité, en dépit du rythme accéléré d'aujourd'hui et des nombreux médias publicitaires.

Les occasions à saisir

- Faire en sorte que ce que la SCHL offre à ses employés (du point de vue rémunération et milieu de travail) contribue à attirer et à maintenir en poste le personnel compétent.
- Déterminer des moyens d'optimiser l'investissement marketing de la Société de manière à mieux soutenir ses priorités.
- Élaborer et mettre en œuvre des marques-produits pour diverses fonctions de la Société.
- Mettre en œuvre des capacités supplémentaires de gestion de l'information.

Analyse des résultats

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à notre vision pour la gestion des personnes

Depuis sa création, la SCHL est à l'avant-garde des pratiques en matière de ressources humaines. Elle a mis en place des lignes de conduite et des programmes de premier plan ainsi qu'un régime d'avantages sociaux flexible et des options qui tiennent compte de l'évolution des employés et des modes de vie qu'ils choisissent. Depuis 2005, nous mettons l'accent sur les pratiques de gestion de la relève afin que la SCHL dispose des compétences et du savoir-faire nécessaires pour remplir son mandat et pour offrir aux Canadiens des programmes et des services pertinents. En 2006, la haute direction de la SCHL a déterminé quels sont les postes qui présentent le plus de risques liés aux personnes pour la Société. Des plans d'action ont été mis en œuvre la même année de manière à ce que la SCHL dispose d'employés pouvant être candidats à ces postes dans l'avenir.

En 2006, nous avons élargi notre champ d'application de manière à renforcer le rendement des employés et la gestion des carrières. Nous avons mis en place une stratégie pluriannuelle de gestion des talents afin que les employés aient à leur disposition les outils les plus récents pour réussir dans leur travail, ainsi que le milieu requis pour avancer dans leur carrière. Le cadre de gestion des talents nous offre une vision de la gestion des ressources humaines à la SCHL pour les années à venir. Il décrit le milieu de travail que nous privilégions pour nos employés. Cela devrait en retour nous aider à attirer et à maintenir en poste le personnel compétent dont nous avons besoin pour atteindre nos grands objectifs. Par l'entremise du cadre de gestion des talents, nous nous sommes engagés à ce que les employés travaillent dans un milieu qui maximise leur mobilisation et leur contribution, qui leur offre des occasions d'apprentissage et de perfectionnement et qui récompense le bon rendement.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Taux de maintien en poste des récentes recrues (%)	95	93 (3-5 ans)	93	93 (3-5 ans)

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

La SCHL surveille ses taux de maintien en poste afin de mesurer l'efficacité de ses pratiques en matière de ressources humaines, notamment son nouveau cadre de gestion des talents, et de savoir si elle réussit à suivre le rythme de la concurrence sur le marché du travail. Le taux de maintien en poste des employés embauchés au cours des trois à cinq dernières années est demeuré très élevé, soit 93 %, ce qui correspond exactement à l'objectif. Dans l'ensemble, le taux de cessation d'emploi a légèrement augmenté (6,9 % au total en 2006, comparativement à 6,0 % en 2005), une hausse principalement attribuable au nombre élevé de départs à la retraite. Nous continuerons de surveiller de près les cessations d'emploi afin de pouvoir adapter nos stratégies de maintien en poste et de recrutement en fonction de nos besoins actuels et futurs.

Nous avons fait connaître aux Canadiens les avantages que leur procure la SCHL

À titre d'organisme national responsable de l'habitation, la SCHL croit qu'il est important que les Canadiens comprennent le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine du logement et les avantages de vivre dans un logement de qualité. C'est pourquoi la SCHL a toujours comme priorité de faire mieux connaître ses programmes et ses services. Depuis 2001, la SCHL mène deux fois par année une campagne de publicité axée sur les consommateurs; une au printemps et l'autre à l'automne. La campagne vise à faire savoir aux Canadiens que la SCHL met à leur disposition des renseignements objectifs et fiables pouvant les aider à prendre des décisions au moment d'acheter un logement ou de planifier des rénovations. Ces campagnes ont grandement contribué à accroître la visibilité de la SCHL.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Notoriété globale de la SCHL (%)	81	76	81	80
Notoriété spontanée de la SCHL (%)	27	18	29	21

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

En 2006, la SCHL a davantage mis l'accent sur les produits et les services concurrentiels de la SCHL en matière de financement de l'habitation. Ses campagnes de publicité du printemps et de l'automne ciblaient les accédants à la propriété et présentaient les avantages de l'assurance prêt hypothécaire et des produits d'information de la Société pouvant aider cette catégorie d'acheteurs. Après les campagnes tenues en 2006, la notoriété spontanée de la SCHL a atteint le sommet inégalé de 29 % dans les six marchés cibles.

Plan d'action et priorités pour 2007

Demeurer un organisme fort

La SCHL continuera de mettre l'accent sur les progrès réalisés dans le domaine de la gestion de la relève, afin d'établir un cadre complet de gestion des talents, ainsi que sur l'investissement dans les technologies qui permettent de mieux générer, analyser et gérer l'information.

Parmi les priorités essentielles pour 2007, mentionnons les suivantes :

- Intégrer le cadre de gestion des talents dans l'initiative existante de gestion de la relève.
- Renforcer la capacité de la SCHL à créer, analyser et publier l'information, à l'interne et à l'externe, grâce à la mise en œuvre d'une technologie de gestion organisationnelle du contenu.

RAPPORT DE GESTION

Analyse financière
Gestion des risques

RAPPORT DE GESTION

Analyse financière des activités

La SCHL remplit son mandat à titre d'organisme fédéral responsable de l'habitation en intervenant dans quatre secteurs. Ces secteurs sont l'application de programmes de logement, l'octroi de prêts, l'assurance et la titrisation. Les activités d'application de programmes de logement et d'octroi de prêts sont destinées aux Canadiens dans le besoin et exercées en fonction du seuil d'équilibre. Les activités d'assurance et de titrisation facilitent l'accès à du financement hypothécaire à faible coût et, conformément au mandat de la SCHL, sont exercées sur une base commerciale. Le bénéfice net de la Société est principalement tiré des activités d'assurance et de titrisation.

En 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention d'une majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, une telle entité doit être consolidée par son principal bénéficiaire. La Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) est une telle entité à détenteurs de droits variables et la SCHL en est réputée être le principal bénéficiaire. Par conséquent, aux fins comptables, la FCH est consolidée dans les états financiers de la SCHL.

L'incidence de la consolidation sur les états financiers de la Société au 31 décembre 2006, déduction faite des opérations interentités, se traduit par des hausses de 95 619 millions de dollars des actifs et des passifs (72 751 millions de dollars en 2005) et de 3 418 millions de dollars des revenus et des charges (2 617 millions de dollars en 2005). La consolidation n'a aucune incidence sur le bénéfice net consolidé ni sur les bénéfices non répartis consolidés.

Il importe de noter que les droits de demande et les frais d'émission pour les activités d'assurance et de titrisation sont maintenant reportés et amortis par imputation aux revenus de la même manière que les primes et les droits de garantie connexes. Il en découle une légère diminution de 10 millions de dollars (1 %) du bénéfice net pour 2006 à la suite des baisses des revenus tirés des droits de demande (44 millions de dollars), des frais d'exploitation (29 millions de dollars) et des impôts (5 millions de dollars).

Objectif 1,
Ces activités sont axées principalement sur aider les Canadiens dans le besoin.

Objectif 2,
Ces activités sont axées principalement sur faciliter l'accès de tous les Canadiens à des logements plus abordables et de meilleure qualité.

PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour répondre aux besoins des Canadiens en matière d'habitation au moyen de divers programmes de logement dont les dépenses annuelles atteignent approximativement 2 milliards de dollars.

OCTROI DE PRêTS

La SCHL consent des prêts et effectue des investissements dans le cadre des programmes de logement en application des dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

ASSURANCE

En offrant de l'assurance prêt hypothécaire, la SCHL protège les prêteurs contre la défaillance des emprunteurs et permet donc aux Canadiens d'accéder à la propriété plus rapidement et d'obtenir des taux d'intérêt plus concurrentiels.

TITRISATION

En garantissant des titres hypothécaires, la SCHL assure une offre abondante de fonds à faible coût sur le marché hypothécaire résidentiel, ce qui contribue à réduire les taux d'intérêt hypothécaires, au bénéfice des Canadiens. Elle garantit notamment le paiement ponctuel du capital et des intérêts à l'égard des Obligations hypothécaires du Canada émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Objectif 3,
Fasse en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs au monde transcende toutes les activités d'affaire.

Résultats financiers de la Société

Résultats financiers	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	Résultats/ prévisions	2007 Prévu
Revenus (M$)	7 334	7 971	8 262	104 %	8 137
Dépenses (M$)	5 870	6 541	6 780	104 %	6 606
Impôts sur les bénéfices (M$)	462	465	456	98 %	498
Bénéfice net (M$)	1 002	965	1 026	106 %	1 033
Autres éléments du résultat étendu[1] (M$)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	65
Bénéfices non répartis (M$)	4 403	5 284	5 429	103 %	6 480
Cumul des autres éléments du résultat étendu[1] (M$)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	291
Gestion des ressources					
Frais d'exploitation (M$)	303	384	298	78 %	362
Années-personnes[2]	1 804	1 917	1 877	98 %	1 897

1 Nouveaux postes des états financiers requis par l'application des normes sur les instruments financiers (il y a lieu de se reporter à la section sur les modifications de conventions comptables).
2 La Fiducie du Canada pour l'habitation ne consomme pas d'années-personnes.

Revenus

La Société tire ses revenus d'un certain nombre de sources. Les sources de revenus pour chacun de ses secteurs d'activité sont présentées ci-après :

L'application de programmes de logement est financée au moyen de crédits parlementaires annuels qui servent à couvrir les dépenses des programmes de logement et les frais d'exploitation connexes. Le montant de ces crédits est raisonnablement prévisible à court terme étant donné qu'une grande partie se rapporte à des engagements à long terme signés au cours des années précédentes.

Les activités d'octroi de prêts génèrent des intérêts créditeurs sur le portefeuille de prêts d'environ 12,7 milliards de dollars (13,2 milliards de dollars en 2005).

Les activités d'assurance et de titrisation sont exercées sur une base commerciale et les revenus proviennent des droits et des primes. Les droits de demande et les primes d'assurance sont perçus au moment de l'émission de la police d'assurance prêt hypothécaire et sont imputés aux revenus pendant la période de couverture d'assurance, conformément à des facteurs qui tiennent compte des tendances à long terme quant au risque de défaut. Par conséquent, une partie considérable des revenus tirés des droits de demande et des primes d'assurance au cours d'un exercice est attribuable aux polices émises au cours des exercices antérieurs. Quant aux activités de titrisation, les droits de garantie sont également perçus à l'émission et sont constatés sur la durée des titres hypothécaires LNH ou des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) selon la méthode linéaire. Au cours des derniers exercices, ces activités ont également généré des revenus considérables provenant des portefeuilles de placements. Les portefeuilles sont fondés sur les primes d'assurance et les droits de garantie accumulés, qui sont perçus par la SCHL pour couvrir le risque de défaut à long terme connexe, et sur les revenus de placement réinvestis. Les portefeuilles de placements sont gérés de manière prudente afin de disposer de liquidités suffisantes pour payer les règlements futurs.

La majorité des revenus de la FCH provient de ses placements en titres hypothécaires LNH et, dans une moindre mesure, de ses revenus de placement générés sur des titres à court terme.

Dépenses

Les dépenses de la Société peuvent être réparties en quatre grandes catégories :

- les dépenses des programmes de logement, y compris les frais d'exploitation connexes, qui sont décrites plus loin dans la section Analyse financière par rapport aux objectifs de la Société – Objectif un;
- les intérêts débiteurs sur les emprunts servant à financer le portefeuille de prêts pour les activités d'octroi de prêts;
- les frais d'exploitation, dont 63 % se rapportent aux charges de personnel;
- les règlements nets, qui sont décrits plus loin dans la section Analyse financière par rapport aux objectifs de la Société – Objectif deux.

Quant à la FCH, les intérêts débiteurs constituent, et de loin, la plus importante dépense. Ils découlent des OHC en circulation, lesquelles dépassent 95 milliards de dollars à la fin de 2006.

Impôts sur les bénéfices

La SCHL est une société d'État fédérale imposable, de sorte qu'elle ne paie que l'impôt fédéral sur le revenu. En 2006, la charge d'impôts de la SCHL a atteint près d'un demi-milliard de dollars, soit un montant comparable à ceux de 2005 et de 2004. Le taux d'imposition fédéral est demeuré le même en 2006 et en 2007 (33 %), mais il diminuera à partir de 2008 et jusqu'à 2010 (respectivement, 31 %, 30 % et 29 %). La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur son bénéfice imposable de l'exercice. Elle peut déduire les montants payés ou à payer à son bénéficiaire pour déterminer son bénéfice imposable. Puisque la totalité du bénéfice a été versée au bénéficiaire, aucune provision pour impôts de la FCH n'est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Bénéfice net

En 2006, le bénéfice net s'est élevé à 1 milliard de dollars pour un deuxième exercice consécutif. Les activités d'assurance et de titrisation ont généré la totalité (99 % en 2005) du bénéfice net, ce qui s'explique surtout par la conjoncture économique favorable des années précédentes. Cette conjoncture s'est traduite par des volumes records de demandes d'assurance prêt hypothécaire approuvées au cours des dernières années. Combinés à la hausse des prix des habitations, ces volumes ont contribué à l'augmentation des primes d'assurance perçues. Malgré l'accroissement de la concurrence dans le secteur canadien de l'assurance prêt hypothécaire, la SCHL ne prévoit pas subir une baisse importante de sa part de marché, puisque son engagement envers le développement de nouveaux produits innovateurs, le service à la clientèle et l'excellence opérationnelle devraient lui permettre de demeurer le principal fournisseur d'assurance prêt hypothécaire au Canada.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Pourcentage de réalisation du bénéfice net prévu	123	95	106	95

■ Objectif atteint ou dépassé
■ Objectif réalisé en grand partie
■ Objectif non réalisé

Principales estimations comptables

La préparation d'états financiers exige de la Société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses, lesquelles influent sur les montants déclarés au titre des actifs et passifs ainsi que des revenus et dépenses.

Les estimations et les hypothèses les plus importantes concernent l'évaluation du passif des polices d'assurance prêt hypothécaire, qui correspond aux provisions pour règlements et primes non acquises. La direction fait appel à un actuaire externe pour effectuer cette évaluation. L'actuaire formule des hypothèses en ce qui a trait au pourcentage des demandes de règlement futures, à la perte moyenne sur règlements et aux tendances économiques, tout en tenant compte de la nature des polices émises par la SCHL.

Bénéfices non répartis

Les bénéfices non répartis de la SCHL correspondent au cumul des bénéfices et pertes des exercices antérieurs et représentent l'investissement du gouvernement fédéral dans la SCHL.

Puisque la SCHL est une société d'État fédérale, ses bénéfices non répartis sont consolidés chaque année avec les résultats financiers du gouvernement du Canada dans les Comptes publics. Les résultats financiers nets de la SCHL sont comptabilisés aux fins fiscales et consolidés dans les états financiers du gouvernement. Ainsi, le bénéfice net de la SCHL est inclus en totalité dans les revenus du gouvernement.

L'utilisation des bénéfices non répartis de la Société est régie par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et la *Loi nationale sur l'habitation*. Plus particulièrement, les bénéfices non répartis des activités d'assurance et de titrisation doivent être affectés à la capitalisation des activités d'assurance et de titrisation de la SCHL, au paiement d'un dividende au gouvernement du Canada, à l'application de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* ou de la *Loi nationale sur l'habitation*, à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement ou à la non-répartition. Au cours des dernières années, les bénéfices non répartis des activités d'assurance et de titrisation de la SCHL ont été affectés à la capitalisation, à la non-répartition (bénéfices non répartis non affectés) et au soutien d'initiatives particulières en habitation, comme le Programme de prêts aux propriétaires-occupants pour la reconstruction en Colombie-Britannique et le Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite au Québec.

Hypothèses du plan financier	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	2007 Prévu
Prix de revente S.I.A.® moyen ($)	249 311	238 000	276 974	290 600
Taux hypothécaire (%)				
1 an	5,06	6,47	6,28	6,41
5 ans	5,99	7,81	6,66	6,93
Taux de chômage (%)	6,8	7,2	6,3	6,3

Étant donné que le bénéfice net annuel de la SCHL est comptabilisé par le gouvernement du Canada, l'utilisation des bénéfices non répartis des activités d'assurance et de titrisation à d'autres fins que la capitalisation, la non-répartition ou le paiement d'un dividende au gouvernement du Canada constitue de fait une nouvelle dépense pour le gouvernement du Canada.

La Société conserve les bénéfices non répartis des activités d'octroi de prêts conformément à sa stratégie, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux prêts datant d'avant 1993 et se protéger contre les fluctuations découlant des normes de comptabilité de couverture (NOC-13). Ces bénéfices non répartis sont assujettis à des limites prescrites et tout excédent doit être versé au gouvernement du Canada sous forme de dividende.

Les bénéfices non répartis des activités d'assurance sont affectés en fonction d'un niveau de capital cible, conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Même si la SCHL n'est pas réglementée par le BSIF, elle en suit les lignes directrices afin d'appliquer des pratiques commerciales prudentes et d'assurer l'égalité des chances avec le secteur privé.

La SCHL a atteint son niveau de capital cible en 2005 et l'a maintenu tout au long de 2006. La SCHL prévoit que son niveau de capital cible restera à 100 % pendant un avenir prévisible. Même si la conjoncture économique et les conditions des marchés de l'habitation sont actuellement favorables aux activités d'assurance prêt hypothécaire, la conjoncture économique est cyclique et les assureurs doivent en tenir compte pour planifier à long terme.

Les bénéfices non répartis des activités d'assurance doivent également être examinés dans leur contexte, notamment les polices en vigueur de 291 milliards de dollars (274 milliards de dollars en 2005). Les bénéfices non répartis des activités d'assurance affectés à la capitalisation à la fin de 2006 ne représentent que 1,3 % de ce passif éventuel (1,2 % en 2005).

Gestion des ressources

L'efficience et la rentabilité sont depuis longtemps des priorités pour la SCHL, tout comme l'excellence du service à la clientèle. Puisque les charges de personnel constituent environ 63 % des frais d'exploitation, la consommation d'années-personnes est un facteur déterminant. En 2006, la consommation années-personnes s'est accrue de 4 % (baisse de 1 % en 2005). De légères baisses des années-personnes accompagnées de hausses modérées des frais d'exploitation sont prévues au cours des prochains exercices. La FCH ne consomme pas d'années-personnes et ses frais d'exploitation sont remboursés par les contreparties aux swaps.

Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La SCHL conclut des opérations avec certaines de ces entités dans le cours normal de ses activités.

La SCHL reçoit environ 2 milliards de dollars chaque année sous forme de crédits parlementaires liés à l'application de programmes de logement. Elle est tenue de verser un droit au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance et de titrisation. Le droit de titrisation s'est élevé à 4 millions de dollars en 2006 (3 millions en 2005). Le droit d'assurance n'est exigible que si la SCHL n'a pas atteint son niveau de capital cible, ce qui n'est pas le cas depuis 2004.

La SCHL et la FCH détiennent des placements émis ou garantis par le gouvernement du Canada, comme les obligations du gouvernement du Canada. Ces placements totalisent 7 milliards de dollars (7 milliards de dollars en 2005) et ont généré un revenu de placement de 261 millions de dollars (221 millions de dollars en 2005).

La SCHL a également contracté des emprunts auprès du gouvernement du Canada dont le solde s'établit à 4,7 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars en 2005) pour financer ses prêts et investissements liés aux programmes de logement avant 1993. Les intérêts débiteurs sur cette dette ont totalisé 434 millions de dollars en 2006 (451 millions de dollars en 2005).

Modifications de conventions comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables en 2005, soit les chapitres 1530, *Résultat étendu*, 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, et 3865, *Couvertures*. Ces normes fournissent des recommandations sur la comptabilisation, l'évaluation et le classement des actifs et passifs financiers ainsi que des instruments dérivés. Elles s'appliquent à compter de l'exercice de la Société ouvert le 1er janvier 2007.

Puisque la Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, la nouvelle norme sur les couvertures n'aura aucune incidence. Les principales répercussions des autres normes sont les suivantes :

- les instruments dérivés seront comptabilisés au bilan à leur juste valeur;
- le nouveau poste du cumul des autres éléments du résultat étendu apparaîtra dans la section de l'avoir au bilan;
- les actifs et passifs financiers seront classés conformément aux normes. Leur traitement comptable dépendra de leur classement. Certains instruments financiers seront comptabilisés à leur juste valeur, tandis que d'autres apparaîtront au bilan à leur coût amorti;
- des rajustements transitoires découlant de l'application des normes seront imputés aux soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et au cumul des autres éléments du résultat étendu;
- d'autres rajustements liés aux gains et pertes réalisés et non réalisés influeront dans l'avenir sur le bénéfice net, les bénéfices non répartis, les autres éléments du résultat étendu et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Analyse financière par rapport aux objectifs de la Société

La Société a trois grands objectifs : aider les Canadiens dans le besoin, faciliter l'accès de tous les Canadiens à des logements plus abordables et de meilleure qualité et faire en sorte que le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde. L'analyse des résultats financiers par type d'activité est présentée en fonction de l'objectif principal visé.

OBJECTIF UN – AIDER LES CANADIENS DANS LE BESOIN

L'octroi de prêts de la SCHL vise à aider les Canadiens dans le besoin en fournissant du financement à faible coût pour l'habitation. L'application de programmes de logement porte sur l'octroi de subventions et de contributions pour appuyer le logement social. Environ la moitié de ces subventions et contributions sont maintenant administrées par les provinces et les territoires aux termes des ententes sur le logement social (ELS). En 2006, la Colombie-Britannique et la SCHL ont convenu de modalités de transfert, de sorte que le nombre de provinces et territoires ayant signé une ELS a atteint 10.

Programmes de logement

Faits saillants des résultats	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	Résultats/ prévisions	2007 Prévu
Dépenses relatives aux programmes de logement (M$)	1 973	2 059[1]	2 049	99 %	1 930
Frais d'exploitation (M$)	103	108	109	101 %	113
Crédits (M$)	2 076	2 167	2 158	99 %	2 043

1 Le chiffre prévu en 2006 pour les dépenses relatives aux programmes de logement est passé à 2 138 millions de dollars, à la suite de l'annonce de la prolongation des programmes de rénovation sur une période de un an. Le Plan d'entreprise 2006 a été modifié le 19 juillet 2006.

Chaque année, la Société dépense environ 2 milliards de dollars pour aider les Canadiens dans le besoin. De ce total, un montant d'environ 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2005) découle d'engagements à long terme pris au cours des exercices antérieurs, dont une tranche de 977 millions de dollars (950 millions de dollars en 2005) a été octroyée aux provinces et territoires aux termes des ELS. Ces dépenses sont remboursées à la Société au moyen des crédits parlementaires approuvés annuellement par le gouvernement du Canada.

En raison de la prorogation des programmes de rénovation annoncée par le gouvernement fédéral, les dépenses prévues des programmes de logement pour 2006 ont augmenté de 79 millions de dollars, passant de 2 059 millions de dollars à 2 138 millions de dollars. Les dépenses réelles ont été de 89 millions de dollars inférieures aux prévisions en raison des retards dans l'exécution des programmes.

Octroi de prêts

Faits saillants des résultats	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	Résultats/ prévisions	2007 Prévu
Intérêts créditeurs et revenus de placement (M$)	909	855	865	101 %	819
Intérêts débiteurs (M$)	898	835	858	103 %	799
Frais d'exploitation (M$)	18	21	18	86 %	19
Bénéfice net (perte) (M$)	9	1	0	–	(4)
Réserves (M$)	143	139	143	103 %	142*

* Compte non tenu des rajustements transitoires découlant de l'application des normes sur les instruments financiers.

Les intérêts sont la principale source des revenus tirés de l'octroi de prêts alors que les coûts des emprunts en constituent la plus grande dépense. Puisque cette activité est exercée pour faire ses frais, le bénéfice net est peu élevé par rapport aux résultats de la Société. En raison de l'introduction de la note d'orientation concernant la comptabilité sur les relations de couverture (NOC-13) à compter de 2004 et de la possibilité de recouvrer auprès du gouvernement du Canada les pertes liées aux remboursements anticipés et aux révisions des taux d'intérêt, le bénéfice net peut fluctuer (les fluctuations découlant de la NOC-13 ont été nulles en 2006 et de 5 millions de dollars en 2005; les fluctuations découlant du recouvrement des pertes liées aux remboursements anticipés et aux révisions des taux d'intérêt ont été de 4 millions de dollars en 2006 et nulles en 2005).

Les fluctuations découlant de la NOC-13 s'expliquent par l'utilisation d'instruments dérivés pour atténuer le risque de marché lié aux prêts et emprunts. En revanche, un grand nombre de ces instruments ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture énoncés dans la NOC-13, de sorte qu'ils sont présentés à leur juste valeur au bilan. Cette évaluation à la juste valeur donne également lieu à des gains et pertes qui sont imputés aux résultats. L'application de la nouvelle norme comptable sur les instruments financiers devrait réduire cette volatilité en 2007 et par la suite.

Compte non tenu de la volatilité liée à ces fluctuations, les activités d'octroi de prêts auraient affiché une perte de 4 millions de dollars en 2006 (bénéfice net de 4 millions de dollars en 2005).

La SCHL est autorisée à conserver le bénéfice net annuel tiré des activités d'octroi de prêts dans une réserve actuellement plafonnée à 175 millions de dollars, qui comprend une tranche de 50 millions de dollars pour les fluctuations découlant de la NOC-13. Les montants de la réserve supérieurs au plafond doivent être remis au gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2006, la réserve s'élève à 143 millions de dollars (143 millions de dollars en 2005), y compris 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2005) au titre des fluctuations découlant de la NOC-13.

Mesures de rendement	Résultat 2005	Objectif 2006	Résultat 2006	Objectif 2007
Nouveaux prêts directs consentis annuellement (M$)	197	De 313 à 337	385	De 122 à 131
Prêts directs renouvelés annuellement (M$)	1 843	De 1 653 à 1 778	1 933	De 842 à 906

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

En général, même si les prêts directs nouveaux et renouvelés ont été supérieurs aux prévisions, ces programmes ont affiché des baisses au cours des dernières années. Par conséquent, le portefeuille de prêts, les titres d'emprunt émis pour financer les prêts et les intérêts créditeurs sur ces prêts suivent une tendance à la baisse.

OBJECTIF DEUX – FACILITER L'ACC...S DE TOUS LES CANADIENS À DES LOGEMENTS PLUS ABORDABLES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

Les activités d'assurance et de titrisation de la Société, qui sont exercées sur une base commerciale, visent à aider les Canadiens à obtenir des prêts hypothécaires abordables. La vigueur des marchés de l'habitation et son leadership soutenu en matière de produits, de lignes de conduite et de service à la clientèle ont permis à la Société d'enregistrer des volumes records d'assurance prêt hypothécaire au cours des quelques dernières années. Les activités de titrisation ont également affiché des volumes records ces dernières années. Ces résultats sont attribuables à la forte demande de la part des émetteurs et des investisseurs ainsi qu'au lancement de nouveaux produits. Puisque moins de 20 % des prêts hypothécaires à l'habitation au Canada sont titrisés à l'heure actuelle, la demande de ces produits devrait s'accroître, car les prêteurs continueront d'avoir besoin de financement hypothécaire à faible coût.

Assurance

La concurrence s'accroît sur le marché canadien de l'assurance prêt hypothécaire étant donné que d'autres assureurs américains ont annoncé leur intention d'y faire leur entrée. En 2006, le gouvernement du Canada a favorisé une concurrence croissante en augmentant sa garantie à l'égard des assureurs privés pour la faire passer de 100 à 200 milliards de dollars. Le plafond des polices d'assurance en vigueur de la SCHL a également augmenté, passant de 300 à 350 milliards de dollars. En outre, une modification a été proposée en vue d'abaisser le seuil de souscription obligatoire d'une assurance prêt hypothécaire de telle manière que la mise

de fonds minimale passerait de 25 % à 20 %. Si elle était adoptée, cette modification n'aurait vraisemblablement pas une incidence considérable sur les volumes d'assurance et le bénéfice net de la SCHL. L'objectif d'intérêt public de la SCHL, soit de faciliter l'accès à des logements abordables et de qualité à l'intention de l'ensemble des Canadiens, continuera d'orienter le développement de produits de la SCHL. La Société vise à ce que les emprunteurs puissent accéder à la propriété de manière équitable et elle n'a pas hésité à les faire profiter des économies attribuables à la bonne conjoncture économique. Depuis 2003, la SCHL a réduit ses primes d'assurance prêt hypothécaire de 30 % et, en 2006, elle a supprimé le droit de demande applicable aux demandes d'assurance pour propriétaires-occupants.

Faits saillants des résultats	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	Résultats/ prévisions	2007 Prévu
Droits et primes (M$)	1 175	1 249	1 183	95 %	1 289
Revenus de placement (M$)	468	466	558	120 %	493
Frais d'exploitation (M$)	137	166	116	70 %	133
Règlements nets (M$)	119	171	209	122 %	181
Bénéfice net (M$)	951	928	981	106 %	991
Autres éléments du résultat étendu (M$)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	60
Bénéfices affectés à la capitalisation (M$)	3 406	3 648	3 731	102 %	4 433
Bénéfices non répartis non affectés (M$)	657	1 274	1 313	103 %	1 608
Cumul des autres éléments du résultat étendu (M$)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	280

Les droits de demande, les primes d'assurance et les revenus de placement constituent l'essentiel des revenus tirés des activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL. Puisque la Société a le mandat d'exercer ses activités d'assurance sur une base commerciale, les droits et primes perçus et les revenus de placement générés doivent couvrir les règlements et les frais connexes et générer un rendement raisonnable pour le gouvernement du Canada, ce qui garantit des règles du jeu équitables entre la Société et les assureurs privés. Par conséquent, les activités d'assurance continuent d'être exercées sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux contribuables canadiens.

À court terme, les revenus ne fluctuent pas au fil des variations de la conjoncture économique puisqu'une tranche de 93 % des revenus tirés des primes au cours d'un exercice est attribuable aux primes perçues pendant les exercices précédents. En revanche, l'évolution de la conjoncture économique influe sur les deux composantes des règlements nets. La première composante est la perte réelle sur règlements de l'exercice. La seconde composante est la variation de la provision pour règlements qui se sont concrétisés mais pour lesquels les prêteurs n'ont pas encore présenté de demande. La provision pour règlements est une estimation fondée sur les résultats historiques, les tendances de nature juridique, économique, sociale et réglementaire ainsi que les attentes relatives à l'évolution de la conjoncture (principalement au cours des 12 à 18 prochains mois). Elle est évaluée chaque année par un actuaire externe qui examine les résultats historiques pour déterminer s'il y a lieu de modifier les hypothèses relatives aux règlements prévus.

Comme l'indiquent les prévisions établies pour 2006, la SCHL a anticipé une augmentation des règlements nets par rapport à 2005 en raison de la croissance des volumes et de l'évolution de la conjoncture économique. Les règlements nets en 2006 ont été de 22 % supérieurs aux prévisions essentiellement pour les mêmes raisons. Les règlements nets suivent une tendance cyclique. Pas plus tard qu'en 2001, ils se sont élevés à 335 millions de dollars, soit 45 % des revenus tirés des droits et des primes. En 2006, ils ont atteint 209 millions de dollars, soit 18 % des revenus tirés des droits et des primes. Si les règlements nets diminuent quand la conjoncture économique est bonne, il n'y a aucun doute qu'ils augmenteront en cas de repli. Depuis le plus récent ralentissement économique, la valeur des polices d'assurance en vigueur de la SCHL s'est accrue, passant d'environ 20 % de la dette hypothécaire résidentielle à plus de 40 % aujourd'hui.

Tel qu'il a été mentionné, l'économie influe considérablement sur le rendement des activités d'assurance de la SCHL. La bonne conjoncture économique, le lancement de nouveaux produits et l'engagement de la SCHL envers l'excellence du service ont contribué à la croissance des volumes d'assurance et des revenus correspondants depuis plusieurs années consécutives. Même si la Société prévoit que ses revenus et son bénéfice net augmenteront dans un avenir prévisible, c'est principalement attribuable à l'incidence des revenus des exercices précédents sur les revenus des exercices à venir. La réglementation, la concurrence et d'autres facteurs peuvent influer sur cette tendance à plus long terme. La Société tiendra compte de ces facteurs et continuera à développer et à proposer des améliorations de ses produits d'assurance.

Faits saillants des résultats	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	Résultats/ prévisions	2007 Prévu
Demandes approuvées (M$)	96 160	75 666	86 940	115 %	89 219
Primes perçue (M$)	1 404	1 309	1 330	102 %	1 505

Les demandes approuvées ont atteint un record en 2005 et ont commencé à ralentir en 2006, conformément aux prévisions. Les primes perçues en 2006 ont été supérieures à 1,3 milliard de dollars, comparativement à 1,4 milliard de dollars en 2005. Tant les demandes approuvées que les primes perçues devraient augmenter en 2007 en raison des prix élevés des habitations dans de nombreuses régions du pays.

Mesures de rendement	Resultats 2005	Objectif 2006	Résultats 2006	Objectif 2007
Rentabilité à court terme – Pourcentage des frais d'exploitation se rapportant à l'assurance prêt hypothécaire	11,7	<13,4	9,8	<10,3

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

En 2006, le pourcentage des frais d'exploitation a été inférieur aux prévisions principalement en raison de la baisse des dépenses, plus particulièrement à la suite de la décision de reporter et d'amortir les coûts directs d'émission. Compte non tenu de ce report, les résultats de 2006 auraient été comparables à ceux de 2005.

Titrisation

Faits saillants des résultats	2005 Réel	2006 Prévu	2006 Réel	Résultats/ prévisions	2007 Prévu
Revenus de la FCH (M$)	2 675	3 207	3 498	109 %	3 459
Droits (M$)	49	47	51	109 %	60
Revenus de placement (M$)	16	14	19	136 %	18
Dépenses de la FCH (M$)	2 675	3 207	3 498	109 %	3 459
Frais d'exploitation (M$)	5	6	3	50 %	7
Bénéfice net (M$)	42	36	45	125 %	46
Autres éléments du résultat étendu (M$)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4
Bénéfices non répartis (M$)	197	223	242	109 %	288
Cumul des autres éléments du résultat étendu (M$)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	12

Les revenus tirés des activités de titrisation de la SCHL sont principalement composés des droits de demande, des droits de garantie et des revenus de placement. Comme dans le cas des activités d'assurance, les activités de titrisation sont exercées sur une base commerciale. Les revenus doivent couvrir les dépenses et générer un rendement raisonnable.

Les volumes de titrisation ont augmenté au cours des dernières années, plus particulièrement depuis le lancement du Programme des OHC en 2001. Les revenus constatés en 2006 ont été favorisés par la croissance observée au cours des exercices récents, partiellement en raison du lancement d'un nouveau produit en 2004, soit les titres hypothécaires à taux variable (THTV). En 2006, le gouvernement du Canada a approuvé une augmentation du plafond des garanties en vigueur pour le faire passer de 300 milliards de dollars à 350 milliards de dollars.

Titres garantis annuellement

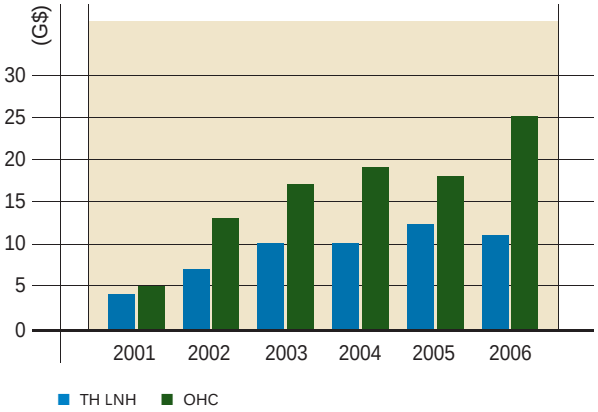

Les droits de garantie sont perçus au moment de l'émission des titres connexes et sont imputés aux résultats sur la durée des titres (généralement cinq ans). Par conséquent, une tranche d'environ 93 % des revenus tirés des droits de garantie en 2006 est attribuable à des droits perçus au cours des exercices précédents.

En 2006, le bénéfice net s'est élevé à 45 millions de dollars, soit 25 % de plus que les prévisions et 7 % de plus qu'en 2005. L'augmentation du bénéfice net par rapport au chiffre prévu et au résultat réel pour 2005 est attribuable à l'augmentation des émissions, ce qui a accru les droits de garantie perçus et les revenus de placement gagnés.

Au cours des cinq prochains exercices, la SCHL continuera à soutenir la compétitivité et l'efficience du financement de l'habitation en élargissant ses programmes de titrisation au bénéfice des acheteurs canadiens. Les programmes de titrisation de la SCHL contribuent à l'amélioration de la liquidité du marché hypothécaire et facilitent l'accès des Canadiens à des prêts à faible coût. En aidant les prêteurs hypothécaires à obtenir du financement économique, en lançant des produits innovateurs et en s'engageant de manière soutenue à collaborer avec ses partenaires du secteur, la SCHL s'efforcera d'améliorer l'abordabilité du logement et les choix offerts aux Canadiens. La Société continuera également à suivre l'évolution de la réglementation et des autres facteurs influant sur son cadre d'exploitation.

Les revenus de la FCH sont principalement tirés de ses placements, tandis que les intérêts sur les OHC en circulation en constituent la principale dépense. Puisque les volumes des OHC ont été supérieurs aux prévisions, les revenus et les dépenses ont suivi la même tendance.

Mesures de rendement	Résultats 2005	Objectif 2006	Résultats 2006	Objectif 2007
Rentabilité à court terme – Pourcentage des frais d'exploitation se rapportant à la titrisation	8,4	<11,7	6,6	<11,7

- Objectif atteint ou dépassé
- Objectif réalisé en grand partie
- Objectif non réalisé

Le pourcentage des frais d'exploitation de 6,6 % en 2006 est inférieur aux prévisions en raison de la hausse des revenus et de la baisse des frais d'exploitation, partiellement en raison de la décision de reporter et d'amortir les coûts directs d'émission.

OBJECTIF TROIS – FAIRE EN SORTE QUE LE SYST...ME CANADIEN DU LOGEMENT DEMEURE L UN DES MEILLEURS DU MONDE

La SCHL est la spécialiste de l'habitation du Canada et, à ce titre, elle fournit un large éventail de produits de recherche et d'information, depuis des rapports d'analyse sur les marchés de l'habitation jusqu'à des résultats de recherche sur différents aspects socio-économiques, techniques, financiers et réglementaires. La contribution de la Société dans ces domaines facilite la prise de décisions éclairées en matière d'habitation. Elle aide le plus grand nombre possible de Canadiens à satisfaire leurs besoins de logement sans aide gouvernementale directe et soutient la productivité, la croissance et la durabilité de l'économie, en raison de l'importance particulière du secteur canadien de l'habitation pour le rendement économique général.

En 2006, la SCHL a maintenu ses engagements en matière de recherche et de diffusion de l'information et d'élaboration de la politique sur le logement. Elle a également continué à fournir des services-conseils à l'étranger et généré ainsi des revenus de 1,9 million de dollars en 2006 (1,3 million en 2005).

Gestion des risques

La SCHL est déterminée à réaliser ses objectifs d'intérêt public ainsi qu'à appliquer des principes rigoureux pour gérer les risques et des pratiques exemplaires pour déterminer et gérer les nombreux enjeux qui influent sur ses activités. L'application de la gestion des risques en entreprise (GRE) permet au Conseil et à la haute direction d'évaluer et de traiter globalement les enjeux et les occasions dans le cadre de la planification stratégique de la Société. En 2006, la SCHL a amélioré les éléments clés de son processus de GRE en confiant à des équipes de gestion élargies le soin d'évaluer les risques et les mesures de réduction et en procédant à la présentation semestrielle de l'information sur les risques au Conseil.

APERÇU DE LA RÉGIE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est une responsabilité partagée entre le Conseil d'administration, la haute direction et les unités fonctionnelles. Sur le plan de la régie, le Conseil d'administration surveille les risques, approuve les lignes de conduite concernant les risques et s'assure que les processus et les systèmes requis sont en place. Sur le plan de la gestion, la haute direction contrôle les risques, informe le Conseil d'administration au sujet du profil des risques, recommande des lignes de conduite sur la gestion des risques financiers et non financiers et surveille les positions financières, les risques, les stratégies financières et le rendement. Sur le plan de l'exploitation, des fonctions spécialisées se préoccupent des risques juridiques, liés à la sécurité, d'assurance ainsi que financiers et non financiers spécifiques. Selon la structure de régie de la SCHL, la gestion des enjeux importants ne fait pas partie des activités de fonctionnement ou des fonctions de surveillance et relève plutôt du Comité de gestion et du Conseil d'administration. Le Comité de gestion est composé du président de la Société, des vice-présidents, des directeurs généraux, des directeurs exécutifs, de l'avocat-conseil général, du secrétaire de la Société et du directeur des Services de vérification et d'évaluation, lesquels représentent les principales unités fonctionnelles et fonctions de surveillance.

Le processus de GRE de la SCHL vise à faciliter la détermination des principaux risques pouvant influer sur l'élaboration et la réalisation des objectifs et des stratégies de la Société. Compte tenu de son mandat ainsi que des stratégies et des outils commerciaux utilisés pour le remplir, la SCHL est exposée à un certain nombre de risques qui varient selon ses activités et qui se répartissent en trois grandes catégories : les risques stratégiques, les risques liés à l'infrastructure et les risques spécifiques (notamment financiers).

RÉALISATIONS EN 2006

- Début de l'application des recommandations formulées lors de l'évaluation des pratiques de gestion, notamment un cadre de prise de décisions et un processus de requête pour les réunions du Comité de gestion.
- Élaboration des processus clés de trésorerie, d'investissement et de gestion des risques financiers par l'agent principal, Vérification de la conformité, en vue d'améliorer les processus et de déterminer les risques.
- Attention soutenue à la gestion du capital au moyen de la mise en place d'un cadre de limite pour lier les tolérances aux risques d'investissement et de couverture avec les capacités de souscription des risques pour les activités commerciales de la Société.
- Élaboration d'une vision et d'un cadre concernant la gestion des talents afin que la Société puisse recruter et maintenir en poste le personnel compétent dont elle a besoin pour réaliser ses objectifs commerciaux.
- Mise en œuvre de lignes de conduite sur les opérations personnelles pour atténuer le risque éventuel que les employés affectés aux activités d'investissement ou au soutien de celles-ci dérogent à leurs normes déontologiques.

RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques concernent des événements externes pouvant influer sur la capacité de la direction à remplir le mandat de la SCHL et sur le contexte commercial de cette dernière. Les risques stratégiques sont ceux que la haute direction et le Conseil d'administration prennent en considération pour évaluer et établir l'orientation et la stratégie générales de la Société. Chaque année, le Conseil d'administration, avec l'apport du Ministre, tient une réunion de planification stratégique pour analyser et résoudre les enjeux stratégiques concernant la SCHL et renouveler et mettre à jour les priorités et les objectifs de la Société. Le Conseil d'administration reçoit des rapports trimestriels sur les plans et les initiatives ainsi que des rapports semestriels sur le profil des risques comportant un survol des enjeux et occasions stratégiques susceptibles de se présenter.

Risque lié au mandat
Exécution du mandat de la SCHL et contribution à sa modification

Risque lié au contexte commercial
Compréhension et gestion des incidences découlant du contexte commercial sur l'environnement

Risque lié au contexte relationnel
Gestion des relations essentielles et améliorations du service à la clientèle

Risque lié au contexte organisationnel
Harmonisation des efforts de la SCHL pour atteindre les objectifs de manière responsable

RISQUES LIÉS À L'INFRASTRUCTURE

Les risques liés à l'infrastructure comprennent le risque de perte du savoir collectif (risque lié au personnel), le risque lié aux lacunes des processus et contrôles internes (risque lié aux processus) et le risque de panne des systèmes d'information ou des installations de traitement (risque lié à la technologie).

Pour gérer efficacement ses ressources humaines, la SCHL fait fond sur des initiatives comme la gestion des talents et la planification de la relève et un engagement envers la formation continue et le perfectionnement professionnel. Le régime de rémunération globale du personnel fait également l'objet d'un examen annuel pour s'assurer que la SCHL demeure concurrentielle sur le marché. Des processus et procédures internes efficaces doivent être en place et examinés continuellement pour assurer la prise rapide de décisions judicieuses. Puisque la technologie et le contexte opérationnel évoluent constamment, la SCHL continue à procéder régulièrement à des examens de l'efficience des processus afin de les améliorer au besoin.

La Société doit constamment relever le défi d'assurer la maintenance et le soutien à l'égard des systèmes automatisés clés, comme ceux liés à la souscription, à la titrisation, à la trésorerie et à la gestion du risque de marché. Des sites et processus redondants sont continuellement mis à jour pour faire en sorte que les systèmes indispensables continuent à fonctionner dans à peu près toutes les circonstances. Pour faire en sorte que la SCHL soit en mesure d'offrir ses services à ses clients même en cas de perturbation, des plans de poursuite des activités ont été élaborés pour chaque fonction au Bureau national et dans les centres régionaux. Ces plans sont régulièrement passés en revue et testés de manière appropriée, en plus de faire partie des plans de vérification futurs et de constituer une partie intégrante des stratégies de technologie de l'information et d'entreprise.

Risque lié au personnel
Capacité de disposer des bonnes personne, au bon endroit et au bon moment

Risque lié au processus
Gestion des processus actuels et adaptation des processus pour répondre

Risque lié à la technologie
Utilisation de technologies et de systèmes d'information fiables pour répondre aux besoins

PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

La SCHL doit composer avec le risque de crédit, le risque de marché et les autres risques financiers provenant de diverses sources, soit directement, de ses activités d'octroi de prêts et de ses activités d'investissement et opérations de couverture et, indirectement, des demandes de règlement éventuelles découlant de ses activités d'assurance et de titrisation. La SCHL gère les risques financiers au moyen de l'établissement de limites de risque appropriées, de l'exécution de stratégies de diversification, de la concordance des actifs et des passifs et de l'optimisation des rendements. Le Comité d'examen de l'actif et du passif (CEAP) surveille la gestion du risque de crédit lié aux placements et du risque de marché se rapportant aux activités d'octroi de prêts, d'assurance et de titrisation.

En 2006, l'agent principal, Vérification de la conformité (AVC), de la SCHL a mené à terme plusieurs initiatives pour s'assurer que les contrôles et processus nécessaires sont en place concernant les activités de trésorerie et d'investissement. Plus particulièrement, l'AVC a tracé et analysé les principaux procédés administratifs des activités de trésorerie, d'investissement et de gestion des risques financiers en mettant l'accent sur la détermination des risques et l'amélioration des processus. Cette initiative a également contribué à l'établissement des priorités des secteurs clés aux fins de contrôle aléatoire dans l'avenir, dans le but d'évaluer l'efficacité et l'adéquation des contrôles internes et de soutenir l'amélioration continue des processus. En outre, pendant l'exercice, la ligne de conduite sur les conflits d'intérêts de la SCHL a été élargie pour inclure des directives plus précises sur les opérations personnelles à l'intention des employés affectés aux activités d'investissement ou au soutien de celles-ci.

Risque de crédit
Risque de perte lié à une contrepartie ou un emprunteur incapable de s'acquitter de ses obligations

Risque du marché
Risque lié à l'évolution de la conjoncture, notamment des taux d'intérêt et de change

Autres risques financiers
Risques lié aux opérations, aux liquidités et aux rendements

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit comprend le risque de défaut, le risque de non-règlement et le risque de décote et il englobe tant la probabilité de perte que l'ampleur probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des garanties réalisés sur un horizon temporel précis. La SCHL doit composer directement avec le risque de crédit provenant de diverses sources dans le cadre de ses activités d'octroi de prêts et d'investissement et de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, elle est assujettie indirectement au risque de crédit en raison des demandes de règlement éventuelles découlant de ses activités d'assurance et de titrisation.

Risque lié aux activités d'investissement et aux opérations de couverture

Le risque de crédit lié aux activités d'investissement et aux opérations sur instruments dérivés est plafonné pour chacune des activités d'octroi de prêts, d'assurance et de titrisation. En 2006, la SCHL a mis en œuvre un nouveau cadre d'établissement des limites d'investissement et de couverture.

Le risque de crédit de la SCHL découle des contreparties aux swaps combinés d'intérêts et de devises. Ces opérations sur instruments dérivés de gré à gré servent à couvrir le risque de marché découlant des activités de financement de la Société sur les marchés de capitaux. En plus d'être tenue d'établir des lignes de conduite et contrôles adéquats avant d'utiliser de nouveaux instruments dérivés, la SCHL ne peut effectuer des opérations qu'à la suite d'un examen approfondi des équipes interfonctionnelles et de l'approbation du Comité d'examen de l'actif et du passif. L'utilisation d'instruments dérivés par la SCHL se limite à ceux dont la juste valeur et les risques financiers peuvent être déterminés au moment opportun. La SCHL ne conclura des opérations sur instruments dérivés de gré à gré que si la contrepartie a signé l'accord approprié de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Le risque de contrepartie découlant des conventions de rachat et de revente de la Société est atténué au moyen de l'utilisation d'accords-cadres avec chaque contrepartie approuvée. Au 31 décembre 2006, la SCHL a déposé une marge de 13 millions de dollars conformément à ces accords, en baisse par rapport à celle de 26 millions de dollars un an plus tôt.

Au 31 décembre 2006, la valeur marchande estimative du risque lié aux activités d'investissement et aux opérations de couverture, y compris le montant attribuable aux conventions de rachat (mise en pension) et de revente (prise en pension), totalise 14,7 milliards de dollars, en hausse de 54,7 millions de dollars depuis l'exercice précédent (14,6 milliards de dollars en 2005).

Activités d'assurance

Le principal risque de perte financière qui pèse sur les activités d'assurance correspond à l'écart entre les règlements futurs liés aux prêts assurés et les primes perçues. Le rendement général de l'économie est le principal facteur déterminant de la tendance des règlements futurs. Les fluctuations des prix des habitations, des taux d'intérêt hypothécaires et des taux de chômage, à l'échelle nationale ou régionale, constituent des variables économiques clés influant sur les demandes de règlement, car ces variables sont étroitement liées à la capacité des emprunteurs à respecter leurs obligations hypothécaires.

Dans le cadre du processus de planification annuelle, la SCHL analyse la sensibilité des résultats des activités d'assurance à l'aide de l'analyse financière dynamique. Cela lui permet d'évaluer le rendement selon divers scénarios économiques, comme des récessions ou des périodes de taux d'intérêt ou de chômage élevés, ou selon différentes conjonctures, comme une réduction de la part de marché ou un rendement des produits inférieur aux prévisions. L'analyse de sensibilité effectuée pour l'exercice à l'étude a permis de conclure que les activités d'assurance resteront viables pendant l'horizon de planification, même en cas de conjoncture économique et de perspectives des affaires défavorables.

La SCHL gère activement le risque d'assurance lié aux propriétaires-occupants à l'aide de son système avant-gardiste de souscription automatisée, **emili**. Ce système intègre des modèles d'évaluation des risques liés à l'emprunteur, au marché et à la propriété. Ensemble, ces modèles automatisés fournissent aux souscripteurs de la SCHL les outils leur permettant de déceler efficacement les demandes d'assurance prêt hypothécaire comportant un risque plus élevé. Les souscripteurs peuvent ensuite déterminer si des mesures de réduction des risques réussiraient à ramener ceux-ci à un niveau acceptable. Les mesures les plus efficaces font constamment l'objet d'un suivi et d'une mise à jour. La SCHL surveille continuellement ses modèles d'évaluation des risques en fonction des demandes de règlement réelles pour les modifier au besoin. En outre, ces modèles automatisés fournissent l'information requise pour la conception ou la modification des produits d'assurance prêt hypothécaire et la tarification appropriée.

La SCHL gère activement le risque d'assurance lié aux logements locatifs aux termes d'une souscription détaillée et approfondie. Une telle souscription comprend également l'analyse et l'évaluation des risques liés à l'emprunteur, au marché et à la propriété ainsi que des caractéristiques du prêt. Les souscripteurs utilisent un outil normalisé d'évaluation des risques pour attribuer une cote à chacune des principales composantes de risque. Selon la cote de risque et la complexité de la demande, les souscripteurs prennent des mesures de réduction des risques afin de ramener ces derniers de manière efficace à un niveau acceptable. La cote de risque, la taille du prêt et la ligne de conduite pertinente déterminent le pouvoir d'approbation approprié. La SCHL surveille continuellement ses modèles d'évaluation des risques pour les modifier au besoin.

La SCHL gère également son risque d'assurance au moyen de la diversification. Comme elle est présente à l'échelle du Canada, son portefeuille de prêts assurés est réparti dans l'ensemble du pays, tout comme le risque de défaut des prêts. Une conjoncture économique difficile, qui constitue la principale cause de l'accroissement des pertes sur prêts, affecte historiquement toutes les régions du pays et évolue au fil du temps. En outre, la SCHL gère son risque d'assurance en procédant à des évaluations de la qualité des prêts accordés par les prêteurs, conformément à son cadre d'assurance de la qualité. Aux termes de ce cadre, la SCHL collabore avec les prêteurs pour maintenir des normes de qualité concernant la souscription et l'administration de leurs prêts hypothécaires.

Activités de titrisation

Dans le cadre de ses deux programmes de titrisation, soit le Programme des titres hypothécaires (TH) LNH et le Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la SCHL garantit le paiement ponctuel du capital et des intérêts aux investisseurs.

Au 31 décembre 2006, les garanties en vigueur à l'intention des investisseurs totalisent 129,5 milliards de dollars, y compris 95,4 milliards de dollars aux termes du Programme des OHC. Les émissions de TH sont réalisées par des institutions financières et celles d'OHC, par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Le principal risque de perte financière lié à ces activités correspond aux frais de financement des paiements garantis en cas de défaut par rapport aux droits de garantie perçus. Toutes les créances hypothécaires titrisées sont entièrement couvertes par l'assurance prêt hypothécaire. Pour les TH LNH, le risque lié au défaut d'un émetteur est atténué par l'évaluation de la qualité et le contrôle des émetteurs ainsi que par l'exigence d'un écart minimal entre le coupon des titres et le plus bas taux d'intérêt des créances formant le bloc. En cas de défaut d'un émetteur, l'écart minimal est versé à un autre émetteur en contrepartie de l'administration des créances hypothécaires sous-jacentes et des paiements au titre des TH LNH. Dans le cas des OHC, en plus des mesures de réduction des risques susmentionnées à l'égard des TH LNH, le risque lié au défaut d'une contrepartie à un swap est atténué conformément aux exigences du Programme, selon lesquelles une garantie est nécessaire, si la cote de crédit de la contrepartie est inférieure au seuil préétabli, et tous les placements de la FCH relativement au réinvestissement du capital remboursé doivent être cotés R-1 Fort ou AAA.

Portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation

En 2006, les portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation ont généré un rendement total, respectivement, de 6,6 % et 6,5 %. La diversification en actions américaines et internationales a été favorable aux deux portefeuilles. Cette stratégie adoptée en 2004 a contribué à la hausse de plus de 100 pb du rendement total de la SCHL en 2006.

Rendement total des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation

Portefeuilles combinés	2002	2003	2004	2005	2006
Assurance (%)	6,5	7,8	7,6	8,2	6,6
Titrisation (%)	6,2	7,8	7,6	8,3	6,5
Indice* (%)	5,9	8,2	7,7	8,0	6,8

* L'indice combiné est fondé sur les pondérations stratégiques des indices des classes d'actif sous-jacentes.

La SCHL utilise son portefeuille de placements des activités d'assurance (les primes d'assurance sont perçues lors de l'octroi du prêt et couvrent la durée de ce dernier) pour couvrir les obligations liées à la protection offerte aux prêteurs contre les défauts de paiement des emprunteurs à l'égard de prêts hypothécaires à l'habitation. L'objectif de placement du portefeuille des activités d'assurance est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins prévus, notamment les règlements futurs éventuels et d'autres passifs, sous réserve des limites de risque appropriées et des restrictions énoncées dans les politiques de financement, de placement et de gestion des risques de la SCHL.

La taille du portefeuille de placements des activités d'assurance s'est accrue considérablement au cours des dernières années et cette tendance devrait se maintenir. En 2006, le portefeuille de placements des activités d'assurance s'est accru de 1,1 milliard de dollars pour passer de 9,7 à 10,8 milliards de dollars, principalement en raison des rentrées nettes de fonds et de l'augmentation de la valeur des actifs à la suite de la croissance généralisée des marchés. Le risque de crédit illustré dans le graphique découle de placements dans des instruments à court terme hautement cotés liés aux conventions de rachat et de revente conclues pour les activités d'assurance. Il s'établit à 2,8 milliards de dollars au 31 décembre 2006, comparativement à 2,7 milliards de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Le portefeuille de placements des activités de titrisation de la SCHL est composé de placements liés au Programme des TH LNH et au Programme des OHC. L'objectif du portefeuille de placements des activités de titrisation est le même que pour celui des activités d'assurance.

Risque lié aux placements des activités d'assurance

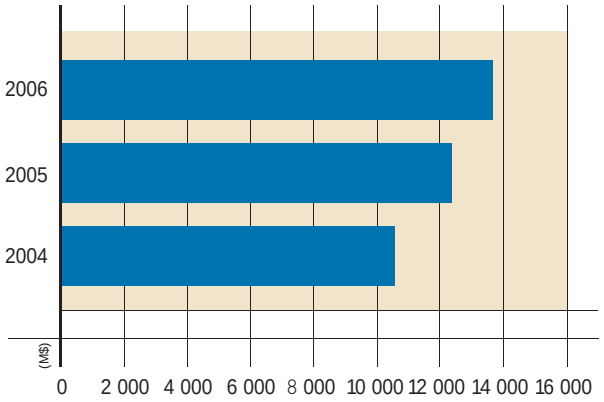

Risque lié aux placements des activités de titrisation

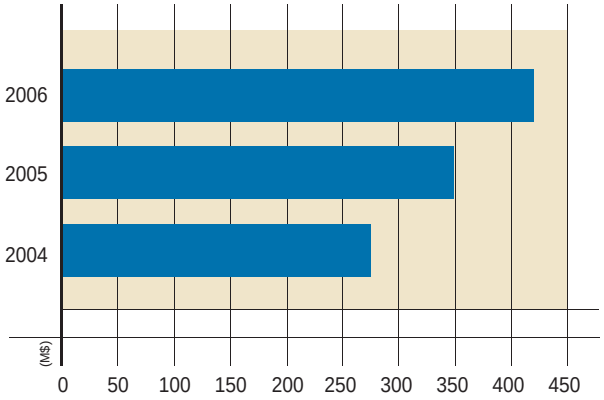

En 2006, le portefeuille de placements des activités de titrisation s'est accru de 76 millions de dollars pour passer de 347 à 423 millions de dollars, en raison de facteurs semblables à ceux ayant influé sur le portefeuille de placements des activités d'assurance. Au 31 décembre 2006, le rendement consolidé cumulatif du portefeuille de placements des activités de titrisation s'établit à 6,5 %. L'information sur le rendement, y compris les mesures absolues et relatives rajustées selon les risques, est suivie et contrôlée dans son ensemble et pour chaque classe d'actif du portefeuille.

La composition de l'actif des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation est présentée dans le tableau qui suit et constitue un facteur clé pour maintenir la qualité élevée des actifs de la Société. À la fin de l'exercice, une tranche approximative de 49,0 % du total des actifs des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation est investie dans des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou les provinces canadiennes.

Composition de l'actif des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation (%)

	Répartition stratégique	Assurance	Titrisation
Valeurs à revenu fixe	78,0	77,6	77,9
Titres du marché monétaire	5,0	3,8	3,5
Actions canadiennes	10,0	10,6	10,6
Actions EAFE	3,5	4,2	4,2
Actions américaines	3,5	3,8	3,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Activités d'octroi de prêts

Portefeuille de prêts

Le risque de crédit, qui correspond à la juste valeur estimative des prêts octroyés par la SCHL, s'élève à 14,8 milliards de dollars, comparativement au portefeuille de prêts en cours de 12,9 milliards de dollars (à la valeur comptable, y compris les intérêts courus). Conformément à son mandat, la SCHL doit consentir des prêts à un nombre élevé d'organismes sans but lucratif et il est souvent impossible de leur attribuer des cotes de crédit parce que ces organismes ne sont pas évalués par des agences de cotation indépendantes. Ce risque est contrebalancé par le fait que les pertes découlant d'un défaut de remboursement de ces prêts peuvent être recouvrées en grande partie auprès des divers ordres de gouvernement.

Octroi de prêts : Recouvrement des pertes

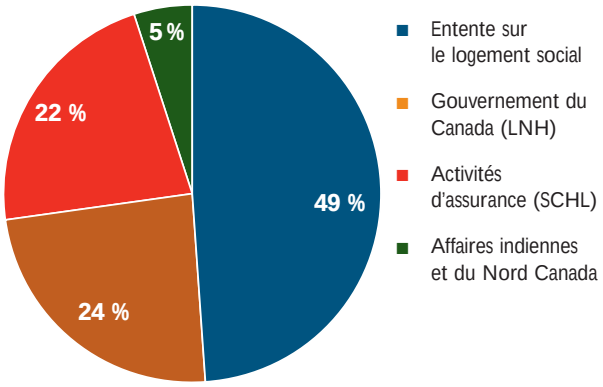

Pour une tranche approximative de 24 % du portefeuille de prêts de la SCHL, les pertes sur prêts peuvent être recouvrées auprès du gouvernement fédéral, dans la mesure où les recouvrements entrent dans les crédits parlementaires de la SCHL. Une tranche d'environ 22 % est couverte par l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL. Des provisions ont été établies pour verser les règlements éventuellement rattachés à ces prêts. Une tranche approximative de 49 % se rapporte à des prêts couverts aux termes de diverses ententes sur le logement social conclues avec les provinces et territoires. Ce pourcentage a augmenté depuis l'exercice précédent en raison de la signature d'une Entente sur le logement social avec la province de la Colombie-Britannique en juin 2006. Dans le cadre de ces ententes, les provinces et territoires assument le risque de défaut de remboursement pour tous les prêts couverts. Enfin, une tranche d'environ 5 % est couverte par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, par le biais des garanties d'emprunt ministérielles.

Un cadre de référence a été mis en place pour la gestion des cas de défaut de remboursement des prêts inclus dans le portefeuille de la SCHL. Quand un prêt cesse d'être remboursé, une analyse de faisabilité est effectuée pour déterminer la valeur de la propriété et de la garantie, puis un sauvetage est entrepris au cas par cas. L'accent est mis sur la détection et l'intervention précoces par la transmission périodique de renseignements sur les ensembles en difficulté, l'application de solutions pour régler les défauts et l'exécution d'un processus continu de surveillance, de présentation de l'information et d'approbation. Dans les très rares cas où des preuves suffisantes et contraignantes indiquent que toutes les possibilités de règlement d'un défaut ont été envisagées et qu'aucune solution n'est viable, la SCHL met un terme à son appui et à sa subvention.

Activités d'investissement et opérations de couverture

Le portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts est distinct des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation. Les placements correspondent au réinvestissement du capital des prêts remboursés par anticipation avant l'échéance des passifs ainsi qu'aux fins générales de trésorerie. Les placements des activités d'octroi de prêts sont assujettis à des lignes de conduite et à des directives plus restrictives concernant le risque de crédit acceptable, comparativement aux portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation, en raison de la nature des activités d'octroi de prêts. Au 31 décembre 2006, la trésorerie et le capital réinvesti totalisaient 975 millions de dollars, par rapport à 1 196 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. La diminution importante du risque lié aux activités d'investissement et aux opérations de couverture depuis 2005 est attribuable aux réductions d'une position acheteur sur obligations, des conventions de revente et du capital réinvesti à la suite de l'échéance de diverses obligations en 2006.

Risque lié aux activités d'investissement aux opérations de couverture des activités d'octroi de prêts

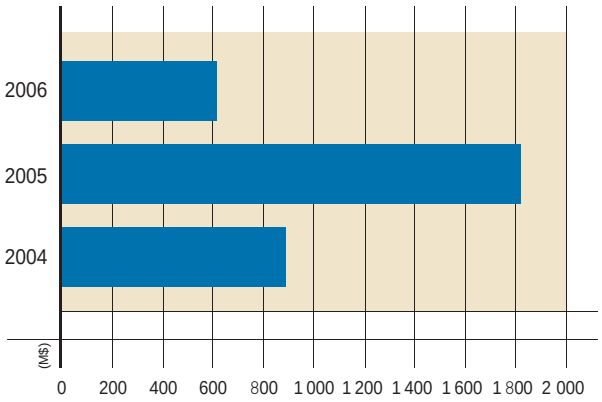

La SCHL utilise des swaps combinés d'intérêts et de devises pour couvrir le risque de marché lié à son portefeuille de prêts directs. Le risque de contrepartie est atténué en appliquant des critères rigoureux concernant les cotes de crédit et en réalisant les garanties lorsque le risque auquel la Société est exposée dépasse le seuil convenu en fonction de la cote de crédit de la contrepartie concernée. Au 31 décembre 2006, l'évaluation à la valeur de marché nette des swaps s'établit à 24,3 millions de dollars, comparativement à 20,8 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est lié à des conséquences financières défavorables découlant de l'évolution de la conjoncture du marché. Il comprend les incidences défavorables éventuelles sur les résultats et la valeur économique de la SCHL en raison de l'évolution de facteurs comme les taux d'intérêt et de change et les cours des actions.

Le risque de marché auquel la SCHL est exposée dépend à la fois de la dynamique du marché et de l'évolution de la composition de l'actif et du passif de ses portefeuilles. La Société a établi des lignes de conduite et des limites pour atténuer l'incidence du risque de marché sur ses activités commerciales et sa gestion de l'actif et du passif. Ces lignes de conduite et limites sont révisées annuellement, au besoin. Le rendement par rapport à ces lignes de conduite et à ces limites est présenté chaque trimestre au Conseil d'administration.

La SCHL limite le risque de perte découlant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt et de change en réalisant des opérations de couverture, en veillant à la concordance des actifs et des passifs et en adoptant des stratégies adaptées aux marchés de capitaux.

Activités d'assurance et de titrisation

En 2006, la Société a terminé un examen de son cadre de contrôle et d'évaluation du risque de marché. Cet examen a porté sur la comparaison du cadre de la SCHL avec les pratiques exemplaires du secteur et a orienté le développement à venir. La SCHL continue d'évaluer le risque de marché au moyen d'une combinaison de mesures existantes et de données sur l'évaluation prospective des risques, notamment la volatilité, l'erreur de poursuite, l'analyse de sensibilité, la durée (ou duration) et la valeur à risque (VAR).

La VAR reflète la pire perte de valeur marchande pendant une période de détention précise selon un coefficient de confiance particulier. Le tableau qui suit indique la VAR des portefeuilles de placements de la SCHL selon un coefficient de confiance de 95 % pour une période de détention de deux semaines.

VAR en pourcentage du portefeuille (coefficient de confiance de 95 %)

	Assurance et titrisation	Indice repère
Valeurs à revenu fixe	1,1	1,1
Actions canadiennes	3,8	4,2
Actions EAFE	4,4	3,5
Actions américaines	3,3	3,3
Total	**1,0**	**1,0**

La plupart des portefeuilles de placements de la SCHL sont gérés activement en fonction d'indices de référence choisis selon la répartition stratégique de l'actif évaluée périodiquement (le plus récemment en 2006). La SCHL limite le risque de marché selon des fourchettes de tolérance fondées sur les indices de référence pour diverses mesures de risque et de diversification.

Risque de taux d'intérêt

La majeure partie des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation de la SCHL est constituée de valeurs à revenu fixe. Puisque la gestion de la durée est un élément important de l'atténuation du risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles de valeurs à revenu fixe, la durée des portefeuilles est gérée selon une fourchette fondée sur la durée de l'indice repère, soit l'indice obligataire universel Scotia Capitaux (IOUSC). Au 31 décembre 2006, la durée des portefeuilles de valeurs à revenu fixe des activités d'assurance et de titrisation est légèrement supérieure à celle de l'indice repère.

Le graphique qui suit indique la volatilité des portefeuilles de valeurs à revenu fixe des activités d'assurance et de titrisation sur des périodes mobiles de 36 mois. Il montre que la volatilité des deux portefeuilles de la SCHL et de l'indice repère a diminué en 2006 et que la volatilité des portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation demeure constamment proche de celle de l'indice repère. La volatilité annualisée, selon les rendements mensuels mobiles pour les trois exercices précédents terminés le 31 décembre, a été de 3,16 % et de 3,15 % pour les portefeuilles de valeurs à revenu fixe des activités, respectivement, d'assurance et de titrisation. Pendant la même période, la volatilité de l'indice repère s'est élevée à 3,08 %. La volatilité des portefeuilles de valeurs à revenu fixe des activités d'assurance et de titrisation a été légèrement supérieure à celle de l'indice, ce qui signifie que le risque lié aux portefeuilles de valeurs à revenu fixe des activités d'assurance et de titrisation a été légèrement supérieur à celui lié à l'indice repère.

Portefeuilles de valeurs à revenu fixe
Volatilité sur des périodes mobiles de 36 mois

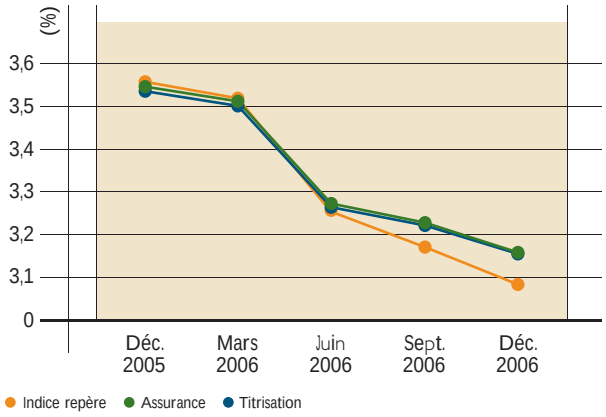

Risque sur actions

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation sont assujettis au risque sur actions en raison des positions sur actions canadiennes et étrangères.

Le graphique qui suit indique la volatilité des portefeuilles d'actions des activités d'assurance et de titrisation sur des périodes mobiles de 36 mois. Il montre que la volatilité des deux portefeuilles de la SCHL demeure constamment inférieure à celle de l'indice repère.

Portefeuilles d'actions canadiennes
Volatilité sur des périodes mobiles de 36 mois

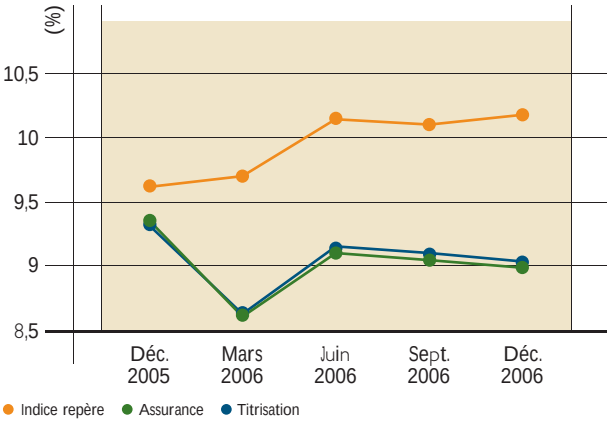

Activités d'octroi de prêts

Aux termes de ses activités d'octroi de prêts, la SCHL a comme objectif de protéger la juste valeur de ses prêts et de réduire la volatilité de la marge d'intérêts nette au fil du temps. L'évaluation des actifs et passifs du portefeuille de prêts et du risque hors bilan a été effectuée une fois par trimestre en 2006 et le sera chaque mois à compter de 2007.

La SCHL est exposée au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates d'échéance ou de taux d'intérêt différents. Pour la SCHL, le risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de la tendance de l'évolution des taux ainsi que de la taille et de l'échéance des positions non concordantes. Le risque de marché de la SCHL dépend également des nouveaux prêts, des prêts renouvelés et des options intégrées comme le remboursement anticipé. La Société réduit le risque de marché en veillant à la concordance des actifs et des passifs et en couvrant les risques de taux d'intérêt et de change au moyen de swaps. Le risque de remboursement anticipé et de révision des taux est géré conformément à diverses stratégies de financement et d'exploitation et couvert par le maintien d'un fonds de réserve pour assumer les pertes éventuelles.

Autres risques financiers

La Société examine régulièrement les changements de la réglementation financière, notamment les travaux courants visant à évaluer l'incidence des derniers développements en matière de fiscalité et de comptabilité de couverture ainsi que les lignes directrice sur les normes de fonds propres qui sont susceptibles d'influer sur les parties prenantes des marchés financiers. La Société continue également d'améliorer son cadre de gestion du risque de marché en fonction des normes de fonds propres et des principes de gestion de la valeur, conformément aux pratiques appliquées par les principales institutions financières et aux lignes directrices établies par les organismes de réglementation.

La capacité de la SCHL à s'acquitter de ses obligations financières est renforcée par son statut de société d'État. De fait, ses titres d'emprunt constituent des obligations du Canada et ont une pondération du risque de 0 % selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La Société a élaboré une ligne de conduite sur le risque d'illiquidité comprenant les limites appropriées et faisant en sorte que la SCHL dispose des ressources suffisantes pour répondre à ses besoins de trésorerie courants et prévus. Dans le cours normal des activités commerciales de la SCHL, le programme de papier commercial permet à celle-ci de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre chaque jour à ses besoins de trésorerie. Conformément à cette ligne de conduite, la SCHL a recours à d'autres sources de liquidités, notamment les facilités de trésorerie, les marges de crédit consenties par plusieurs institutions, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables. Le tableau qui suit présente les cotes de crédit de la SCHL.

Agence de cotation	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
Court terme	R-1(fort)	P-1	A-1(fort)
Long-terme (dollars canadiens)	AAA	Aaa	AAA
Long-terme (devise)	AAA	Aaa	AAA

À mesure que la valeur des OHC arrivant à échéance augmente, la SCHL devra s'assurer de disposer de liquidités suffisantes si jamais une contrepartie à un swap n'est pas en mesure de rembourser le capital dû au moment de l'arrivée à échéance d'une obligation. Il est utile de rappeler que les premières OHC émises aux termes du Programme, d'un montant de 2,2 milliards de dollars, sont arrivées à échéance en juin 2006.

Activités d'octroi de prêts

Au 31 décembre 2006, le capital d'apport du gouvernement du Canada, aux fins des activités d'octroi de prêts, s'élève à 25 millions de dollars. Pour se protéger contre des pertes éventuelles, la SCHL est également autorisée à conserver le bénéfice net annuel tiré des activités d'octroi de prêts dans une réserve actuellement plafonnée à 175 millions de dollars. Cette réserve comprend une tranche de 50 millions de dollars pour les fluctuations du bénéfice net découlant de la NOC-13 (note d'orientation concernant la comptabilité et portant sur les relations de couverture) et le solde sert à couvrir les pertes éventuelles attribuables aux remboursements anticipés. À l'heure actuelle, la réserve pour l'octroi de prêts s'élève à 143 millions de dollars, y compris 21 millions de dollars au titre de la NOC-13.

Activités d'assurance

La SCHL veille à la viabilité financière de ses activités d'assurance en constituant des réserves pour obligations aux termes des polices d'assurances en se conformant aux normes actuarielles et en affectant ses bénéfices en vue de satisfaire aux normes de fonds propres établies par le BSIF. Le BSIF a élaboré un cadre de suffisance du capital fondé sur les risques, qui définit les exigences en matière de capital réglementaire pour les assureurs multirisques canadiens, y compris les fournisseurs d'assurance prêt hypothécaire. Même si elle n'est pas réglementée par le BSIF, la SCHL applique les lignes directrices du BSIF parce que celles-ci constituent des pratiques commerciales prudentes. Une évaluation actuarielle annuelle indépendante permet d'établir le montant approprié des réserves pour obligations aux termes des polices d'assurances, conformément aux normes actuarielles reconnues.

Activités de titrisation

À l'heure actuelle, la SCHL n'affecte aucune partie de ses bénéfices non répartis aux fins de capitalisation de ses activités de titrisation. Ces dernières ne sont pas assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire comparables à celles applicables aux activités d'assurance. La SCHL verse annuellement un droit au gouvernement du Canada en contrepartie de l'aval de ce dernier à l'égard des activités de titrisation. Le droit est fondé sur le montant maximal des pertes prévues se rapportant aux nouvelles garanties fournies pendant l'exercice. Un scénario de taux d'intérêt défavorables à raison de 1 pour 20 incluant le défaut d'une contrepartie à un swap sert à calculer le montant maximal des pertes prévues.

ÉTATS FINANCIERS

LES RAPPORTS FINANCIERS, UNE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Exercice terminé le 31 décembre 2006

La direction de la SCHL est tenue de garantir l'intégrité et l'objectivité des états financiers consolidés et de l'information financière connexe publiés dans le présent rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'exercice, par cette dernière, du meilleur jugement possible. L'information financière fournie ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec celle qui est présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes financiers et contrôles internes appropriés au sein de la SCHL, ainsi que des contrôles à titre de garant de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés, que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les lois et règlements qui la régissent, que les ressources de la Société sont gérées de manière efficiente et économique et que les activités de la Société sont menées avec efficacité. Les systèmes de contrôle interne s'appuient sur des vérifications internes régulières portant sur différents aspects des activités.

Le Conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification composé de membres qui ne sont pas des dirigeants de la Société, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière, de contrôle interne et d'application des contrôles à titre de garant de la Fiducie du Canada pour l'habitation. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés sur la recommandation du Comité de vérification.

Ernst & Young s.r.l. et Sheila Fraser, FCA, vérificatrice générale du Canada, ont vérifié les états financiers consolidés. Les vérificateurs ont pleinement accès aux membres du Comité de vérification, qu'ils rencontrent régulièrement pour discuter de leur vérification et de questions connexes

La Présidente et première dirigeante,

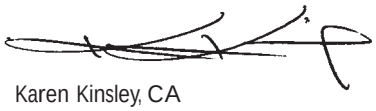

Karen Kinsley, CA

La Vice-présidente, Services généraux, et Chef des finances,

Anthea English, CA

Le 23 février 2007

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

ERNST & YOUNG

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Ressources humaines et du Développement social

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au 31 décembre 2006 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation* et aux règlements administratifs de la Société.

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, présentés aux fins de comparaison, ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada et d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 17 mars 2006.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ernst & Young s.r.l.

Ernst & Young, s.r.l.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 23 février 2007

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	Notes	Consolidé 2006	Consolidé 2005	SCHL 2006	SCHL 2005	FCH 2006	FCH 2005
ACTIF							
Placements dans des titres hypothécaires LNH	3	**76 599**	63 931	**–**	–	**76 599**	63 931
Placements en valeurs mobilières	3	**12 942**	11 242	**10 856**	10 021	**2 902**	1 672
Prêts et investissements liés aux programmes de logement	4	**12 706**	13 170	**12 706**	13 170	**–**	–
Titres acquis en vertu de conventions de revente		**11 290**	4 040	**423**	112	**10 867**	3 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	**8 453**	6 975	**3 300**	3 967	**5 153**	3 008
Intérêts courus à recevoir		**1 260**	999	**346**	336	**924**	669
Débiteurs et autres actifs		**446**	233	**446**	233	**–**	–
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		**217**	212	**217**	212	**–**	–
Actifs d'impôts futurs	5	**140**	143	**140**	143	**–**	–
Montants liés aux instruments dérivés		**83**	74	**83**	74	**–**	–
Biens immobiliers repris		**82**	74	**82**	74	**–**	–
		124 218	101 093	**28 599**	28 342	**96 445**	73 208
PASSIF							
Obligations hypothécaires du Canada	6	**94 667**	72 075	**–**	–	**95 483**	72 526
Emprunts sur les marchés de capitaux	6	**8 625**	9 467	**8 625**	9 467	**–**	–
Primes et droits non acquis		**4 934**	4 694	**4 934**	4 694	**–**	–
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6	**4 701**	4 899	**4 701**	4 899	**–**	–
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		**2 868**	3 044	**2 868**	3 044	**–**	–
Intérêts courus à payer		**1 230**	922	**279**	247	**961**	681
Créditeurs et autres charges à payer	7	**897**	960	**896**	959	**1**	1
Provision pour règlements	8	**454**	479	**454**	479	**–**	–
Titres vendus à découvert		**379**	111	**379**	111	**–**	–
Montants liés aux instruments dérivés		**9**	14	**9**	14	**–**	–
		118 764	96 665	**23 145**	23 914	**96 445**	73 208
Engagements et passifs éventuels	19						
AVOIR DU CANADA							
Capital d'apport		**25**	25	**25**	25	**–**	–
Bénéfices non répartis	10	**5 429**	4 403	**5 429**	4 403	**–**	–
		5 454	4 428	**5 454**	4 428	**–**	–
		124 218	101 093	**28 599**	28 342	**96 445**	73 208

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le Président du Conseil d'administration,

Dino Chiesa

La Présidente du Comité de vérification,

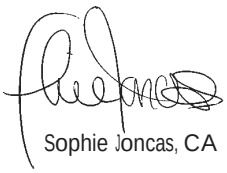

Sophie Joncas, CA

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)	Notes	Consolidé 2006	Consolidé 2005	Consolidé 2004	SCHL 2006	SCHL 2005	SCHL 2004	FCH 2006	FCH 2005	FCH 2004
REVENUS										
Revenus tirés des placements dans des titres hypothécaires LNH		**2 860**	2 458	1 838	**–**	–	–	**2 860**	2 458	1 838
Primes et droits	8	**1 234**	1 224	1 135	**1 234**	1 224	1 135	**–**	–	–
Revenus tirés des placements en valeurs mobilières		**1 156**	654	479	**643**	529	450	**539**	144	52
Intérêts créditeurs sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	11	**799**	864	969	**799**	864	969	**–**	–	–
Autres revenus		**55**	58	32	**10**	24	(7)	**99**	73	80
		6 104	5 258	4 453	**2 686**	2 641	2 547	**3 498**	2 675	1 970
Crédits parlementaires affectés aux :	11									
Programmes de logement		**2 049**	1 973	2 006	**2 049**	1 973	2 006	**–**	–	–
Frais d'exploitation		**109**	103	101	**109**	103	101	**–**	–	–
		2 158	2 076	2 107	**2 158**	2 076	2 107	**–**	–	–
		8 262	7 334	6 560	**4 844**	4 717	4 654	**3 498**	2 675	1 970
DÉPENSES										
Intérêts débiteurs	6	**4 224**	3 475	2 799	**858**	898	937	**3 392**	2 596	1 885
Programmes de logement	11	**2 049**	1 973	2 006	**2 049**	1 973	2 006	**–**	–	–
Frais d'exploitation		**298**	303	305	**246**	263	261	**106**	79	85
Règlements nets		**209**	119	51	**209**	119	51	**–**	–	–
		6 780	5 870	5 161	**3 362**	3 253	3 255	**3 498**	2 675	1 970
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		**1 482**	1 464	1 399	**1 482**	1 464	1 399	**–**	–	–
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	5									
Exigibles		**468**	493	460	**468**	493	460	**–**	–	–
Futurs		**(12)**	(31)	(11)	**(12)**	(31)	(11)	**–**	–	–
		456	462	449	**456**	462	449	**–**	–	–
BÉNÉFICE NET		**1 026**	1 002	950	**1 026**	1 002	950	**–**	–	–

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (NOTE 10)

(en millions de dollars)	Bénéfices non répartis non affectés	Bénéfices affectés à la capitalisation	Réserve pour l'octroi de prêts	Total
Solde au 31 décembre 2003	123	2 237	91	2 451
Bénéfice net	907	–	43	950
Virement aux bénéfices affectés à la capitalisation	(875)	875	–	–
Solde au 31 décembre 2004	155	3 112	134	3 401
Bénéfice net	993	–	9	1 002
Virement aux bénéfices affectés à la capitalisation	(294)	294	–	–
Solde au 31 décembre 2005	854	3 406	143	4 403
Bénéfice net	1 026	–	–	1 026
Virement aux bénéfices affectés à la capitalisation	(325)	325	–	–
Solde au 31 décembre 2006	**1 555**	**3 731**	**143**	**5 429**

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)	Consolidé 2006	Consolidé 2005	Consolidé 2004	SCHL 2006	SCHL 2005	SCHL 2004	FCH 2006	FCH 2005	FCH 2004
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION									
Bénéfice net	**1 026**	1 002	950	**1 026**	1 002	950	**–**	–	–
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie									
Amortissement des primes et des escomptes	**(123)**	(30)	(14)	**11**	32	12	**(134)**	(62)	(26)
Impôts futurs	**3**	(31)	(11)	**3**	(31)	(11)	**–**	–	–
Rajustement de la valeur marchande des actions	**(75)**	(57)	(32)	**(75)**	(57)	(32)	**–**	–	–
Gain sur la vente de placements en valeurs mobilières	**(39)**	(54)	(53)	**(39)**	(54)	(53)	**–**	–	–
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation hors caisse	**26**	364	132	**1**	356	129	**25**	8	3
	818	1 194	972	**927**	1 248	995	**(109)**	(54)	(23)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT									
Placements dans des titres hypothécaires LNH									
Ventes et échéances	**23 496**	15 406	9 485	**–**	–	–	**23 496**	15 406	9 485
Achats	**(36 015)**	(27 901)	(27 237)	**–**	–	–	**(36 015)**	(27 901)	(27 237)
Prêts et investissements liés aux programmes de logement									
Remboursements	**745**	706	673	**745**	706	673	**–**	–	–
Décaissements	**(281)**	(211)	(267)	**(281)**	(211)	(267)	**–**	–	–
Placements en valeurs mobilières									
Ventes et échéances	**17 385**	12 124	8 273	**10 275**	12 076	8 106	**7 110**	48	167
Achats	**(18 378)**	(13 771)	(9 459)	**(11 025)**	(13 309)	(9 355)	**(8 349)**	(1 041)	(584)
Variation du montant des titres acquis en vertu de conventions de revente	**(7 250)**	(3 464)	(262)	**(311)**	464	(262)	**(6 939)**	(3 928)	-
	(20 298)	(17 111)	(18 794)	**(597)**	(274)	(1 105)	**(20 697)**	(17 416)	(18 169)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT									
Obligations hypothécaires du Canada									
Émissions	**24 155**	17 476	18 890	**–**	–	–	**25 151**	18 055	19 370
Remboursements	**(2 200)**	–	–	**–**	–	–	**(2 200)**	–	–
Emprunts à moyen terme sur les marchés de capitaux									
Émissions	**1 342**	2 161	850	**1 342**	2 161	850	**–**	–	–
Remboursements	**(1 450)**	(2 336)	(2 350)	**(1 450)**	(2 336)	(2 350)	**–**	–	–
Variation des emprunts à court terme sur les marchés de capitaux	**(783)**	415	612	**(783)**	415	612	**–**	–	–
Remboursements des emprunts auprès du gouvernement du Canada	**(198)**	(146)	(187)	**(198)**	(146)	(187)	**–**	–	–
Variation des titres vendus en vertu de conventions de rachat	**(176)**	68	1 422	**(176)**	68	1 422	**–**	–	–
Variation des titres vendus à découvert	**268**	(10)	119	**268**	(10)	119	**–**	–	–
	20 958	17 628	19 356	**(997)**	152	466	**22 951**	18 055	19 370
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**1 478**	1 711	1 534	**(667)**	1 126	356	**2 145**	585	1 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie									
Au début de l'exercice	**6 975**	5 264	3 730	**3 967**	2 841	2 485	**3 008**	2 423	1 245
À la fin de l'exercice	**8 453**	6 975	5 264	**3 300**	3 967	2 841	**5 153**	3 008	2 423
Représentés par									
Trésorerie	**(13)**	(7)	4	**(13)**	(7)	4	**–**	–	–
Équivalents de trésorerie	**8 466**	6 982	5 260	**3 313**	3 974	2 837	**5 153**	3 008	2 423
	8 453	6 975	5 264	**3 300**	3 967	2 841	**5 153**	3 008	2 423
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie									
Intérêts versés au cours de l'exercice	**3 901**	3 166	2 641	**818**	771	960	**3 106**	2 418	1 702
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	**589**	494	476	**589**	494	476	**–**	–	–

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2006

1. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers consolidés reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (ci-après, la « SCHL » ou la « Société ») et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation (ci-après, la « FCH »), une entité à détenteurs de droits variables. Dans les Comptes publics du Canada, le bénéfice net consolidé annuel de la SCHL accroît l'excédent du gouvernement pour l'exercice considéré et les bénéfices non répartis de la SCHL réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

La SCHL est une société d'État créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (ci-après, la « Loi sur la SCHL »), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (ci-après, la « LNH »). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (ci-après, la « LGFP »), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III, et elle est la propriété exclusive du gouvernement du Canada.

Le mandat de la Société consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. La Société s'acquitte de son mandat dans le cadre des quatre secteurs d'activité suivants :

Assurance : la SCHL protège les prêteurs contre la défaillance d'emprunteurs ayant contracté un prêt hypothécaire résidentiel.

Titrisation : la SCHL garantit le paiement ponctuel du capital et des intérêts aux détenteurs de titres adossés à des créances hypothécaires assurées. La garantie fournie par la SCHL est une obligation directe et inconditionnelle de la SCHL à titre de mandataire de l'État, elle jouit de la reconnaissance totale du Canada et elle constitue une obligation directe et inconditionnelle du gouvernement du Canada.

Application de programmes de logement : la SCHL reçoit des crédits parlementaires qui servent à financer des programmes de logement.

Octroi de prêts : la SCHL consent des prêts et effectue des investissements dans le cadre de programmes de logement. Ces prêts et investissements sont financés par emprunts et assortis, dans une large mesure, de montants versés conformément à ces programmes.

La FCH a été établie en 2001 en tant que fiduciaire émetteur. Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (ci-après, les « TH LNH »), à l'acquisition de placements de haute qualité, à la réalisation de certaines opérations de couverture connexes et à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (ci-après, les « OHC »). Les OHC sont garanties par la SCHL dans le cadre des activités de titrisation de cette dernière. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (ci-après, les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses, lesquelles influent sur les montants déclarés au titre des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date du bilan et sur les montants déclarés au titre des revenus et dépenses de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (ci-après, la « SCHL ») et, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (ci-après, la « NOC-15 »), les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (ci-après,

la « FCH »), une entité à détenteurs de droits variables (ci-après, une « EDDV ») dont la SCHL est considérée la principale bénéficiaire. Les actifs et passifs de la FCH n'appartiennent pas à la SCHL et ne sont pas détenus en faveur de cette dernière et sont présentés séparément dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Les revenus, dépenses et flux de trésorerie de la FCH sont traités de la même manière. Les soldes et opérations interentités ont été éliminés lors de la consolidation.

Placements dans des titres hypothécaires LNH et placements en valeurs mobilières

	Valeur comptable	Constatation des gains et pertes réalisés	Constatation de la moins-value
Fiducie du Canada pour l'habitation – Placements dans des titres hypothécaires LNH	Fraction non amortie du coût. Les primes et escomptes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire accélérée pour tenir compte des remboursements de capital imprévus.	Les gains et pertes sont imputés aux résultats au moment de la vente.	Si des titres subissent une moins-value durable, ils sont réduits à leur valeur marchande. La réduction en découlant est comptabilisée pendant l'exercice au cours duquel la moins-value survient.
Fiducie du Canada pour l'habitation – Placements en valeurs mobilières	Fraction non amortie du coût. Les primes et escomptes sont reportés et amortis selon la méthode des intérêts effectifs jusqu'à l'échéance des titres visés.	Les gains et pertes sont imputés aux résultats au moment de la vente.	Si des titres subissent une moins-value durable, ils sont réduits à leur valeur marchande. La réduction en découlant est comptabilisée pendant l'exercice au cours duquel la moins-value survient.
Octroi de prêts – Placements servant à la gestion de la trésorerie ou du risque de taux d'intérêt lié aux activités d'octroi de prêts	Fraction non amortie du coût. Les primes et escomptes sont reportés et amortis selon la méthode des intérêts effectifs jusqu'à l'échéance des titres visés.	Les gains et pertes sont imputés aux résultats au moment de la vente.	Si des titres subissent une moins-value durable, ils sont réduits à leur valeur marchande. La réduction en découlant est comptabilisée pendant l'exercice au cours duquel la moins-value survient.
Assurance et titrisation – Titres à revenu fixe généralement achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin de respecter des obligations à long terme	Fraction non amortie du coût. Les primes et escomptes sont reportés et amortis selon la méthode des intérêts effectifs jusqu'à l'échéance des titres visés.	Les gains et pertes nets sont reportés et amortis sur la durée résiduelle du placement initial.	Si des titres subissent une moins-value durable, ils sont réduits à leur valeur marchande. La réduction en découlant est comptabilisée pendant l'exercice au cours duquel la moins-value survient.
Assurance et titrisation – Actions	Coût majoré d'un rajustement, fondé sur la moyenne mobile des valeurs marchandes, de 5 % par trimestre.	Les gains et pertes nets sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode dégressive au taux de 5 % par trimestre.	Si des actions subissent une moins-value durable, elles sont réduites à leur valeur marchande. La réduction en découlant est comptabilisée pendant l'exercice au cours duquel la moins-value survient.

Prêts et investissements liés aux programmes de logement

Les prêts sont inscrits à la fraction non amortie du coût. Les prêts comportant une clause de remise sont comptabilisés déduction faite de la remise, laquelle est remboursée par les crédits parlementaires au moment où les prêts sont versés.

Les investissements liés aux programmes de logement représentent la participation de la SCHL dans divers ensembles d'habitation et sont inscrits à la fraction non amortie du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de l'investissement et représente le paiement à la SCHL de sa participation initiale dans les ensembles d'habitation. La quote-part de la SCHL relativement aux pertes d'exploitation et aux pertes sur vente est remboursée par les crédits parlementaires.

Les intérêts créditeurs sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements à court terme très liquides dont la durée initiale à l'échéance est d'au plus 98 jours et qui sont facilement convertibles en un montant connu. Ces placements sont inscrits au coût ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux. Les gains et pertes sur la vente d'équivalents de trésorerie sont imputés aux résultats au moment de la vente. La cote de solvabilité des équivalents de trésorerie doit être d'au moins R-1 Faible.

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente (prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations d'État, doivent être revendus au vendeur initial à un prix et une date préétablis, à court terme. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat (mise en pension de titres) doivent être rachetés par l'acquéreur initial à un prix et une date préétablis, à court terme. Les titres sont inscrits au coût, plus les intérêts courus. Le produit tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat est généralement investi dans des titres acquis en vertu de conventions de revente ou du papier commercial dans le but de générer un revenu additionnel. De telles transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres. Même si les actifs et passifs financiers correspondants ne se contrebalancent pas au bilan consolidé, les intérêts créditeurs et débiteurs connexes se compensent et sont imputés aux résultats selon la comptabilité d'exercice.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent un engagement de livrer des obligations du gouvernement du Canada non détenues au moment de la conclusion de la vente. Ces titres sont inscrits à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont imputés au poste *Intérêts débiteurs*.

Biens immobiliers repris

Les biens immobiliers repris sont inscrits au coût ou à leur juste valeur, selon le moins élevé des deux. Le coût correspond au coût d'acquisition, plus les frais de modernisation et d'amélioration, le cas échéant. La juste valeur équivaut à la valeur marchande de la propriété, moins la valeur actualisée des frais estimatifs de possession et de vente.

Pour certains biens immobiliers, les pertes d'exploitation nettes et les pertes sur vente sont remboursées par les crédits parlementaires, tandis que les bénéfices d'exploitation nets et les gains sur vente sont versés au gouvernement du Canada.

Instruments dérivés

La Société a recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts ou de devises, pour gérer les risques de marché. Elle ne fait affaire qu'avec des contreparties solvables et n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ni de spéculation.

Pour qu'un instrument dérivé puisse être considéré comme une couverture admissible aux fins comptables, il faut que la relation de couverture soit désignée et documentée en bonne et due forme au moment de son établissement. L'objectif et la stratégie de gestion des risques visés par la relation de couverture ainsi que l'actif, le passif ou le flux de trésorerie couvert et la façon dont l'efficacité de la relation de couverture sera mesurée doivent être documentés en bonne et due forme. En outre, des évaluations en bonne et due forme, au moment de l'établissement de la relation de couverture et périodiquement par la suite, sont effectuées pour déterminer si l'instrument dérivé utilisé est très efficace pour compenser les variations de la juste valeur des éléments couverts ou des flux de trésorerie futurs attribuables à ceux-ci.

Pour tous les instruments dérivés de la FCH considérés comme des couvertures admissibles, les revenus et dépenses sont constatés à titre de rajustements des revenus tirés des placements dans des titres hypothécaires LNH selon la comptabilité d'exercice. Les montants connexes, payables aux contreparties aux swaps ou exigibles de ces dernières, sont imputés aux intérêts courus.

Pour tous les autres instruments dérivés considérés comme des couvertures admissibles, les revenus et dépenses sont constatés à titre de rajustements des intérêts débiteurs selon la comptabilité d'exercice. Les montants connexes, payables aux contreparties aux swaps ou exigibles de ces dernières, sont imputés aux intérêts courus. Les gains ou pertes découlant de la conversion de swaps de devises considérés comme des couvertures admissibles sont compensés par les gains ou pertes découlant de la conversion des emprunts connexes.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective si la relation de couverture n'est plus efficace, si l'instrument dérivé n'est plus désigné comme une couverture admissible ou si l'élément couvert désigné arrive à échéance, est vendu ou est résilié. Les gains ou pertes reportés, liés à des instruments dérivés qui ont été résiliés ou qui cessent d'être efficaces

avant leur échéance, sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel l'opération couverte sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant la résiliation de l'instrument dérivé connexe, tout gain (toute perte) auparavant reporté(e) à l'égard de cet instrument dérivé est immédiatement imputé(e) aux résultats. L'instrument dérivé est alors inscrit au bilan consolidé, à sa juste valeur, à la date à laquelle la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et les variations subséquentes de sa juste valeur sont imputées au poste *Autres revenus*.

Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles ou qui n'ont pas été désignés comme des couvertures admissibles aux fins comptables sont inscrits au bilan consolidé, à leur juste valeur, au poste *Montants liés aux instruments dérivés*. Les instruments dérivés sont inscrits à l'actif si leur juste valeur est positive et au passif dans le cas contraire. Les variations subséquentes de leur juste valeur sont imputées au poste *Autres revenus*.

Obligations hypothécaires du Canada

Les Obligations hypothécaires du Canada (ci-après, les « OHC ») sont des obligations émises par la FCH et garanties par la SCHL, sans amortissement et portant intérêt. Les intérêts, calculés au coupon, sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les OHC sont comptabilisées en fonction du montant reçu au comptant et tout escompte (toute prime) est amorti(e) par imputation aux intérêts débiteurs selon la méthode des intérêts effectifs sur la durée des OHC. Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les coûts directs liés à l'émission d'OHC sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de garant et conseiller en services financiers, des preneurs fermes et des parties chargées de la distribution des OHC.

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les primes et escomptes liés aux emprunts sur les marchés de capitaux sont reportés et amortis selon la méthode des intérêts effectifs sur la durée des emprunts. Les coûts d'émission liés aux emprunts sur les marchés de capitaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Primes et droits

Assurance :

Les primes d'assurance sont exigibles au moment de l'octroi du prêt assuré. Elles sont reportées et comptabilisées dans les revenus pendant la période de couverture d'assurance, conformément à des facteurs déterminés par un actuaire désigné. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme en ce qui a trait au risque de défaut des prêts sous-jacents.

Les primes non acquises représentent le montant des primes souscrites s'appliquant à la portion non échue de la police à la date du bilan et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre la date du bilan et l'échéance des polices d'assurance. Annuellement, le montant des primes non acquises est comparé à une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs afin de vérifier s'il est suffisant. Si ce montant n'était pas suffisant, une provision pour insuffisance des primes serait comptabilisée.

Les droits de demande et les coûts directs liés à l'émission de polices d'assurance prêt hypothécaire sont reportés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Titrisation :

Les droits de garantie liés aux activités de titrisation sont perçus lors de l'émission des titres visés. Ils sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée des titres correspondants.

Les droits de demande et les coûts directs liés à la garantie de paiement ponctuel sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des titres correspondants.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimatif des demandes de règlement prévues et des frais relatifs aux règlements versés, déduction faite du produit qui devrait être tiré des saisies hypothécaires connexes, qui découlent des défauts de paiement liés aux activités d'assurance et survenus au plus tard à la date du bilan. La provision est calculée en tenant compte des pertes estimatives découlant des défauts de paiement, survenus mais non déclarés, et de la valeur temporelle de l'argent. De plus, une provision spécifique pour écarts défavorables a été constituée, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

Le calcul de la provision pour règlements repose sur des estimations fondées sur les résultats historiques, sur les tendances courantes de nature juridique, économique, sociale et réglementaire et sur les prévisions relatives aux événements à venir. La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent parfois considérablement des estimations effectuées.

Les pertes découlant des défauts de paiement réels et les modifications de l'estimation de la provision pour règlements sont comptabilisées au poste *Règlements nets* pendant l'exercice au cours duquel elles surviennent.

Impôts sur les bénéfices

La Société applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés selon l'incidence fiscale estimative des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition pratiquement en vigueur à la date du bilan qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. Une provision pour moins-value est établie au besoin pour réduire les actifs d'impôts futurs en fonction du montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Programmes de logement

Les crédits parlementaires et les dépenses liés à l'application de programmes de logement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les dépenses engagées, mais non remboursées, sont inscrites au poste *Montants à recevoir du gouvernement du Canada*.

Avantages sociaux futurs

La SCHL a établi un régime de retraite à prestations déterminées et un régime de retraite complémentaire et elle offre également d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi, notamment une indemnité de départ, une assurance-vie et une assurance soins médicaux.

Selon les modalités du régime de retraite à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service. Elles sont indexées annuellement en fonction d'un pourcentage correspondant à la variation moyenne totale de l'indice des prix à la consommation au cours de l'année précédente. Les obligations au titre des régimes et avantages et les frais connexes sont comptabilisés déduction faite de l'actif des régimes.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi auxquels les salariés ont droit est déterminé par des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction au sujet du rendement à long terme prévu de l'actif des régimes de retraite, des augmentations salariales, de l'âge des salariés à la retraite, du taux de mortalité des membres et du coût prévu des soins de santé. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Le coût des régimes de retraite comprend le coût des prestations pour services rendus pendant l'exercice considéré, les intérêts débiteurs se rapportant à l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite appliqué à la juste valeur de l'actif et l'amortissement de l'actif ou de l'obligation transitoire, du coût reporté des services passés et des gains et pertes actuariels reportés.

L'actif ou l'obligation transitoire et le coût des services passés sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, est reporté et amorti selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes découlant de la conversion des soldes libellés en devises sont inscrits au poste *Intérêts débiteurs*.

Modifications comptables futures – Instruments financiers

Les nouvelles normes comptables suivantes, émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ci-après, l'« ICCA »), s'appliquent à la Société et à la FCH à compter de leur exercice ouvert le 1er janvier 2007 : le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3865, *Couvertures*, et le chapitre 1530, *Résultat étendu*.

Ces normes stipulent que les actifs financiers doivent être classés selon les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers doivent être classés selon les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, les normes stipulent que les instruments financiers classés dans les prêts et créances, les instruments détenus jusqu'à leur échéance ou les autres passifs financiers doivent être présentés à la fraction non amortie du coût selon la méthode des intérêts effectifs. Les instruments financiers disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction continuent d'être présentés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction sont imputées au bénéfice net consolidé, tandis que les variations de la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente sont incluses dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit aliéné ou subisse une baisse de valeur permanente. Le résultat étendu reflète le bénéfice net consolidé de la Société et les autres éléments du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté au bilan consolidé, déduction faite des impôts sur les bénéfices, dans la section de l'avoir du Canada.

Les instruments dérivés doivent être présentés au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les instruments dérivés qui sont intégrés à d'autres instruments financiers ou contrats mais qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. La comptabilité de couverture peut être appliquée si la relation de couverture est jugée efficace. Si la comptabilité de couverture s'applique, la relation de couverture doit être classée comme une couverture de juste valeur, une couverture de flux de trésorerie ou une couverture d'investissement net dans un établissement étranger autonome. La Société et la FCH ont décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1er janvier 2007.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent être imputés immédiatement au bénéfice net consolidé. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction peuvent être reportés ou amortis selon la méthode des intérêts effectifs ou imputés immédiatement au bénéfice net consolidé.

Comme l'exigent les nouvelles normes, les chiffres des exercices antérieurs ne seront pas rajustés. Les rajustements de transition découlant de l'adoption de ces normes se reflètent dans les soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et des autres éléments du résultat étendu le 1er janvier 2007. La détermination de ces rajustements de transition est en cours.

En outre, le 1er décembre 2006, l'ICCA a publié de nouvelles normes : le chapitre 3862, *Instruments financiers – Informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces normes entrent en vigueur à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2008. La Société a entrepris d'examiner l'incidence des normes proposées. Elle appliquera le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, pour l'exercice 2007 jusqu'à ce que les nouvelles normes soient adoptées.

3. PLACEMENTS DANS DES TITRES HYPOTHÉCAIRES LNH ET PLACEMENTS EN VALEURS MOBILI...RES

Le tableau qui suit présente l'éventail des échéances et le rendement moyen des TH LNH de la FCH. Les échéances des TH LNH sont estimées en fonction des hypothèses sur les remboursements anticipés et les règlements de prêts hypothécaires, à l'exception des nouvelles émissions et des remboursements anticipés imprévus.

	Durée à l'échéance					
(en millions de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 1 à 3 ans**	**De 3 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**2006**	**2005**
Placements dans des titres hypothécaires LNH	14 126	34 290	28 183	–	**76 599**	63 931
Rendement[1]	4,26 %	4,22 %	4,39 %	–	**4,29 %**	3,91 %

(1) Rendement moyen pondéré, déterminé en appliquant la moyenne pondérée des rendements comptables pour chacun des titres.

Le tableau qui suit présente l'éventail des échéances et le rendement moyen des placements en valeurs mobilières.

	Durée de l'échéance					
(en millions de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 1 à 3 ans**	**De 3 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**2006**	**2005**
SCHL						
Titres à revenu fixe						
Émis ou garantis par :						
Entreprises ou autres entités	343	905	549	1 534	**3 331**	2 917
Gouvernement du Canada	182	318	1 206	1 331	**3 037**	3 164
Provinces ou municipalités	–	324	261	1 743	**2 328**	1 957
Pays souverains et entités connexes	–	77	39	470	**586**	520
Total des titres à revenu fixe	525	1 624	2 055	5 078	**9 282**	8 558
Rendement [1]	4,32 %	4,00 %	4,50 %	4,63 %	**4,47 %**	4,47 %
Actions (sans échéance)						
Actions canadiennes					**845**	798
Actions américaines					**380**	351
Actions étrangères					**349**	314
Total des actions					**1 574**	1 463
Rendement [2]					**3,89 %**	3,14 %
Total – SCHL					**10 856**	10 021
FCH						
Titres à revenu fixe						
Émis ou garantis par :						
Entreprises ou autres entités	1 666	–	–	–	**1 666**	629
Gouvernement du Canada	1 023	178	35	–	**1 236**	1 043
Total – FCH	2 689	178	35	–	**2 902**	1 672
Rendement [1]	4,17 %	3,77 %	4,01 %	–	**4,15 %**	3,38 %
Éliminations interentités					**(816)**	(451)
Total consolidé					**12 942**	11 242

(1) Rendement moyen pondéré, déterminé en appliquant la moyenne pondérée des rendements comptables pour chacun des titres.
(2) Rendement moyen pondéré, déterminé en appliquant les taux de dividende établis pour les actions basé sur la moyenne de la valeur comptable.

Les titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ont généré des intérêts de 130 millions de dollars (128 millions de dollars en 2005 et 132 millions de dollars en 2004) pour la SCHL et de 58 millions de dollars (36 millions de dollars en 2005 et 12 millions de dollars en 2004) pour la FCH. Les intérêts courus à recevoir à l'égard de ces titres s'établissent à 23 millions de dollars (30 millions de dollars en 2005) pour la SCHL et à 22 millions de dollars (12 millions de dollars en 2005) pour la FCH.

La vente de placements en valeurs mobilières des activités d'octroi de prêts a généré un gain net de 4 millions de dollars en 2006 (perte de 6 millions de dollars en 2005 et gain de 12 millions de dollars en 2004), laquelle a été imputée aux résultats de l'exercice considéré. La vente de placements en valeurs mobilières des activités d'assurance et de titrisation a généré un gain net de 26 millions de dollars en 2006 (gain de 171 millions de dollars en 2005 et gain de 68 millions de dollars en 2004), lequel a été reporté.

4. PRÊTS ET INVESTISSEMENTS LIÉS AUX PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL fait des prêts et des investissements, dans le cadre de ses programmes de logement, seule ou conjointement avec les administrations provinciales, territoriales et municipales. Ces prêts ont été émis avec une durée jusqu'à 50 ans, dont 11 390 millions de dollars (11 845 millions de dollars en 2005) sont exigibles et payables au-delà de cinq ans. La majorité de ces investissements liés aux programmes de logement sont transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le logement social (ci-après, les « ELS »). Les provinces et les territoires font des paiements à la SCHL, dans le but d'acquérir la participation de cette dernière dans les programmes de logement. Lorsque ces prêts ont été entièrement remboursés, la participation de la SCHL devient nulle.

Une tranche d'environ 12 077 millions de dollars ou 95 % (12 485 millions de dollars ou 95 % en 2005) des prêts et investissements liés aux programmes de logement provient des paiements décrits à la note 11.

Au 31 décembre 2006, la SCHL est assurée de recouvrir intégralement le capital et les intérêts courus pour la majeure partie du portefeuille auprès des provinces et territoires, aux termes des ententes sur le logement social (49 % en 2006 et 39 % en 2005), du gouvernement du Canada, en vertu des dispositions de la LNH (24 % en 2006 et 25 % en 2005), et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, selon des garanties d'emprunt ministérielles (5 % en 2006 et 4 % en 2005). Le solde du portefeuille (22 % en 2006 et 32 % en 2005) est souscrit aux termes des activités d'assurance de la SCHL. La provision pour pertes sur ces prêts est prise en considération afin de déterminer les provisions pour règlements et primes non acquises.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La SCHL est assujettie à l'impôt fédéral, mais pas à l'impôt provincial. Le tableau qui suit présente le rapprochement de la charge d'impôts de la SCHL.

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2004**
Impôts selon le taux prévu par la loi (33 % en 2006, 33 % en 2005 et 33 % en 2004)	**482**	476	454
Variation des taux d'imposition pour impôts futurs	**(15)**	–	–
Écarts permanents	**(6)**	(6)	(5)
Autres	**(5)**	(8)	–
Charge d'impôts	**456**	462	449

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs d'impôts futurs qui découlent de l'incidence fiscale des écarts temporaires.

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**
Actifs d'impôts futurs		
Valeur marchande des actions	**108**	87
Gains reportés sur la vente de placements en valeurs mobilières	**57**	59
Avantages sociaux futurs	**18**	15
Primes non amorties liées aux emprunts sur les marchés de capitaux	**2**	4
Autres	**18**	19
Total des actifs d'impôts futurs	**203**	184
Passifs d'impôts futurs		
Provision pour règlements	**47**	27
Prestations de retraite	**16**	14
Total des passifs d'impôts futurs	**63**	41
Actifs d'impôts futurs, montant net	**140**	143

La SCHL prévoit réaliser ses actifs d'impôts futurs dans le cours normal de ses activités.

La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur son bénéfice imposable de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à son bénéficiaire pour déterminer son bénéfice imposable. Puisque la totalité du bénéfice a été versée au bénéficiaire, aucune provision pour impôts n'est comptabilisée dans les présents états financiers consolidés.

6. EMPRUNTS

Obligations hypothécaires du Canada

Les OHC sont des obligations à taux fixe à coupon semestriel ou à taux variable à coupon trimestriel émises par la FCH. Le capital est remboursable à l'échéance des OHC. La SCHL garantit le paiement ponctuel du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH. La garantie fournie aux investisseurs est inconditionnelle et irrévocable jusqu'au remboursement intégral des OHC.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et le rendement des OHC garanties par la SCHL selon l'échéance.

	2006		2005
(en millions de dollars)	**Valeur comptable**	**Rendement[1]**	**Valeur comptable**
2006	**–**	**–**	2 200
2007	**12 611**	**4,24 %**	12 618
2008	**20 313**	**4,13 %**	20 295
2009	**13 095**	**4,11 %**	13 109
2010	**19 372**	**4,12 %**	19 364
2011	**30 092**	**4,11 %**	4 940
2012-2016	**–**	**–**	–
Par la suite	**–**	**–**	–
	95 483	**4,13 %**	72 526
Éliminations interentités	**(816)**		(451)
Total	**94 667**	**4,13 %**	72 075

(1) Rendement moyen pondéré, déterminé en appliquant la moyenne pondérée des rendements comptables pour chacune des obligations à taux fixe et la moyenne pondérée des rendements à la révision des taux pour les obligations à taux variable.

Pour satisfaire aux exigences de remboursement du capital des OHC, les paiements et remboursements anticipés du capital des TH LNH sous-jacents sont détenus dans un compte désigné au nom de la FCH, gérés et réinvestis dans des actifs admissibles par les contreparties aux swaps conformément aux ententes contractuelles.

Emprunts sur les marchés de capitaux et emprunts auprès du gouvernement du Canada

Avant 1993, les prêts et investissements liés aux programmes de logement étaient financés par emprunts auprès du gouvernement du Canada. Depuis, la SCHL a contracté des emprunts uniquement sur les marchés de capitaux à titre de mandataire de l'État. L'autorisation législative, qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que l'encours des emprunts sur les marchés de capitaux ne peut dépasser 20 milliards de dollars en tout temps. Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables et les taux des emprunts auprès du gouvernement du Canada, en fonction des remboursements dus, et des emprunts sur les marchés de capitaux, selon la durée à l'échéance. Les emprunts sur les marchés de capitaux incluent ceux libellés en dollars américains. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts libellés en devises sont entièrement couverts au moyen de swaps en dollars canadiens.

	2006					2005	
	Gouvernement du Canada		Marchés de capitaux			Valeur comptable	
(en millions de dollars)	Valeur comptable	Taux[1]	Emprunts libellés en devises[2]	Valeur comptable	Taux[1]	Gouvernement du Canada	Marchés de capitaux
2006	–	–	–	–	–	198	3 153
2007	255	8,82 %	–	2 223	4,48 %	255	1 258
2008	210	8,90 %	1 166	1 166	4,48 %	210	1 160[2]
2009	210	8,88 %	–	1 049	4,18 %	210	1 049
2010	204	8,79 %	1 457	1 457	3,94 %	204	1 450[2]
2011	147	8,60 %	874	975	4,39 %	147	100
2012-2016	1 068	8,52 %	–	1 755	4,63 %	1 068	1 297
Par la suite	2 607	9,44 %	–	–	–	2 607	–
Total	4 701	9,09 %	3 497	8 625	4,37 %	4 899	9 467

(1) Rendement moyen pondéré, déterminé en appliquant la moyenne pondérée des taux comptables pour chacun des emprunts à taux fixe et la moyenne pondérée des taux à la révision pour les billets à taux variable.
(2) Montant équivalent en dollars canadiens des emprunts libellés en dollars américains.

Les emprunts sur les marchés de capitaux comprennent le papier commercial et la dette à moyen terme. L'encours du papier commercial est de 919 millions de dollars (1 701 millions de dollars en 2005), a une durée initiale à l'échéance inférieure à 365 jours et est assorti d'un taux de 4,19 % (3,13 % en 2005). La dette à moyen terme inclut les obligations, les billets à taux variable et les billets à taux fixe, dont la durée initiale à l'échéance varie entre deux et dix ans. Les billets à taux variable constituent une tranche de 300 millions de dollars (400 millions de dollars en 2005) des emprunts sur les marchés de capitaux.

En 2006, les intérêts débiteurs ont atteint 434 millions de dollars (451 millions de dollars en 2005 et 469 millions de dollars en 2004) pour les emprunts auprès du gouvernement du Canada et 410 millions de dollars (419 millions de dollars en 2005 et 486 millions de dollars en 2004) pour les emprunts sur les marchés de capitaux.

Marges de crédit

Au 31 décembre 2006, la SCHL peut également obtenir du financement à un jour auprès de son banquier jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars (100 millions de dollars en 2005), mais aucun prélèvement n'a été effectué. En outre, elle dispose de 450 millions de dollars (450 millions de dollars en 2005) de marges de crédit non utilisées et non engagées. Les marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien et n'ont pas de date d'échéance. La SCHL n'a effectué aucun prélèvement sur ces marges de crédit pendant l'exercice considéré.

7. CRÉDITEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

Le tableau qui suit présente la composition du poste *Créditeurs et autres charges à payer*.

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**
SCHL		
Écart de conversion des swaps de devises	**240**	293
Dépenses à payer liées aux programmes de logement	**224**	174
Gains reportés sur la vente de placements en valeurs mobilières	**213**	228
Passif au titre des prestations constituées découlant du régime de retraite complémentaire et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi	**90**	78
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	**20**	21
Impôts exigibles	**–**	59
Autres passifs	**109**	106
Total – SCHL	**896**	959
FCH	**1**	1
Total consolidé	**897**	960

8. ASSURANCE

Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire est nommé par la direction de la SCHL en vue d'effectuer une évaluation du passif des polices d'assurance prêt hypothécaire au 30 septembre et d'exprimer une opinion, à l'intention de la direction, concernant le caractère approprié de ce passif à la date de l'évaluation. Les facteurs et les techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes du Canada et à la réglementation connexe. L'étendue de l'évaluation comprend le passif des polices, qui est constitué des provisions pour règlements et primes non acquises. Lors de l'évaluation du passif se rapportant à ces événements éventuels, l'actuaire formule des hypothèses en ce qui a trait au pourcentage des demandes de règlement futures, à la perte moyenne sur règlements, aux tendances, aux frais et aux autres éventualités, tout en tenant compte de la situation de la SCHL et de la nature des polices d'assurance.

Nature de la provision pour règlements

Le calcul de la provision pour règlements d'assurance prêt hypothécaire repose sur des faits connus et sur l'interprétation de la situation, de sorte qu'il s'agit d'un processus complexe et dynamique, influencé par un grand nombre de facteurs.

Les facteurs influant sur les principales hypothèses actuarielles sont :

Nouvelles demandes de règlement – Ce facteur englobe la fréquence et le volume des nouvelles demandes de règlement. Il est fondé sur les tendances historiques des demandes de règlement et sur la présentation des arriérés.

Importance des règlements versés – L'importance des règlements versés, ou la perte moyenne sur règlements, dépend du montant des règlements versés, des pertes découlant de la vente de biens immobiliers, des frais d'administration et des délais de paiement et de vente. Ces facteurs sont généralement fondés sur les résultats historiques.

Conjoncture économique – Les facteurs économiques récents et projetés, notamment les taux de chômage, les taux d'intérêt hypothécaires et les variations des prix des habitations, influent sur les prévisions relatives au volume des demandes de règlement futures.

La provision pour règlements est fondée sur les projections établies à partir des pertes connues et des frais connexes. Les règlements réels versés ne correspondront peut-être pas exactement aux projections et pourront même varier considérablement par rapport à celles-ci. En outre, les projections ne reflètent pas les nouvelles catégories de demandes de règlement pour lesquelles la Société n'a pas assez de résultats historiques.

Les provisions sont examinées et évaluées le 30 septembre en fonction des nouvelles demandes de règlement et de l'évolution de la situation. Les changements de l'estimation de la provision pour règlements sont inscrits au poste *Règlements nets* pendant l'exercice au cours duquel ils sont établis.

La SCHL détermine les provisions pour règlements et primes non acquises au 31 décembre à l'aide de facteurs actuariels provenant de l'évaluation au 30 septembre qui tiennent compte des primes perçues et des règlements versés durant la période de décalage.

Variation de la provision pour règlements

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**
Solde au début de l'exercice	**479**	507
Incidence de l'augmentation des volumes d'activités	**23**	13
Modifications des hypothèses		
Nouvelles demandes de règlement	**(2)**	(2)
Importance des règlements versés	**(6)**	1
Conjoncture économique	**21**	(28)
Autres	**(61)**	(12)
Solde à la fin de l'exercice	**454**	479

La provision pour règlements dépend surtout des modifications des hypothèses sur la conjoncture économique. Le taux d'intérêt hypothécaire moyen à 5 ans s'est accru d'environ 65 points de base entre 2005 et 2006, tandis que le taux de chômage s'est amélioré d'environ 40 points de base et que l'inflation des prix des habitations est demeurée élevée. Les modifications des hypothèses actuarielles sur les nouvelles demandes de règlement et sur l'importance des règlements versés ont généralement des incidences à plus long terme. D'autres incidences découlent du versement de règlements relativement à quelques grands ensembles locatifs en difficulté.

La SCHL applique l'analyse financière dynamique (ci-après, l'« AFD ») pour modéliser l'incidence, sur des activités d'assurance, de chocs économiques défavorables comme les récessions. Une récession combine des répercussions défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation des taux de chômage et la détérioration des prix des habitations. Selon l'AFD exposée dans le Plan d'entreprise de la SCHL pour 2007-2011, une récession sur quatre trimestres débutant en 2007 entraînerait une augmentation de la provision pour règlements de plus de 100 millions de dollars par rapport à son niveau actuel.

Pour mesurer autrement la sensibilité à une variation de la provision pour règlements, il est estimé que pour chaque variation de 5 % de l'estimation de l'importance des règlements versés ou de la fréquence des nouvelles demandes de règlement, l'incidence sur le bénéfice avant impôts serait une augmentation ou une diminution d'environ 10 millions de dollars.

Ces mesures de sensibilité sont hypothétiques et ne devraient pas être interprétées autrement. La relation entre la modification d'une hypothèse et la variation d'une valeur n'est pas nécessairement linéaire. Le changement d'un facteur peut influer sur un autre, ce qui peut accroître ou diminuer une mesure de sensibilité.

Assurances en vigueur

L'article 11 de la LNH stipule que le montant total des polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur ne doit pas dépasser 350 milliards de dollars (300 milliards de dollars en 2005). Au 31 décembre 2006, ce montant totalise 291 milliards de dollars (274 milliards de dollars en 2005).

9. TITRISATION

La SCHL garantit le paiement ponctuel du capital et des intérêts aux détenteurs des titres adossés à des créances hypothécaires qui sont émis par des émetteurs agréés (principalement des établissements de crédit) en vertu du Programme des TH LNH ainsi qu'aux détenteurs des OHC émises par la FCH.

La SCHL a déterminé qu'une provision pour règlements n'est pas nécessaire pour ces programmes. Cette conclusion est fondée sur les résultats historiques et sur la conception des programmes selon laquelle seules les créances hypothécaires assurées peuvent être titrisées.

Garanties en vigueur

L'article 15 de la LNH stipule que le montant total des garanties du capital en vigueur ne doit pas dépasser 350 milliards de dollars (300 milliards de dollars en 2005). Au 31 décembre 2006, ce montant totalise 129 milliards de dollars (104 milliards de dollars en 2005), soit 34 milliards de dollars (31 milliards de dollars en 2005) pour les TH LNH garantis par la SCHL et 95 milliards de dollars (73 milliards de dollars en 2005) pour les OHC garanties par la SCHL et émises par la FCH, tel qu'il est présenté dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**
Valeur nominale	**95 425**	72 550
Prime non amortie (escompte non amorti)	**58**	(24)
	95 483	72 526
Éliminations interentités	**(816)**	(451)
Total	**94 667**	72 075

10. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les bénéfices affectés à la capitalisation représentent la tranche cumulée du bénéfice net généré par les activités d'assurance qui a été mise de côté aux fins de capitalisation, conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (ci-après, le « BSIF »), laquelle est approuvée chaque année aux termes du Plan d'entreprise de la SCHL. Les bénéfices non répartis non affectés représentent le bénéfice net provenant des activités d'assurance qui n'a pas été mis de côté aux fins de capitalisation et la totalité des bénéfices non répartis provenant des activités de titrisation.

La SCHL affecte tous les autres bénéfices non répartis à sa réserve pour l'octroi de prêts. Cette réserve est composée des éléments suivants :

(en millions de dollars)	**Limite permise en 2006 et 2005**	**2006**	**2005**
Réserve servant à compenser les variations du bénéfice net découlant de l'application de la NOC-13 – *Relations de couverture*	50	**21**	21
Réserve se rapportant aux autres éléments liés à l'octroi de prêts	125	**122**	122
Réserve pour l'octroi de prêts	175	**143**	143

11. PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les programmes de logement indiqués dans le tableau qui suit, y compris les frais d'exploitation.

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2004**
Logement sans but lucratif	**647**	586	593
Logement public	**495**	483	511
Logement abordable	**167**	175	173
Supplément au loyer	**157**	142	139
Logement pour les ruraux et les Autochtones	**142**	151	158
Programmes de rénovation	**121**	113	114
Logement dans les réserves	**102**	99	100
Logement pour les Autochtones en milieu urbain	**91**	105	94
Coopératives d'habitation	**85**	83	86
Compagnies de logement à dividendes limités	**12**	12	12
Recherche et diffusion de l'information	**9**	10	8
Autres	**21**	14	18
Total des dépenses des programmes de logement	**2 049**	1 973	2 006
Frais d'exploitation	**109**	103	101
Total des crédits parlementaires	**2 158**	2 076	2 107

Une tranche de 977 millions de dollars (950 millions de dollars en 2005 et 957 millions de dollars en 2004) du montant total affecté aux programmes de logement a été versée sous forme de contributions aux termes de programmes transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le logement social (ci-après, les « ELS »). Ces montants sont présentés ci-dessus en fonction de la répartition prévue aux termes des ententes, lesquelles prévoient également qu'en cas de financement excédentaire d'un programme, la province ou le territoire peut affecter l'excédent à d'autres programmes de logement.

En vertu des ELS, la province ou le territoire assume les obligations financières et autres de la SCHL à l'égard de ces programmes en contrepartie d'une contribution annuelle préétablie. Aux termes du cadre de responsabilisation, la province ou le territoire doit fournir un état annuel du financement et des dépenses et un rapport annuel de rendement des programmes.

Les dépenses des programmes de logement incluent également les opérations entre apparentés, entre le gouvernement du Canada et la SCHL, aux fins du remboursement des pertes suivantes :

- pertes en intérêts découlant du fait que certains prêts portent intérêt à un taux inférieur à celui exigé pour les emprunts connexes;
- pertes d'exploitation relatives à certains investissements liés aux programmes de logement et à certains biens immobiliers;
- pertes pour défaut de paiement relatives à certains prêts et pertes découlant de la cession de certains investissements liés aux programmes de logement et de certains biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les dépenses remboursées par le gouvernement du Canada.

(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2004**
Pertes en intérêts	**67**	65	108
Pertes d'exploitation	**4**	3	4
Pertes pour défaut et cession	**1**	1	1
Total	**72**	69	113

Le remboursement lié aux pertes en intérêts est également inclus dans les intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement. Les pertes d'exploitation, pour défaut et cession sont comptabilisées dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada et les dépenses des programmes de logement selon la comptabilité d'exercice. Le remboursement des frais d'exploitation apparaît à l'état consolidé des résultats dans les crédits parlementaires affectés aux frais d'exploitation.

12. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des variations des indices ou encore des prix des titres ou des autres instruments ou dérivés sous-jacents. La Société utilise des instruments dérivés (swaps d'intérêts ou de devises) pour gérer ses risques.

Les swaps d'intérêts sont des opérations par lesquelles deux parties échangent des paiements d'intérêts selon un montant nominal précis et un échéancier préétabli, calculés selon des taux fixes et variables convenus d'avance. Les montants nominaux ne font pas l'objet de l'échange. La valeur de ces swaps est fondée sur les variations des taux d'intérêt. Ces swaps servent à gérer le risque de réinvestissement, le risque de refinancement ou les incidences d'une non-concordance entre les encaissements liés aux actifs et les décaissements relatifs aux passifs.

Les swaps de devises sont des opérations par lesquelles deux parties échangent des devises et des paiements d'intérêts selon un montant nominal précis et un échéancier préétabli. Le montant nominal est échangé à la date de conclusion du swap et à son échéance. La valeur de ces swaps est fondée sur les variations des taux de change et d'intérêt. Ces swaps servent à gérer le risque de change lié aux emprunts libellés en devises.

Le tableau qui suit présente le montant nominal des opérations sur instruments dérivés effectuées par la Société. Le montant nominal, non inscrit au bilan, sert de point de référence pour le calcul des paiements, mais il ne représente ni la juste valeur ni le gain ou la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou du risque de marché lié à de tels instruments.

	Inadmissibles à la comptabilité de couverture		**Admissibles à la comptabilité de couverture**	
(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**
SCHL				
Swaps d'intérêts	**15 275**	15 967	**300**	300
Swaps de devises	**–**	–	**3 737**	2 904
Total pour la SCHL	**15 275**	15 967	**4 037**	3 204
FCH				
Swaps d'intérêts	**–**	–	**95 425**	72 550
Total consolidé – Montant nominal	**15 275**	15 967	**99 462**	75 754

13. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente la possibilité que des variations des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change ainsi que les cours des actions, aient des répercussions financières défavorables.

Risque de taux d'intérêt

Les portefeuilles de placements se rapportant aux activités d'assurance et de titrisation sont gérés en tenant compte du profil du passif, en limitant la sensibilité aux variations des taux d'intérêt par rapport aux indices de référence et en diversifiant les actifs de manière appropriée. Le risque de taux d'intérêt lié à l'octroi de prêts est géré en rapprochant les actifs et les passifs, en réalisant des opérations de couverture et en adoptant des stratégies axées sur l'évolution des marchés de capitaux.

Certains prêts et investissements liés aux programmes de logement de la SCHL sont assortis d'un privilège de remboursement anticipé ou d'une option de révision des taux. Puisque la SCHL ne peut rembourser par anticipation ses emprunts auprès du gouvernement du Canada sans pénalité, elle est exposée à un risque de taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente en détail le risque consolidé de taux d'intérêt de la Société. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la plus rapprochée des dates suivantes : date de révision du taux contractuel ou date d'échéance. Les taux effectifs indiqués correspondent aux taux historiques, pour les instruments à taux fixe, et aux taux révisés, pour les instruments à taux variable.

(en millions de dollars)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 ans	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Autres[1]	FCH	Éliminations interentités	2006	2005
Actif									
Placements dans des titres hypothécaires LNH	–	–	–	–	–	76 599	–	**76 599**	63 931
Taux d'intérêt effectif	–	–	–	–	–	4,29 %	–	**–**	–
Placements en valeurs mobilières	665	240	3 299	5 078	1 574	2 902	(816)	**12 942**	11 242
Taux d'intérêt effectif	4,42 %	4,20 %	4,26 %	4,63 %	3,74 %	4,15 %	–	**–**	–
Prêts et investissements liés aux programmes de logement	525	778	5 479	5 923	1	–	–	**12 706**	13 170
Taux d'intérêt effectif	5,22 %	4,91%	4,44 %	7,61 %	–	–	–	**–**	–
Titres acquis en vertu de conventions de revente	423	–	–	–	–	10 867	–	**11 290**	4 040
Taux d'intérêt effectif	4,13 %	–	–	–	–	4,30 %	–	**–**	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 300	–	–	–	–	5 153	–	**8 453**	6 975
Taux d'intérêt effectif	4,34 %	–	–	–	–	4,23 %	–	**–**	–
Montants liés aux instruments dérivés – Instruments financiers, position receveur	424	1 548	6 403	2 794	83	–	–	**11 252**	10 528
Taux d'intérêt effectif	4,52 %	5,73 %	4,46 %	4,95 %	–	–	–	**–**	–
Montants liés aux instruments dérivés – Instruments financiers, position payeur	(1 339)	(1 320)	(6 060)	(2 450)	–	–	–	**(11 169)**	(10 454)
Taux d'intérêt effectif	4,34 %	4,75 %	4,23 %	4,47 %	–	–	–	**–**	–
Autres actifs	–	–	–	–	1 231	924	(10)	**2 145**	1 661
Total de l'actif	3 998	1 246	9 121	11 345	2 889	96 445	(826)	**124 218**	101 093
Passif									
Obligations hypothécaires du Canada	–	–	–	–	–	95 483	(816)	**94 667**	72 075
Taux d'intérêt effectif	–	–	–	–	–	4,13 %	–	**–**	–
Emprunts sur les marchés de capitaux	1 017	1 507	4 346	1 755	–	–	–	**8 625**	9 467
Taux d'intérêt effectif	4,22 %	4,61 %	4,22 %	4,63 %	–	–	–	**–**	–
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	100	155	771	3 675	–	–	–	**4 701**	4 899
Taux d'intérêt effectif	8,82 %	8,82 %	8,81 %	9,17 %	–	–	–	**–**	–
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2 868	–	–	–	–	–	–	**2 868**	3 044
Taux d'intérêt effectif	4,17 %	–	–	–	–	–	–	**–**	–
Titres vendus à découvert	–	–	317	62	–	–	–	**379**	111
Taux d'intérêt effectif	–	–	3,93 %	4,11 %	–	–	–	**–**	–
Montants liés aux instruments dérivés – Instruments financiers, position receveur	(612)	(635)	(2 374)	(485)	9	–	–	**(4 097)**	(5 499)
Taux d'intérêt effectif	4,34 %	5,27 %	4,28 %	4,36 %	–	–	–	**–**	–
Montants liés aux instruments dérivés – Instruments financiers, position payeur	573	815	2 339	379	–	–	–	**4 106**	5 513
Taux d'intérêt effectif	4,58 %	5,34 %	4,65 %	6,05 %	–	–	–	**–**	–
Autres passifs et avoir du Canada	–	–	–	–	12 017	962	(10)	**12 969**	11 483
Total du passif et de l'avoir du Canada	3 946	1 842	5 399	5 386	12 026	96 445	(826)	**124 218**	101 093
Écart au bilan	52	(596)	3 722	5 959	(9 137)	–	–	**–**	–
Instruments financiers hors bilan									
Admissibles à la comptabilité de couverture									
Instruments financiers, position payeur	–	–	4 037	–	–	95 425	–	**99 462**	75 754
Taux d'intérêt effectif	–	–	4,19 %	–	–	4,29 %	–	**–**	–
Instruments financiers, position receveur	300	–	3 737	–	–	95 425	–	**99 462**	75 754
Taux d'intérêt effectif	4,28 %	–	4,84 %	–	–	4,21 %	–	**–**	–
Écart hors bilan	300	–	(300)	–	–	–	–	**–**	–
Écart total	352	(596)	3 422	5 959	(9 137)	–	–	**–**	–

(1) Les autres actifs et passifs incluent les postes du bilan qui sont insensibles aux variations des taux d'intérêt ou qui n'ont pas d'échéance précise.

Risque de change

Le risque de change lié aux emprunts libellés en devises est couvert conformément à la ligne de conduite pertinente de la Société.

14. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la SCHL subisse des pertes si une contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La SCHL s'expose au risque de crédit de différentes façons, directement en raison de ses prêts, placements et opérations de couverture et indirectement à cause des demandes de règlement éventuelles découlant de ses activités d'assurance et de titrisation.

Le risque de crédit associé aux placements et aux instruments dérivés de la Société est géré en adoptant des lignes de conduite visant notamment à limiter le niveau de risque lié à chaque contrepartie et à diversifier le risque de crédit. La FCH ne détient que des placements cotés R-1 Fort ou AAA.

Instruments dérivés

Le tableau qui suit présente le risque de crédit associé aux instruments dérivés selon la durée à l'échéance.

	Valeur de remplacement [1]				Risque de crédit éventuel [2]	Risque de crédit total	
(en millions de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 1 à 3 ans**	**De 3 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**		**2006**	**2005**
SCHL							
Swaps d'intérêts	9	10	30	35	37	**121**	106
Swaps de devises	–	–	40	–	66	**106**	27
Total pour la SCHL	9	10	70	35	103	**227**	133
FCH							
Swaps d'intérêts	–	301	414	–	407	**1 122**	1 157
Total consolidé	9	311	484	35	510	**1 349**	1 290

(1) Valeur courante de remplacement de tous les contrats en cours ayant une juste valeur positive, avant la prise en compte des accords généraux de compensation.
(2) Majoration correspondant à une estimation de la variation éventuelle de la valeur marchande de l'opération jusqu'à l'échéance, calculée en fonction du montant nominal des contrats selon des facteurs conformes aux lignes directrices du BSIF.

La SCHL limite son risque de crédit lié aux instruments dérivés en traitant avec des contreparties aux swaps ayant une cote de crédit conforme aux directives du ministère des Finances et en signant des accords généraux de compensation avec toutes les contreparties.

La FCH n'a conclu des contrats qu'avec des contreparties aux swaps ayant des cotes de crédit élevées.

Garanties

Aux termes des accords de garantie, les contreparties doivent fournir des garanties à la SCHL si le risque auquel elles exposent celle-ci dépasse un certain seuil. Au 31 décembre 2006, la juste valeur des garanties détenues par la SCHL totalise 13 millions de dollars (26 millions de dollars en 2005).

Risques de la FCH

La FCH conclut des swaps pour gérer le risque que les intérêts générés par ses placements ne soient pas suffisants pour satisfaire à ses obligations relativement aux OHC. Aux termes de ces swaps, tous les intérêts dus à la FCH, déduction faite des dépenses, sont payés aux contreparties aux swaps et la FCH reçoit des paiements égaux aux intérêts qu'elle doit verser sur les OHC. La SCHL exige que la FCH ne traite qu'avec des contreparties aux swaps ayant des cotes de crédit élevées, qu'une garantie soit fournie si la cote de crédit d'une contrepartie est révisée à la baisse et que tous les placements soient cotés R-1 Fort ou AAA. La FCH atténue également le risque en obtenant des garanties si la cote d'une contrepartie est inférieure à AA-. Au 31 décembre 2006, la juste valeur des garanties détenues par la FCH totalise 68 millions de dollars (212 millions de dollars en 2005).

15. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers d'après les méthodes d'évaluation et les hypothèses énoncées. La juste valeur constitue le montant estimatif auquel ces instruments pourraient être échangés dans le cours normal des activités conclues entre des parties consentantes.

Puisqu'il n'y a pas de marché pour un grand nombre de ces instruments financiers, leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces méthodes dépendent largement des hypothèses utilisées pour déterminer le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, lesquels dénotent divers degrés de risque. Les montants mesurés à la juste valeur ne sauraient être interprétés comme étant réalisables en cas de règlement immédiat des instruments. En outre, le calcul d'une juste valeur estimative est fondée sur la conjoncture économique à un moment précis et n'est pas nécessairement représentatif de cette juste valeur dans l'avenir.

Les variations des taux d'intérêt constituent le principal facteur explicatif des changements de la juste valeur des instruments financiers.

	2006											2005		
	SCHL			FCH			Éliminations interentités		Consolidé			Consolidé		
(en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent (déficit) de la juste valeur sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent (déficit) de la juste valeur sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent (déficit) de la juste valeur sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent (déficit) de la juste valeur sur la valeur comptable
Actif														
Placements dans des titres hypothécaires LNH[2]	–	–	–	76 599	75 958	(641)	–	–	**76 599**	**75 958**	**(641)**	63 931	63 321	(610)
Placements en valeurs mobilières[1]	10 856	11 588	732	2 902	2 914	12	(816)	(822)	**12 942**	**13 680**	**738**	11 242	11 845	603
Prêts et investissements liés aux programmes de logement[2]	12 706	14 774	2 068	–	–	–	–	–	**12 706**	**14 774**	**2 068**	13 170	15 300	2 130
Titres acquis en vertu de conventions de revente[1,3]	423	423	–	10 867	10 867	–	–	–	**11 290**	**11 290**	**–**	4 040	4 040	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1,3]	3 300	3 300	–	5 153	5 153	–	–	–	**8 453**	**8 453**	**–**	6 975	6 975	–
Intérêts courus à recevoir[3]	346	346	–	924	924	–	(10)	(10)	**1 260**	**1 260**	**–**	999	999	–
Débiteurs et autres actifs[3]	446	446	–	–	–	–	–	–	**446**	**446**	**–**	233	233	–
Montants à recevoir du gouvernement du Canada[3]	217	217	–	–	–	–	–	–	**217**	**217**	**–**	212	212	–
Montants liés aux instruments dérivés[2]	83	83	–	–	–	–	–	–	**83**	**83**	**–**	74	74	–
Passif														
Obligations hypothécaires du Canada[2]	–	–	–	95 483	95 447	(36)	(816)	(822)	**94 667**	**94 625**	**(42)**	72 075	72 211	136
Emprunts sur les marchés de capitaux[1,2]	8 625	8 622	(3)	–	–	–	–	–	**8 625**	**8 622**	**(3)**	9 467	9 514	47
Emprunts auprès du gouvernement du Canada[2]	4 701	6 638	1 937	–	–	–	–	–	**4 701**	**6 638**	**1 937**	4 899	7 037	2 138
Titres vendus en vertu de conventions de rachat[1]	2 868	2 868	–	–	–	–	–	–	**2 868**	**2 868**	**–**	3 044	3 044	–
Intérêts courus à payer[3]	279	279	–	961	961	–	(10)	(10)	**1 230**	**1 230**	**–**	922	922	–
Créditeurs et autres charges à payer[3]	896	896	–	1	1	–	–	–	**897**	**897**	**–**	960	960	–
Titres vendus à découvert[1]	379	379	–	–	–	–	–	–	**379**	**379**	**–**	111	111	–
Montants liés aux instruments dérivés[2]	9	9	–	–	–	–	–	–	**9**	**9**	**–**	14	14	–
Instruments financiers hors bilan[4]														
Admissibles à la comptabilité de couverture														
Juste valeur positive	–	41	41	–	715	715	–	–	**–**	**756**	**756**	–	794	794
Juste valeur négative	–	342	342	–	106	106	–	–	**–**	**448**	**448**	–	414	414

(1) Juste valeur fondée sur les cours du marché.
(2) Juste valeur estimée en fonction de la valeur actualisée.
(3) Juste valeur égale à la valeur comptable.
(4) Juste valeur estimée en fonction de la valeur actualisée, compte tenu des intérêts courus et des gains et pertes de change non réalisés.

Méthodes et hypothèses

Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée en actualisant le solde des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché offerts couramment pour des instruments assortis de modalités et de risques semblables. La juste valeur des intérêts courus est présentée séparément de l'actif ou du passif connexe.

La variation totale de la juste valeur des montants liés aux instruments dérivés pendant l'exercice est de 14 millions de dollars (18 millions de dollars en 2005 et 10 millions de dollars en 2004). Ce montant a été imputé au poste *Autres revenus*.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La SCHL a établi un régime de retraite à prestations déterminées et un régime de retraite complémentaire et offre d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

L'actif au titre des prestations constituées relatif au régime de retraite à prestations déterminées est inscrit au poste *Débiteurs et autres actifs*. Le passif au titre des prestations constituées découlant du régime de retraite complémentaire et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi est imputé au poste *Créditeurs et autres charges à payer*. La charge nette au titre des avantages sociaux est inscrite au poste *Frais d'exploitation*.

Les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi ont été modifiés pour accroître les prestations, de sorte que le coût des services passés s'est établi à 3 millions de dollars au 31 décembre 2006.

Les paiements au comptant au titre des avantages sociaux futurs ont totalisé 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2005 et 14 millions de dollars en 2004). Ils comprennent les cotisations de la SCHL au régime de retraite à prestations déterminées ainsi que les paiements se rapportant au régime de retraite complémentaire sans capitalisation. Ils incluent également les décaissements relatifs aux autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi, notamment les montants versés à des tiers fournisseurs de services, pour le compte des retraités, et les paiements faits directement aux salariés, à leurs bénéficiaires ou à leur succession.

Le tableau qui suit présente des informations relatives aux avantages sociaux futurs :

	Régimes de retraite		Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	**1 112**	984	**122**	98
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	**22**	18	**3**	2
Cotisations des salariés	**5**	5	**–**	–
Intérêts débiteurs	**56**	56	**6**	6
Prestations versées	**(52)**	(51)	**(3)**	(3)
Perte actuarielle (gain actuariel)	**11**	100	**(1)**	19
Modifications des régimes	**–**	–	**3**	–
Solde à la fin de l'exercice	**1 154**	1 112	**130**	122
Juste valeur de l'actif des régimes de retraite				
Solde au début de l'exercice	**1 139**	1 042	**–**	–
Rendement réel de l'actif des régimes	**159**	137	**–**	–
Cotisations de l'employeur	**6**	6	**3**	3
Cotisations des salariés	**5**	5	**–**	–
Prestations versées	**(52)**	(51)	**(3)**	(3)
Solde à la fin de l'exercice	**1 257**	1 139	**–**	–
Situation de capitalisation – Excédent (déficit)	**103**	27	**(130)**	(122)
Perte actuarielle non amortie	**36**	123	**31**	33
Coût non amorti des services passés	**44**	53	**3**	–
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	**(120)**	(150)	**24**	28
Actif (passif) au titre des prestations constituées	**63**	53	**(72)**	(61)

Le tableau qui suit présente de l'information sur les montants se rapportant au régime de retraite complémentaire sans capitalisation.

(en millions de dollars)	Régime de retraite complémentaire 2006	2005
Juste valeur de l'actif du régime	**–**	–
Obligation au titre des prestations constituées	**30**	28
Situation de capitalisation – Déficit	**30**	28

Aux fins comptables, l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées ont été établis au 31 décembre 2006. La plus récente évaluation actuarielle servant à déterminer la situation de capitalisation a été effectuée le 31 décembre 2005 et la prochaine évaluation selon l'échéancier prévu aura lieu, au plus tard, le 31 décembre 2008. Lors de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les hypothèses suivantes ont été retenues :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**5,00 %**	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,50 %**	2,50 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	**5,00 %**	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,50 %**	2,75 %
Taux de rendement à long terme de l'actif des régimes	**5,50 %**	5,75 %
Durée résiduelle moyenne d'activité – Régimes de retraite	**10 ans**	10 ans
Durée résiduelle moyenne d'activité – Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi	**12 ans**	13 ans

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé a été de 8,9 % en 2006 (8,4 % en 2005), lequel devrait diminuer en moyenne de 0,4 % par an (0,4 % en 2005) par la suite pour atteindre un taux tendanciel de 5,1 % en 2015.

Le tableau qui suit présente l'incidence des modifications des hypothèses.

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations constituées	Augmentation (diminution) du coût net des prestations
Augmentation/diminution de 0,5 % du taux d'actualisation	(85)/91	(2)/2
Augmentation/diminution de 0,5 % du taux de croissance de la rémunération	13/(13)	2/(2)
Augmentation/diminution de 0,5 % du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes	–	(6)/6
Augmentation/diminution de 1,00 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	16/(13)	2/(2)

Le tableau qui suit présente le coût net constaté au titre des régimes d'avantages sociaux de la SCHL pour l'exercice :

	Régime de retraite			Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi		
(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2004**	**2006**	**2005**	**2004**
Coûts engagés pendant l'exercice						
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	**22**	18	17	**3**	2	2
Intérêts débiteurs	**56**	56	57	**6**	6	6
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	**(159)**	(137)	(116)	**–**	–	–
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	**11**	100	8	**(1)**	19	(3)
Modifications des régimes	**–**	–	–	**3**	–	–
Total des coûts avant rajustements	**(70)**	37	(34)	**11**	27	5
Rajustements visant à prendre en compte la nature à long terme des avantages sociaux futurs						
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	**98**	78	59	**–**	–	–
Écart entre le montant de la perte actuarielle constatée (du gain actuariel constaté) et le montant réel de la perte actuarielle (du gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	**(11)**	(100)	(3)	**3**	(18)	4
Amortissement du coût des services passés	**9**	9	9	**–**	–	–
Amortissement de l'obligation (actif) transitoire	**(30)**	(30)	(30)	**3**	3	3
Modifications des régimes	**–**	–	–	**(3)**	–	–
Total des rajustements	**66**	(43)	35	**3**	(15)	7
Coût (revenu) net constaté au titre des régimes d'avantages sociaux	**(4)**	(6)	1	**14**	12	12

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif du régime de retraite à prestations déterminées.

	Pourcentage de la juste valeur de l'actif total du régime	
Catégorie d'actifs du régime	**2006**	**2005**
Placements à court terme	**1,35 %**	1,47 %
Obligations et débentures[1]	**20,08 %**	20,25 %
Actions	**64,64 %**	64,31 %
Titres à rendement réel[2]	**4,24 %**	4,86 %
Biens immobiliers	**9,69 %**	9,11 %
Total	**100,00 %**	100,00 %

(1) Y compris 17 millions de dollars (14 millions de dollars en 2005) dans la SCHL et 62 millions de dollars (70 millions de dollars en 2005) dans des organismes apparentés.
(2) Y compris 33 millions de dollars (27 millions de dollars en 2005) dans des organismes apparentés.

Les intérêts payés par la SCHL au régime de retraite ont été nuls en 2006 (1 million de dollars en 2005 et 1 million de dollars en 2004). En 2006, une charge nette de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2005 et 3 millions de dollars en 2004) a été facturée par la SCHL au titre des services administratifs fournis au régime de retraite.

17. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les résultats financiers consolidés reflètent les comptes des quatre secteurs d'activité de la SCHL (assurance, titrisation, application de programmes de logement et octroi de prêts), qui sont tous axés sur différents programmes appuyant les objectifs de la SCHL et de la FCH. Les résultats de chaque secteur d'activité sont établis conformément aux conventions comptables décrites à la note 2. La colonne *Octroi de prêts* comprend certains éléments qui ne sont pas attribués à chaque activité. La colonne *Application de programmes de logement* contient les remboursements qui se rapportent aux activités d'octroi de prêts, tel qu'il est indiqué à la note 11. Ces remboursements ne sont pas éliminés dans le tableau qui suit.

	Assurance		Titrisation		Application de programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations d'éléments intersectoriels		Total	
(en millions de dollars)	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**
REVENUS														
Revenus tirés des placements dans des titres hypothécaires LNH	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**2 860**	2 458	**–**	–	**2 860**	2 458
Intérêts créditeurs sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**799**	864	**–**	–	**–**	–	**799**	864
Revenus tirés des placements en valeurs mobilières	**558**	468	**19**	16	**–**	–	**66**	45	**539**	144	**(26)**	(19)	**1 156**	654
Primes, droits, crédits parlementaires et autres revenus	**1 184**	1 178	**49**	48	**2 158**	2,076	**11**	22	**99**	73	**(54)**	(39)	**3 447**	3 358
	1 742	1 646	**68**	64	**2 158**	2,076	**876**	931	**3 498**	2 675	**(80)**	(58)	**8 262**	7 334
DÉPENSES														
Intérêts débiteurs	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**858**	898	**3 392**	2 596	**(26)**	(19)	**4 224**	3 475
Frais d'exploitation	**116**	137	**3**	5	**109**	103	**18**	18	**106**	79	**(54)**	(39)	**298**	303
Programmes de logement et règlements nets	**209**	119	**–**	–	**2 049**	1,973	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**2 258**	2 092
	325	256	**3**	5	**2 158**	2,076	**876**	916	**3 498**	2 675	**(80)**	(58)	**6 780**	5 870
Impôts sur les bénéfices	**436**	439	**20**	17	**–**	–	**–**	6	**–**	–	**–**	–	**456**	462
BÉNÉFICE NET	**981**	951	**45**	42	**–**	–	**–**	9	**–**	–	**–**	–	**1 026**	1 002
ACTIF														
Placements dans des titres hypothécaires LNH	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**76 599**	63 931	**–**	–	**76 599**	63 931
Prêts directs	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**8 127**	8 354	**–**	–	**–**	–	**8 127**	8 354
Autres prêts et investissements liés aux programmes de logement	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**4 579**	4 816	**–**	–	**–**	–	**4 579**	4 816
Placements en valeurs mobilières	**9 834**	8 741	**392**	314	**–**	–	**630**	966	**2 902**	1 672	**(816)**	(451)	**12 942**	11 242
Autres actifs	**3 546**	3 393	**45**	36	**–**	–	**1 461**	1 746	**16 944**	7 605	**(25)**	(30)	**21 971**	12 750
	13 380	12 134	**437**	350	**–**	–	**14 797**	15 882	**96 445**	73 208	**(841)**	(481)	**124 218**	101 093
PASSIF														
Obligations hypothécaires du Canada	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**95 483**	72 526	**(816)**	(451)	**94 667**	72 075
Emprunts sur les marchés de capitaux	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**8 625**	9 467	**–**	–	**–**	–	**8 625**	9 467
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**4 701**	4 899	**–**	–	**–**	–	**4 701**	4 899
Primes et droits non acquis	**4 754**	4 548	**180**	146	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**4 934**	4 694
Autres passifs	**3 582**	3 523	**15**	7	**–**	–	**1 303**	1 348	**962**	682	**(25)**	(30)	**5 837**	5 530
	8 336	8 071	**195**	153	**–**	–	**14 629**	15 714	**96 445**	73 208	**(841)**	(481)	**118 764**	96 665
AVOIR DU CANADA	**5 044**	4 063	**242**	197	**–**	–	**168**	168	**–**	–	**–**	–	**5 454**	4 428

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La SCHL conclut des opérations avec certaines de ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu entre les parties apparentées. Des renseignements sur toutes les opérations importantes conclues avec ces entités sont fournis dans les notes pertinentes ou ci-dessous.

a) En plus des placements en valeurs mobilières mentionnés à la note 3, la SCHL et la FCH détiennent des équivalents de trésorerie émis ou garantis par le gouvernement du Canada, respectivement, de 52 millions de dollars (192 millions de dollars en 2005) et de 3 049 millions de dollars (2 241 millions de dollars en 2005). Ces équivalents de trésorerie ont généré un revenu de placement de 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2005 et 14 millions de dollars en 2004) pour la SCHL et de 60 millions de dollars (45 millions de dollars en 2005 et 32 millions de dollars en 2004) pour la FCH. Les intérêts courus à recevoir à l'égard de ces équivalents de trésorerie correspondent à un montant nul (montant nul en 2005) pour la SCHL et à 10 millions de dollars (3 millions de dollars en 2005) pour la FCH.

b) La SCHL verse des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance et de titrisation. Ces droits, qui sont imputés au poste *Autres revenus*, ont totalisé 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2005 et 2 millions de dollars en 2004) pour les activités de titrisation et un montant nul (montant nul en 2005 et 19 millions de dollars en 2004) pour les activités d'assurance. Les droits relatifs aux activités d'assurance sont nuls parce que les bénéfices affectés à la capitalisation de la SCHL sont égaux au niveau cible de capital calculé conformément aux lignes directrices établies par le BSIF.

c) En échange des biens cédés à la Société immobilière du Canada CLC limitée en 1998 et en 1999, la SCHL possède des billets à recevoir de 44 millions de dollars (43 millions de dollars en 2005) portant intérêt à 7,35 % et venant à échéance en 2014.

19. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

a) Les engagements en cours au titre des prêts et investissements liés aux programmes de logement, déduction faite des remises, s'établissent à 359 millions de dollars au 31 décembre 2006 (75 millions de dollars en 2005) et sont normalement réalisés dans un délai de deux ans.

b) Au 31 décembre 2006, les engagements en cours au titre des avances consenties sur des prêts assurés visant des ensembles de logements aidés qui éprouvent des difficultés financières atteignent 59 millions de dollars (52 millions de dollars en 2005) et sont normalement réalisés dans un délai de dix ans.

c) Les obligations financières contractuelles résiduelles au titre de programmes de logement s'échelonnent sur des périodes d'au plus 33 ans (34 ans en 2005).

Le tableau qui suit présente les obligations estimatives :

(en millions de dollars)	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012 et par la suite**
	1 775	1 687	1 681	1 673	1 660	19 287

d) En plus des marges de crédit mentionnées à la note 6, la SCHL a émis une lettre de crédit de 62 millions de dollars (55 millions de dollars en 2005).

e) La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2005). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été inscrite.

20. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

GLOSSAIRE ET COORDONNéES

Liste des mesures de rendement
Glossaire
Bureaux de la SCHL

Liste des mesures de rendement

OBJECTIF 1 : AIDER LES CANADIENS DANS LE BESOIN	
Mesure de rendement	**Définition**
Demandes d'assurance approuvées pour des logements abordables issus d'un partenariat public-privé (nbre de logements)	Ensembles de logements abordables produits dans le cadre d'un partenariat public-privé, grâce à un prêt assuré par la SCHL bénéficiant d'une prime réduite et de critères de souscription plus souples. Sont pris en considération les ensembles dont plus de la moitié des logements sont loués en dessous du 80e centile des loyers exigés.
Dépenses relatives à l'Initiative en matière de logement	Dépenses effectuées par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable (enveloppe de un milliard de dollars). Assujetti aux critères fédéraux, les provinces et les territoires sont responsables de la conception et de l'application du programme.
Partenariat public-privé facilité (nbre de logements)	Par ensembles d'habitation créés grâce à un partenariat public-privé, on entend ceux qui ont bénéficié d'un financement initial ou d'un prêt sans intérêt, pour la préparation de projets, et/ou d'un soutien important de la part du personnel du Centre du partenariat de la SCHL, en vue de permettre la production de logements abordables. Cela comprend notamment les ensembles d'habitation financés grâce à un prêt assuré par la SCHL. Le chiffre se fonde sur le nombre total de logements abordables et de chambres situés dans des ensembles d'habitation issus d'un partenariat public-privé.
Nouveaux engagements — Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (nbre de logements)	Nombre de logements neufs approuvés dans le cadre du Programme de logement locatif sans but lucratif destiné aux collectivités des Premières nations.
Nouveaux prêts directs consentis annuellement (M$)	Prêts consentis à un taux d'équilibre, à des groupes qui parrainent des ensembles de logements sociaux. Ces prêts sont financés au moyen d'emprunts sur les marchés de capitaux. On entend par nouveaux prêts les prêts consentis par la SCHL pour la première fois, à l'égard d'ensembles d'habitation nouveaux ou existants.
Programmes et services mis en œuvre dans les réserves par des organismes des Premières nations ou des organismes autochtones (en pourcentage)	Pourcentage des programmes de logement et des services – visant les Autochtones – mis en œuvre par des entrepreneurs ou des organismes autochtones. Correspond à la moyenne de ce qui suit : a) pourcentage des comptes PAREL pris en main par des organismes autochtones selon le nombre de logements; b) pourcentage des inspections et des évaluations de l'état des lieux effectuées, au titre d'engagements en vertu de l'article 95, dans le cadre de l'Initiative des services d'inspection par des Autochtones, selon le nombre de logements; c) pourcentage de la rémunération versée, au titre de contrats de services, aux prestataires de services autochtones dans le cadre du développement du potentiel des Autochtones.
Prêts directs renouvelés annuellement (M$)	Prêts consentis à un taux d'équilibre, à des groupes qui parrainent des ensembles de logements sociaux. Ces prêts sont financés sur les marchés de capitaux. On entend par renouvellements, les prêts directs déjà consentis et renouvelés en vertu du même programme.

Programmes de rénovation (nbre de logements)	Logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre des divers programmes d'aide à la rénovation de la SCHL (Programme d'aide à la remise en état des logements, Programme de réparations d'urgence, Logements adaptés : aînés autonomes et Programme d'amélioration des maisons d'hébergement).

OBJECTIF 2 : FACILITER L'ACCÈS DE TOUS LES CANADIENS À DES LOGEMENTS PLUS ABORDABLES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

Mesure de rendement	Définition
Exactitude des prévisions relatives aux mises en chantier d'habitations	Écart, exprimé en pourcentage, entre le nombre de mises en chantier initialement prévu par la SCHL, au Canada, au cours d'une année donnée et leur nombre réel.
Nouveaux prêts assurés (nbre de logements)	Nombre total de demandes d'assurance prêt hypothécaire approuvées (nombre de logements).
Pourcentage des destinataires de publications du Centre d'analyse de marché, qui les ont trouvées utiles	Pourcentage des destinataires de publications du Centre d'analyse de marché qui ont qualifié ces publications d'utiles ou de très utiles (note de 3 ou 4, sur une échelle de 1 à 4), d'après un sondage effectué en 2006.
Pourcentage des destinataires des feuillets documentaires de la série « Votre maison » nouvellement publiés, qui les ont trouvés utiles	Pourcentage des clients ayant commandé des feuillets documentaires de la série « Votre maison » auprès du Bureau des commandes de la SCHL et qui les ont qualifiés d'utiles ou de très utiles (note de 4 ou 5, sur une échelle de 1 à 5), d'après un sondage téléphonique en 2006.
Pourcentage des destinataires des rapports de la collection « Le Point en recherche » nouvellement publiés, qui les ont trouvés utiles	Pourcentage des clients inscrits sur les listes de distribution des rapports d'ordre technique et socio-économique de la collection « Le Point en recherche » qui ont qualifié ces publications d'utiles ou de très utiles (note de 4 ou 5, sur une échelle de 1 à 5), d'après un sondage téléphonique en 2006.
Pourcentage des nouveaux prêts assurés (nbre de logements) en vue de servir des marchés négligés ou d'appuyer certaines priorités du gouvernement	Pourcentage des nouveaux prêts assurés à l'égard d'ensembles de logements locatifs (y compris des centres d'hébergement et des maisons de retraite), d'habitations éconergétiques et de logements transportables, situés dans des régions rurales et nordiques, dans des villes monoindustrielles et dans des réserves. Ces prêts se rapportent à des produits ou des endroits pour lesquels la SCHL est le seul assureur hypothécaire ou pour lesquels le secteur privé est relativement peu actif.
Pourcentage des participants aux conférences sur les perspectives du marché de l'habitation, qui les ont trouvées utiles	Pourcentage des participants ayant qualifié les conférences sur les perspectives du marché de l'habitation et les séminaires d'utiles ou de très utiles (note de 3 ou 4, sur une échelle de 1 à 4), d'après un sondage effectué après les conférences et les séminaires en question.
Pourcentage des participants aux séminaires d'information, qui les ont trouvés utiles	Pourcentage de participants ayant qualifié les séminaires d'utiles ou de très utiles (note de 4 ou 5, sur une échelle de 1 à 5), d'après un sondage indépendant effectué après la tenue des séminaires en question.
Rang occupé par la SCHL au classement des prévisionnistes pour ce qui est de l'exactitude des prévisions relatives aux mises en chantier d'habitations	Classement de la SCHL pour l'exactitude de ses prévisions relatives aux mises en chantier d'habitations, par rapport aux autres prévisionnistes du milieu où le chiffre 1 représentant le degré d'exactitude le plus élevé.
Rentabilité à court terme — Pourcentage des frais d'exploitation se rapportant à l'assurance prêt hypothécaire	Rapport entre le montant total des frais et celui des primes acquises et des droits. Frais d'exploitation divisés par (primes acquises + droits) x 100

Rentabilité à court terme — Pourcentage des frais d'exploitation se rapportant à la titrisation	Total des frais d'exploitation en pourcentage du revenu d'exploitation. (Frais d'exploitation + frais relatifs aux Obligations hypothécaires du Canada), divisés par (droits de garantie gagnés + droits de demande gagnés + frais du conseiller en services financiers gagnés de la Fiducie du Canada pour l'habitation) x 100
Valeur des titres garantis par année (M$)	Titres hypothécaires (TH) émis directement sur les marchés de capitaux, ainsi que les Obligations hypothécaires du Canada émises durant l'année.

OBJECTIF 3 : FAIRE EN SORTE QUE LE SYSTÈME CANADIEN DU LOGEMENT DEMEURE L'UN DES MEILLEURS DU MONDE

Mesure de rendement	Définition
Notoriété globale et spontanée de la SCHL	Pourcentage de consommateurs qui savent que la SCHL est l'organisme national responsable de l'habitation. La notoriété est mesurée à l'aide d'un sondage téléphonique réalisé dans chacune des six principales régions métropolitaines de recensement ciblées par la campagne publicitaire de la SCHL axée sur les consommateurs. Dans chacune de ces régions, on procède à 500 entrevues avec des consommateurs qui sont en voie d'acheter ou de rénover une habitation. Les sondages sont effectués dans la semaine qui suit la campagne publicitaire nationale auprès des consommateurs. La notoriété globale tient compte des réponses des consommateurs auxquels, au cours du sondage, on a posé la question suivante : « La SCHL, ou Société canadienne d'hypothèques et de logement, est l'organisme national responsable de l'habitation. En avez-vous déjà entendu parler? » La notoriété spontanée est le pourcentage des consommateurs capables de nommer, sans aide, la SCHL comme étant l'organisme nationale responsable de l'habitation au Canada.
Revenus tirés de la vente du savoir-faire de la SCHL à l'étranger (M$)	Revenus tirés des services de consultation à l'étranger, dans les domaines du logement et du financement de l'habitation.
Taux de maintien en poste des récentes recrues	Pourcentage des employés permanents embauchés au cours des 3, 4 ou 5 années précédentes (entre 2001 et 2003) et qui étaient encore au service de la SCHL à la fin de 2006.
Taux global de satisfaction des principaux clients exportateurs	Pourcentage des clients de SCHL International satisfaits des conseils et des services obtenus des conseillers en commerce extérieur de la Société, d'après le sondage effectué auprès des principaux clients exportateurs (de 150 à 200) par un consultant externe. Sur une échelle de 1 à 5, les clients ont attribué une note de 4 ou 5 en matière de satisfaction globale.
Valeur des ventes facilitées par la SCHL, selon les principaux clients (M$)	Chiffre d'affaires à l'exportation que les clients de la SCHL attribuent à l'aide ou à l'intervention de cette dernière.

Glossaire

Analyse financière dynamique (AFD) – Approche systématique globale de la modélisation financière et de l'analyse de la sensibilité de l'actif et du passif, qui consiste à examiner les résultats financiers selon divers scénarios possibles afin de déterminer comment ceux-ci peuvent varier en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

Besoins impérieux de logement – On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux de logement s'il occupe un logement qui ne satisfait pas à l'un des trois critères ci-dessous, et s'il se voit obligé de verser au moins 30 % de son revenu pour un logement acceptable. Un logement est considéré comme acceptable lorsque les trois critères sont remplis.
Critères liés aux besoins impérieux de logement :

1. le logement est abordable, c'est-à-dire qu'il coûte moins de 30 % du revenu total du ménage avant impôt;
2. selon les résidents aucune réparation majeure n'est requise;
3. le logement est de dimension suffisante et comporte un nombre de chambres convenant à la taille et à la composition du ménage.

Centre du partenariat de la SCHL – Équipe de spécialistes de l'habitation qui, au sein de la SCHL, fournit des informations, des conseils et des outils en vue de faciliter la production de logements abordables par des organismes sans but lucratif, des proposants du secteur privé et d'autres intervenants.

Dividendes limités – Un programme où une compagnie est constituée pour construire, détenir et administrer un ensemble d'habitation HLM et dont les dividendes ne peuvent, aux termes de ses statuts ou de son acte constitutif, être supérieurs à cinq pour cent l'an.

Conformité – La conformité est un terme utilisé relativement à des politiques établies qui définissent la tolérance au risque de la Société.

Conventions de rachat et de revente – Il s'agit d'opérations par lesquelles la Société achète des titres et convient simultanément de les revendre (titres achetés en vertu de conventions de revente), ou vend des titres et s'engage à les racheter (titres vendus en vertu de conventions de rachat).

Cote de crédit – Les cotes de crédit sont le reflet d'opinions courantes sur la solvabilité d'un débiteur concernant une obligation financière particulière. Elles tiennent compte de la solvabilité des cautions, des assureurs ou de toute autre forme d'amélioration de la solvabilité concernant l'obligation en question, ainsi que de la devise dans laquelle celle-ci est libellée.

Développement du potentiel des Autochtones – En transmettant les connaissances et l'expérience de la SCHL aux groupes autochtones, ce programme vise à faciliter la création d'infrastructures adéquates et la formation des Autochtones de façon à ce qu'ils puissent prendre en charge la gestion de leurs habitations et en assurer la durabilité.

Durée – La durée est une mesure du temps moyen nécessaire pour qu'une série de flux de trésorerie prévus suffise à rembourser le placement original (p. ex. : une durée plus courte signifie que le placement original est recouvré plus rapidement) ainsi que de la sensibilité du cours des titres à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt.

Évaluation à la valeur du marché – Ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier en fonction du cours ou du taux du marché à la date de l'ajustement.

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) – Entité à détenteurs de droits variables qui émet les Obligations hypothécaires du Canada.

Indice repère – Un repère fournit un point de référence objectif pour mesurer le rendement. Les indices repères utilisés par la SCHL pour les portefeuilles de placements se rapportant aux activités d'assurance et de titrisation sont l'Indice obligataire universel Scotia Capitaux (titres à revenu fixe), l'Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux (titres du marché monétaire), l'Indice composé Standard and Poor's/Toronto Stock Exchange (S&P/TSX; actions), l'indice S&P 500 (actions américaines) et l'Indice Morgan Stanley Capital International – Europe, Australia, and Far East (MSCI EAFE; actions internationales).

Instruments dérivés – Un instrument dérivé est un contrat dont la valeur est fonction des fluctuations du cours d'un ou de plusieurs titres, taux d'intérêt, devises, indices ou autres instruments financiers ou instruments dérivés sous-jacents.

Logement pour Autochtones en milieu urbain – Ce programme aide les sociétés sans but lucratif et les associations coopératives parrainées par des Autochtones à devenir propriétaires et gestionnaires de logements locatifs destinés aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Logement public – Ensembles de logement, approuvés entre 1950 et 1985, destinés aux ménages à faible revenu qui paient un loyer proportionné à leur revenu, et administrés par les provinces et les territoires, et parfois par les municipalités.

Logement sans but lucratif – Ce programme aide les organismes sans but lucratif publics ou privés qui sont propriétaires ou gestionnaires de logements destinés aux ménages à revenu faible ou modeste. Les nouveaux engagements se sont terminés en 1993.

***Loi nationale sur l'habitation* (LNH) –** Cette loi a pour objet de favoriser la construction résidentielle, la réparation et la modernisation des habitations existantes et l'amélioration des conditions de logement et de vie. La SCHL a été constituée en vue de l'exécution des dispositions de la LNH.

***Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* –** Une loi pour incorporer la Société canadienne d'hypotheques et de logement pour fournir entre autres, la constitution de la SCHL, des directives d'affaires et des objets et des pouvoirs.

Obligations hypothécaires du Canada (OHC) – Obligations garanties à coupons semestriels, remboursables uniquement à l'échéance, émises par une entité à détenteurs de droits variables, connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Papier commercial – Type d'emprunt à court terme contracté par les entreprises pour une durée ne dépassant pas un an.

Prêts directs – Prêts consentis à un taux d'équilibre, à des groupes qui parrainent des ensembles de logements sociaux. Ces prêts sont financés au moyen d'emprunts sur les marchés de capitaux.

Programmes de rénovation – la gamme des programmes d'aide à la rénovation résidentielle de la SCHL comprend notamment :

- **Programme d'aide à la remise en état des logements –** Offert tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, ce programme de la SCHL fournit une aide financière aux ménages à faible revenu afin qu'ils puissent réparer leur logement.
- **Programme d'amélioration des maisons d'hébergement –** Ce programme de la SCHL offre une aide financière pour réparer, remettre en état et améliorer les maisons d'hébergement existantes (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves) destinées aux femmes, aux enfants et aux jeunes qui sont victimes de violence familiale. Il vise également à faciliter l'acquisition ou la construction de nouvelles maisons d'hébergement et maisons de transition.
- **Programme de réparations d'urgence –** Ce programme de la SCHL offre aux propriétaires-occupants ou aux locataires à faible revenu des régions rurales une aide financière leur permettant d'effectuer les réparations d'urgence requises pour qu'ils puissent continuer à vivre dans leur habitation en toute sécurité.
- **Logements adaptés : aînés autonomes –** Ce programme de la SCHL accorde une aide financière aux aînés à faible revenu pour leur permettre d'effectuer des adaptations mineures à leur logement, de manière à faciliter leurs activités quotidiennes.

Programme des coopératives d'habitation – Ce programme offre de l'aide aux associations du logement coopératif qui sont propriétaires ou gestionnaires de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible et modeste. Les nouveaux engagements se sont terminés après 1991.

Réaménagement de terrains contaminés – Remise en valeur ou réutilisation adaptée de bâtiments ou de sites contaminés employés précédemment à des fins industrielles ou commerciales.

Risque lié aux opérations de placement et de couverture – Juste valeur des placements (y compris les titres à revenu fixe et les actions) et des couvertures de la Société. En ce qui concerne les conventions de rachat ou de revente et les opérations sur instruments dérivés de la Société, les risques sont évalués à la valeur de marché et ne peuvent correspondre qu'à des montants positifs (déduction faite des garanties aux termes des conventions ou opérations) en fonction de chaque contrepartie.

Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain – La Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain du gouvernement du Canada vise à garantir aux milliers d'Autochtones vivant en milieu urbain ou à l'extérieur des réserves l'accès aux programmes et aux services offerts par les organismes autochtones.

Swap – Le swap est une forme d'instrument dérivé. Un swap de taux d'intérêt est une entente contractuelle entre deux parties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les contreparties échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe et à taux variable fondés sur un montant nominal exprimé en une seule devise. Dans le cas des swaps de devises, des montants de principal et des paiements d'intérêts à taux fixe et variable sont échangés dans des devises différentes. Habituellement, les swaps servent à réduire ou à éliminer le risque de taux d'intérêt ou le risque de change.

Titres hypothécaires créés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) – Les titres hypothécaires représentent un intérêt indivis dans un bloc (groupe) de créances hypothécaires résidentielles assurées. Ces instruments financiers sont garantis par la valeur du bien immobilier sous-jacent, et leur cote de crédit est bonifiée par l'assurance prêt hypothécaire.

Titrisation – Processus de conversion de créances ou d'autres actifs en titres qui sont vendus sur les marchés de capitaux et qui donnent aux investisseurs une participation dans le bloc de créances ou d'autres actifs sur lesquels sont fondés les titres vendus.

Valeur d'un portefeuille – Le concept de valeur et la façon dont celle-ci peut varier selon divers scénarios sont primordiaux pour l'analyse de la gestion des risques. Même s'il existe diverses méthodes de calcul des estimations de la valeur d'un portefeuille, la valeur indiquée se rapporte généralement à la somme des flux de trésorerie futurs d'un portefeuille, redressée pour tenir compte de sa valeur actuelle, calculée au moyen d'un taux d'actualisation approprié.

Volatilité – La volatilité est une mesure de l'écart d'une série de valeurs observées par rapport à la moyenne. En statistique, la volatilité s'entend de l'écart-type d'une série de valeurs observées.

Bureaux de la SCHL

BUREAU NATIONAL
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0P7
613-748-2000

CENTRES D'AFFAIRES RÉGIONAUX
Atlantique
1894, rue Barrington, 9e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A8
902-426-3530

Québec
1100, boul. René-Lévesque Ouest, 1er étage
Montréal (Québec) H3B 5J7
514-283-2222

Ontario
100, avenue Sheppard Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M2N 6Z1
416-221-2642

Prairies et territoires
1000, 7e Avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta) T2P 5L5
403-515-3000

Colombie-Britannique
1111, rue West Georgia, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4S4
604-731-5733

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS UTILES

Abonnement aux publications électroniques
du Centre d'analyse de marché
www.schl.ca/mktinfo/store
centre_danalyse_de_marche@schl.ca
1-800-668-2642

Centre des titres hypothécaires LNH
titrisation@schl.ca
416-250-2700

Logement du Nord
403-515-3000

SCHL International
613-748-2461

POUR COMMANDER DES EXEMPLAIRES ADDITIONNELS DU RAPPORT ANNUEL, VEUILLEZ COMPOSER LE
1 800 668-2642

LA SCHL SUR INTERNET
www.schl.ca

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le 1-800-668-2642. La SCHL offre une vaste gamme de renseignements relatifs à l'habitation. Pour obtenir des précisions, composez le 1-800-668-2642 ou consultez son site Web (www.schl.ca).

© 2007 Société canadienne d'hypothèques et de logement
N° de catalogue : NH1-1/2006F
ISBN : 978-0-662-09198-1
Imprimé au Canada